

**Rapport du
Projet d'Appui
au Processus
Electoral 2010
du Burundi**

MULS
DRI
CND-FDDI
FNL □ □
UPD □ □
SABWANYA ROGERU L
CND-FD □ □ □
CND
1 S
V





Programme des Nations Unies pour le Développement, Burundi
Chaussée du Peuple Murundi, BP 1490 Bujumbura
tél: + 257 22 30 11 00
site internet : www.bi.undp.org

Mise en page, graphisme et design de Sebastian Villar
Textes de Aissata De, Caroline Gonthier et Gustavo Gonzalez
Photographies de Caroline Gonthier, Iatichand Goojha, André Hoebrechts, Sylvain Liechti, Frantz Mesidor, Aaron Nsavyimana et Sebastian Villar

Impression de Phoenix Design Aid A/S, Danemark,
Société à bilan neutre en CO₂, certifiée et approuvée ISO 14001/ISO 9000 (www.phoenixdesignaid.dk).
Imprimé sur du papier respectant l'environnement (sans chlore) avec des encres végétales.
L'ouvrage est recyclable.

Copyright© 2011
Programme des Nations Unies pour le Développement, Burundi
Chaussée du Peuple Murundi, Boîte Postale 1490, Bujumbura
<http://www.bi.undp.org>

Le contenu de cette publication peut librement être reproduit, à des fins non commerciales, avec référence aux détenteurs du copyright.

Preface

Les élections 2010 du Burundi sont historiques à plusieurs égards. Pour la première fois les burundais ont vu un président démocratiquement élu achever son mandat sans interruption. Ces élections ont de surcroit des caractéristiques uniques avec cinq élections en moins de quatre mois et des modalités complexes comme l'usage de bulletins et d'urnes multiples, d'enveloppe noire pour les bulletins non utilisés, tout cela dans un contexte de crise financière mondiale. Ces enjeux majeurs ont exigé du gouvernement du Burundi, de la CENI et de ses partenaires une coordination et une collaboration exemplaires.

Outre l'idéal que représente la démocratie, il existe un dividende concret à la démocratisation si l'on considère ses conséquences positives sur la réduction de la pauvreté, sur les progrès économiques et sociaux et sur la construction d'une paix durable. Si la démocratie n'est pas la seule solution, l'organisation d'élections n'est pas non plus, à elle seule une garantie de

démocratie. Il est essentiel de s'engager en vue d'une évolution démocratique du pays, dépassant largement l'évènement immédiat et ponctuel des élections.

Le Projet d'Appui au Cycle Electoral du Burundi met ainsi en valeur un appui suivi plutôt qu'évènementiel et discontinu à travers la mise en œuvre d'activités distinctes et interdépendantes pour les phases pré électorale, électorale et post électorale. Il reconnaît l'importance des périodes qui mènent et précèdent la tenue des élections comme tout aussi importantes et stratégiques que l'organisation des scrutins. Cette approche de cycle électoral est d'autant plus pertinente que la CENI en tant qu'une institution électorale permanente est responsable de l'organisation des prochaines élections.

La volonté de consolider l'administration électorale à travers le projet PACE reflète l'engagement des partenaires internationaux de favoriser sa viabilité à long terme et de promouvoir la paix au Burundi. En effet, la façon dont les

élections sont organisées et mises en œuvre modifie également leur impact sur le processus de démocratisation. C'est dans ce cadre que l'appui électoral a été fourni.

La création d'un fonds commun géré par le PNUD a permis de canaliser les contributions des partenaires internationaux, de prouver une fois de plus leur engagement avec le Burundi et leur volonté de ne pas hypothéquer les efforts considérables réalisés pour la consolidation de la paix. Si la confiance portée au PNUD par le Gouvernement du Burundi et la communauté internationale a été un élément clé de sa réussite dans l'appui au processus électoral, la tenue paisible des élections méritent une grande admiration du peuple burundais.

Les burundais ont à travers ce processus électoral démontré leur désir de tourner le dos à la violence, de trancher avec le passé et de s'orienter désormais vers un avenir prometteur bâti sur une démocratie juste et équitable.



Rosine Sori Coulibaly
Coordonateur Résident du système des Nations Unies et Représentant Résident de PNUD



Gustavo Gonzalez
Directeur Pays du PNUD

TABLE DES MATIERES

I. CONTEXTE	1
1.1. Aperçu de la situation générale	1
1.2. Aperçu du cadre juridique	1
2. Défis Principaux	5
II. Solution Apportée	6
1. Le projet PACE	6
2. Objectifs principaux	6
3. Résultats attendus	7
4. Bénéficiaires	7
5. Partenariats	7
III. Les organes électoraux du Burundi et Le Projet d'Appui au Cycle Electoral	9
1. La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et ses démembrements	9
2. L'unité de gestion du projet (UGP)	11
3. Mécanismes de coordination de l'assistance de la communauté internationale	12
IV. Résultats atteints	14
1. Principaux résultats obtenus et activités réalisées	14
1.1. Mise en place de l'équipe du projet et des arrangements institutionnels	14
1.2. Mobilisation et gestion des ressources	15
1.3. Mise à disposition de services, matériel et équipements de fonctionnement	16
1.4. Constitution du fichier électoral et des cartes d'électeurs	25
1.5. Information et sensibilisation de la population, et formation du personnel électoral	29
1.6. Participation accrue des femmes dans les institutions démocratiques issues des élections	30
1.7. Logistique électorale	33
1.8. La tenue des scrutins 2010	38
2. Activités post électorales	40
2.1. Réalisation et gestion des inventaires	40
2.2. Elaboration des leçons apprises et des recommandations de l'administration électorale	40
2.3. Renforcement des capacités des femmes élues	42
3. activités post électorales prévues	42

3.1. Mise à jour du fichier électoral	42
3.2. Renforcement des capacités de l'administration électorale	42
3.3. Amélioration du cadre légal des élections	43
3.4. Centre de Documentation et conservation des documents	43
3.5. Audits et évaluation du projet	43
V. Situation financière	44
1. Sources de financement	44
2. Situation des dépenses	46
VI. Contraintes relevées et Perspectives	53
1. Défis principaux relevés et contre-mesures	53
1.1. Défis relatifs au cadre législatif	53
1.2. Défis relatifs au cadre budgétaire	53
1.3. Défis logistiques	54
2. Leçons apprises et recommandations	55
2.1. Le fonctionnement du Projet Elections	55
2.2. Le fonctionnement de la CENI	56
2.3. Le cadre légal des élections	57
2.4. Le recensement et les opérations électorales	59
2.5. Autres activités	61
3. Perspectives	62
Rapport d'évaluation Projet d'Appui au Cycle Electoral au Burundi (PACE) 2010	63
Liste des acronymes	64
Résumé analytique	68
1. Introduction	68
2. Contexte de mise en place du PACE	68
3. Pertinence du PACE	69
4. Synthèse des résultats par composante	70
5. Efficacité et durabilité	74
6. Leçons apprises et conclusion	75
7. Recommandations	76

7.1. Au Gouvernement du Burundi	76
7.2. A la communauté internationale	76
7.3. A la CENI	77
7.4. Au PNUD	77
I. GENERALITES	78
1. Introduction	78
2. La mission d'évaluation: objectif et termes de référence	79
3. Remerciements	80
II. CONTEXTE DE MISE EN PLACE ET PERTINENCE DU PACE	81
1. Contexte de mise en place du PACE	81
1.1. Histoire politique récente du Burundi	81
1.2. Contexte économique mondial	81
2. Pertinence du PACE	81
2.1. Le PACE et les Différents Défis liés à sa mise en place	81
2.2. Le PACE 2010 au Burundi: un cas d'école	82
2.2.1. Le choix des hommes à la tête du Bureau PNUD Burundi	82
2.2.2. Des innovations par rapport au PACE de 2005	82
2.2.3. Les différents mécanismes de coordination de l'appui au processus électoral au Burundi mis en place avant la signature du PRODOC	82
2.2.4. L'intégration d'un concept novateur par le PNUD : l'Appui au cycle démocratique et non plus uniquement au cycle électoral	83
2.2.5. Mise en place d'une CENI consensuelle	83
2.2.6. La présence du BINUB et la synergie entre les agences du SNU	84
2.2.7. La volonté de la communauté internationale à accompagner le Burundi	84
2.2.8. La volonté du peuple burundais de tourner le dos à la violence	84
III. RESULTATS DU PACE PAR COMPOSANTES	85
Composante I: Gestion du Programme d'Assistance Technique	85
1. Résultats attendus	85
2. Apports du PACE	85
2.1. L'Unité de gestion du projet (UGP) a été mise en place avec un personnel constitué de 74 personnes dont:	85
2.2. Les équipements requis pour le fonctionnement de l'UGP sont définis et acquis dans les délais	85
2.3. La sécurité de l'équipe de gestion est assurée	85

3. Contraintes	85
4. Commentaires	86
Composante II: Mobilisation et administration des fonds du Projet	87
1. Résultats attendus	87
2. Apports du PACE	87
2.1. Mobilisation des ressources	87
2.1.1. A travers le Basket Fund	87
2.1.2. Contributions hors Basket-Fund	87
2.2. Administration des fonds	87
2.2.1. Gestion des ressources	87
2.2.2. Gestion des ressources humaines	88
2.2.3. Paiement du personnel affecté aux opérations électorales	88
3. Contraintes	89
4. Commentaires	89
Composante III: Le fichier électoral	90
1. Résultats Attendus	90
2. Apports du PACE	90
2.1. Concernant la mise en place et l'opérationnalisation du Centre de traitement des données, les activités ci-dessous ont été menées	90
2.2. Sur le volet enrôlement des électeurs et mise à jour du fichier, les apports du PACE sont les suivants	90
2.3. S'agissant de la production et de la distribution des cartes d'électeurs, le PACE a atteint les résultats ci-après:	91
3. Contraintes	91
4. Commentaires	92
Composante IV: Formation du personnel électoral	93
1. Résultats Attendus	93
2. Apports du PACE	93
3. Contraintes	93
4. Commentaires	94
Composante V: Appui à la CENI pour l'organisation des scrutins	95
1. Résultats Attendus	95
2. Apports du PACE	95

2.1 L'administration électorale est équipée et fonctionnelle	95
2.2. Les scrutins prévus en 2010 sont tenus	95
2.2.1. Acquisition de biens, services et matériel électoraux	95
2.2.1.1. Le volume des achats	95
2.2.1.2. Les procédures	95
2.2.2. Réception et entreposage des équipements	95
2.2.2.1. Réception et entreposage	95
2.2.2.2. Gestion du matériel	96
2.2.2.3. Constitution des kits	96
2.2.2.4. Acheminement du matériel	96
2.2.2.5. Retour du matériel	97
3. Contraintes	97
4. Commentaires	97
Composante VI: Education Civique Electorale, Droits de l'Homme, Observation, Média et Genre	98
1. Résultats Attendus	98
2. Apports du PACE	98
2.1. L'éducation civique électorale sensibilise les électeurs sur les procédures de vote et leurs droits et devoirs en matière électorale	98
2.2. Une observation électorale domestique par les ONG permet une couverture efficace des scrutins	99
2.3. Une couverture impartiale des scrutins est faite par les médias	99
2.4. Le genre est intégré et l'égale participation des hommes et des femmes réalisée dans l'ensemble du processus	99
2.4.1. Généralités	99
2.4.2. Activités réalisées	100
3. Contraintes	101
4. Commentaires	101
Composante VII: Cadre Légal et Contentieux Electoral	102
1. Résultats Attendus	102
2. Apports du PACE	102
2.1. Cadre légal mis en place et vulgarisé	102
2.2. La CENI est équipée pour gérer efficacement les contentieux	102
3. Contraintes	102
4. Commentaires	102

Composante VIII: Appui à la sécurisation du processus électoral	103
1. Résultats Attendus	103
2. Apports du PACE	103
3. Contraintes	103
4. Commentaires	103
IV. IMPACT DES TACHES DU PACE REALISEES EN BILATERAL, HORS BASKET-FUND	104
V. EFFICACITE ET DURABILITE	105
1. Efficacité	105
2. Durabilité	105
VI. DEFIS RELEVES ET LECONS APPRISES	106
1 Les élections ont été conduites à leur terme dans la paix.	106
1.1. Un cadre légal contraignant	107
1.2. La synergie dans l'assistance technique et l'appui financier	107
1.3. Une CENI permanente qui se professionnalise	108
1.4. Les opérations électorales	108
1.5. L'éducation civique pour l'ensemble des couches sociales	109
1.6. La promotion du genre est assurée	109
1.7. La gestion des résultats	110
VII. Conclusion	111
VIII. RECOMMANDATIONS	112
1. Au Gouvernement et au Parlement	112
2. Au Système des Nations Unies et aux Partenaires	113
3. A la CENI et au PACE	113
3.1. Mobilisation et administration des fonds du Projet	113
3.2. Le fichier électoral	114
3.3. Formation du personnel électoral	114
3.4. Appui à la CENI pour l'organisation des scrutins	114
3.5. Education Civique Electorale, Droits de l'Homme, Observation, Média et Genre	114
3.6. Qualité de la couverture médiatique	115

ANNEXES	116
Annexe 1	117
Etat des contributions au 30 juin 2011	
Annexe 2	119
Situation des dépenses du PACE au 31 Décembre 2009	
Annexe 3	122
Situation des dépenses du PACE au 31 Décembre 2010	
Annexe 4	131
Inventaire final du matériel et de l'équipement du PACE	
Annexe 5	135
Liste exhaustive du personnel du PACE	
Annexe 6	139
Liste des personnes et structures rencontrées de la mission d'évaluation externe du PACE	
Annexe 7	141
Questionnaire/Guide d'entretien de la mission d'évaluation externe du PACE	
Annexe 8	143
Documents et autres matériels consultés de la mission d'évaluation externe du PACE	

I. CONTEXTE

Le Burundi couvre 27.834 km² dont 25.200 km² terrestres. Sans accès à la mer, il borde en revanche le lac Tanganyika, dont 2634 km² appartiennent au Burundi.



1.1. Aperçu de la situation générale

Depuis l'indépendance du Burundi, les élections ont été suivies d'escalades de violences à caractère ethnique. Près de seize ans de conflits armés dévastateurs ont été clôturés par un long processus de négociations qui a abouti à la signature de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi (2000), lui-même suivi de différents accords de cessez-le-feu signés entre les principaux groupes combattants.

C'est en vertu d'une constitution (2005) inspirée par l'accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation ainsi que la signature des différents accords de cessez-le-feu, que les premières élections post-transition ont été organisées en 2005 sous la tutelle de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB). Cinq années plus tard, pour la première fois dans l'histoire du Burundi, la législature du gouvernement prend fin tel que prescrit par mandat et sans violence. Le paysage politique, jusque là principalement marqué par des dynamiques ethniques conflictuelles, revêt alors un caractère inclusif des composantes de la société reflétant un équilibre politique et de genre.

Le cycle électoral de 2010 prend donc une signification et un rôle stratégiques pour la consolidation des efforts de démocratisation du pays et de la région. De plus, l'organisation de ce deuxième

processus électoral post-transition est cette fois la responsabilité intégrale des autorités burundaises ; la communauté internationale se reléguant à un rôle d'appui.

Afin de mettre en place les conditions institutionnelles propices à la tenue des élections de 2010, comme prévu par la Constitution, une Commission Nationale Electorale Indépendante (CENI) a été créée en février 2009.

1.2. Aperçu du cadre juridique

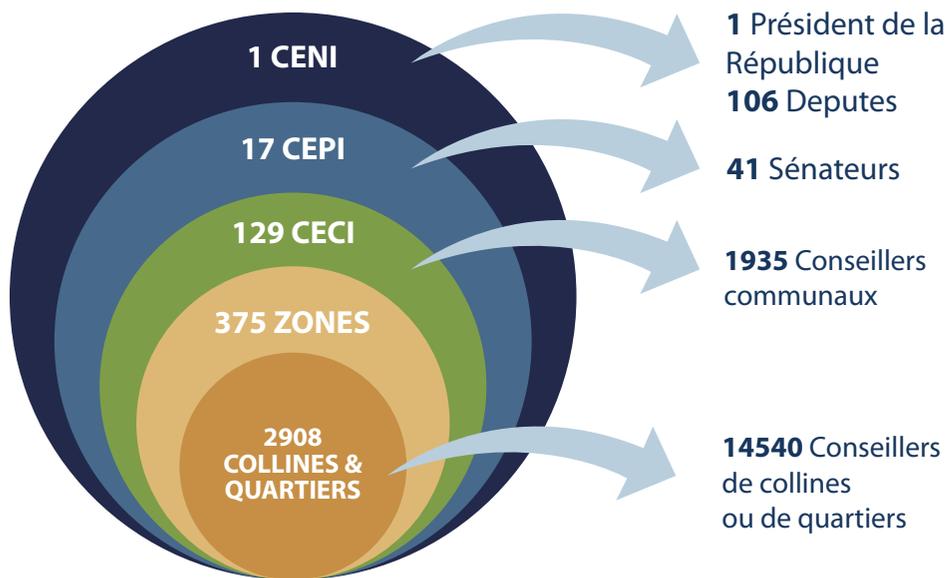
La réforme du code électoral a aussi occasionné de longs débats entre les différents acteurs politiques et autres intervenant, préalablement à son adoption après consensus par le Parlement et le Sénat, et sa promulgation par le Président de la République le 19 septembre 2009.

Les deux caractéristiques portant le plus à conséquence pour l'organisation du cycle électoral relèvent du calendrier électoral séquentiel extrêmement serré et de l'utilisation de bulletins, urnes multiples beaucoup plus coûteuse et qui impose une logistique bien plus complexe que la méthode du bulletin unique.





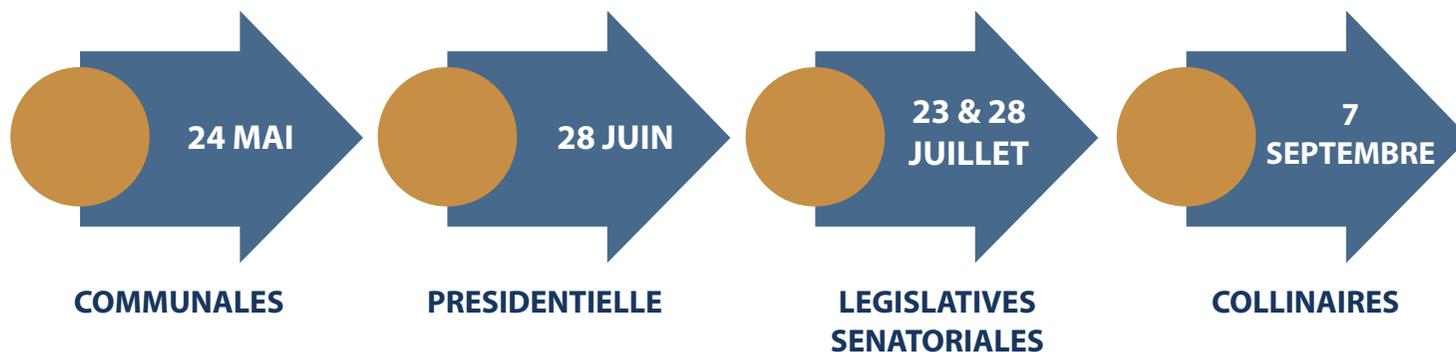
ADMINISTRATION ELECTORALE



BULLETINS ET URNES MULTIPLES

L'électeur choisit un bulletin parmi l'ensemble des bulletins disponibles – chacun correspondant à un candidat ou listes de candidats – et le glisse dans une enveloppe blanche, elle-même déposée dans une petite urne. Les autres bulletins non utilisés sont glissés dans une enveloppe noire, elle-même déposée dans une grande urne.

CALENDRIER ELECTORAL



Echéancier électoral: Les cinq scrutins de 2010 ont eu lieu en moins de quatre mois, soit un véritable marathon électoral.



2. Défis Principaux

L'insuffisance des capacités techniques et d'expertise opérationnelles pour la gestion du processus électoral: La CENI, créé en 2009, était une nouvelle structure qui n'avait pas d'expérience antérieure en matière d'organisation des élections et qui avait également besoin de soutien en matière de gestion administrative et financière. Le caractère extrêmement serré du calendrier électoral accentuait aussi la complexité des opérations, notamment en termes logistiques.

Le manque de ressources financières, matérielles, et logistiques: Sortant d'une crise socio-économique profonde marquée par la guerre et l'embargo, la situation du Burundi est caractérisée par la destruction de l'économie, la baisse drastique de la production et des exportations. A cet effet, le Burundi ne semblait pas disposer de suffisamment de moyens pour organiser seule les différentes élections prévues.

En procurant une assistance financière et technique, le projet d'Appui au Cycle Electoral du Burundi (PACE) a permis à la CENI de répondre à ces préoccupations tant dans le cadre de la planification que dans celui de la mise en œuvre des opérations électorales.

II. SOLUTION APPORTÉE

1. Le projet PACE

Suite à une demande officielle du gouvernement du Burundi pour au appui technique et financier pour l'organisation du cycle électoral de 2010, un accord a été officiellement signé le 18 septembre 2009 entre le Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération du Burundi d'une part et le Directeur Pays du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) d'autre part.

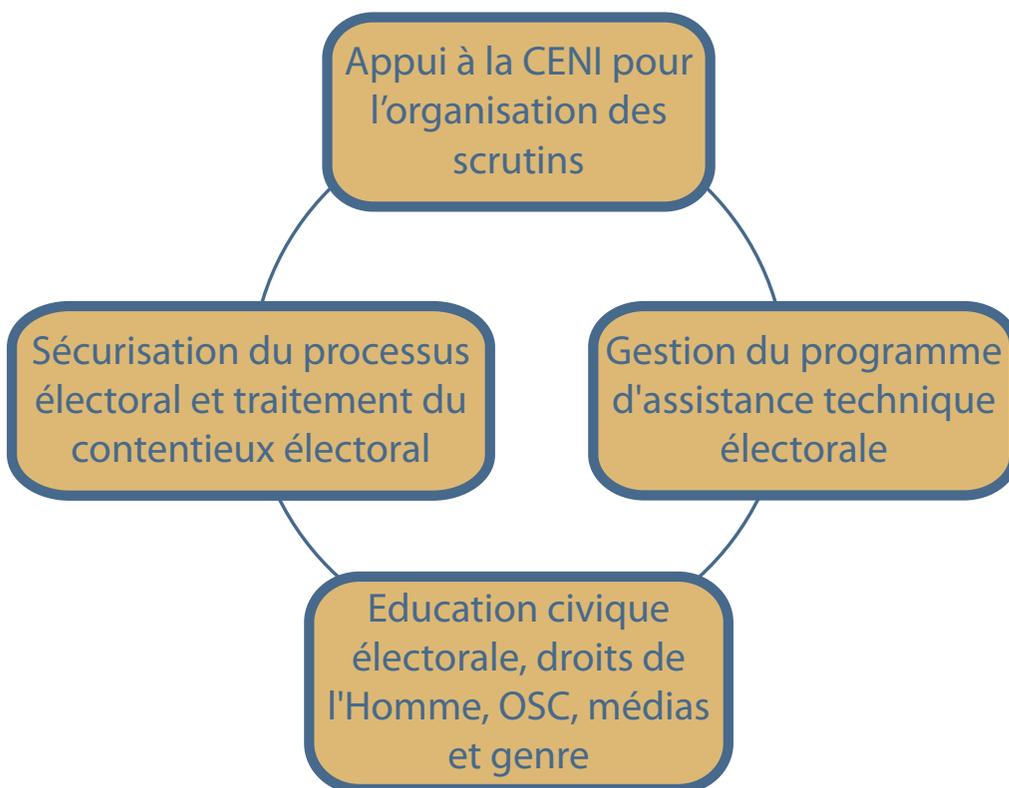
Ce Document de Projet, intitulé « Projet d'Appui au Cycle Electoral du Burundi » (PACE), défini la période de mise en œuvre du 01 octobre 2010 au 31 décembre 2010, soit une période d'activités de quinze mois. Lors du Comité de Pilotage du 09 décembre 2010, la durée du projet fut rallongée d'une année, amenant la date de clôture du projet au 31 décembre 2011.

2. Objectifs principaux

Le Projet d'appui au cycle électoral contribue à la poursuite du quatrième résultat stratégique du Cadre d'Assistance au Développement des Nations Unies (UN-DAF) qui stipule que « les institutions de gouvernance contribuent à la consolidation de la paix et de la démocratie et elles sont plus crédibles et accessibles à la population ». La consolidation de la paix retrouvée est un des objectifs principaux prescrits par le Gouvernement burundais dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) de 2006 et le Cadre

Stratégique pour la Consolidation de Paix (CSCP). Le PACE s'inspire du processus de réforme des NU en matière d'intégration, d'harmonisation et d'alignement avec les priorités nationales.

Cet appui est concrétisé par la mise en œuvre du PACE dont l'objectif spécifique vise le développement à court et long terme des capacités et compétences de la CENI pour l'organisation des élections du Burundi, et la pérennisation des acquis.



3. Résultats attendus

Les activités du PACE visent le renforcement et le développement des capacités organisationnelles, techniques, financières et opérationnelles de la CENI, sa structure et ses démembrements, pour la planification et la mise en œuvre du cycle électoral de 2010.

Résultats attendus dans le cadre du PACE:

- ✓ La CENI permanente est renforcée dans ses fonctions de garant et de gestion du processus électoral;
- ✓ Les scrutins prévus en 2010 sont tenus;
- ✓ Les institutions démocratiques ont les compétences nécessaires pour mieux participer à la consolidation de la culture démocratique;
- ✓ Les acteurs non étatiques travaillant dans le domaine de l'observation électorale et de la communication sont soutenus et renforcés dans leurs capacités professionnelles.

4. Bénéficiaires

- ✓ La CENI, sa structure y compris le Centre de Traitement de Données (CTD), et ses démembrements provinciaux (CEPI) et communaux (CECI);
- ✓ Les acteurs impliqués dans le processus électoral : institutions publiques (forces de l'ordre), acteurs politiques et non étatiques (organisations de la société civile et médias);
- ✓ Les électeurs et la population burundaise dans son ensemble, notamment les femmes dans le cadre d'une politique de promotion du genre dans le domaine électoral.

5. Partenariats



La CENI, institution indépendante et permanente mandatée par le gouvernement du Burundi pour l'organisation des élections et bénéficiaire direct de l'assistance technique et financière apportées par ses partenaires;



Le Gouvernement du Burundi, qui assure un environnement institutionnel approprié pour l'exécution du Projet et fourni un appui financier à la grande majorité des activités de sécurisation ainsi qu'à l'équipement et au fonctionnement de l'administration électorale, couvrant notamment le salaire des membres et du personnel, ainsi que les bureaux et une partie des véhicules;

Les Partenaires au développement, qui ont fourni un appui financier ou matériel comprennent les bailleurs multilatéraux contribuant financièrement au PACE à travers le Basket Fund commun;



P
N
U
D

Le PNUD, qui a joué le rôle principal dans la mobilisation des ressources, gère le fonds commun conformément aux décisions prises lors du Comité de Pilotage du PACE, coordonne l'assistance de la Communauté Internationale à la CENI à travers le PACE et mis à la disposition d'une équipe d'appui technique auprès de la CENI pour la planification et la mise en œuvre des activités électorales.

Trois mécanismes de coordination, concertation et prises de décisions concernant l'appui de la communauté internationale ont été mis en place: (i) Le Comité de Concertation Stratégique; (ii) Le Comité de Coordination Technique; et (iii) Le Comité de Pilotage.

Une approche coordonnée et cohérente a été élaborée à travers une coopération accrue avec les bailleurs internationaux fournissant un appui bilatéral.

Parallèlement, des réunions de coordination ont aussi été tenues entre le gouvernement, la CENI et les Nations Unies,

et une Task Force a été mise en place afin de coordonner l'appui pouvant être fourni par les agences onusiennes, notamment le Bureau Intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) et le Programme Alimentaire Mondial (PAM). Ces derniers ont principalement appuyé le PACE dans les domaines de la logistique et de la communication.

Pour des activités relatives à l'**intégration du genre**: un Comité de Pilotage composé de la CENI et du PNUD a été mis en place en vue d'assurer leur analyse, sélection et approbation et garantir l'analyse de la pertinence et de la faisabilité des

demandes soumises notamment par les partenaires d'exécution, en particulier les organisations de femmes, avant leur autorisation. Le suivi a aussi été exécuté à travers un Comité d'évaluation des capacités des organisations de femmes partenaires d'exécution technique et un Comité ad hoc de sélection pour la gestion et l'approbation des activités. De nombreuses rencontres de coordination des interventions ont été tenues avec les autres agences des Nations Unies comme UNIFEM et DPKA/DPA, les organisations de femmes et les OSC partenaires d'exécution technique.

III. LES ORGANES ÉLECTORAUX DU BURUNDI ET LE PROJET D'APPUI AU CYCLE ELECTORAL

1. La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et ses démembrements

Dans le respect de la Constitution, les 5 membres de la CENI ont été nommés le 13 mars 2009 par décret présidentiel avec un mandat de trois ans, et approuvés séparément par les 3/4 des membres de l'Assemblée Nationale et le Sénat. La CENI permanente a été officiellement mise en place le 20 février 2009 avec le consensus des principaux partis politiques. Les cinq membres de la CENI ont prêté serment le 8 avril 2009 devant le Président de la République et le Parlement.

La CENI est composée d'un Bureau et d'un cadre d'appui. Le Bureau, qui est l'organe de décision de la CENI, est composé de cinq membres:

1. Président
2. Vice Président
3. Commissaire chargé des opérations électorales, logistiques et affaires juridiques

4. Commissaire chargé de l'administration et des finances
5. Commissaire chargé de l'éducation civique électorale et de la communication

Le Bureau est responsable de la préparation et de la mise en œuvre des mesures nécessaires au bon déroulement de la tenue des élections. Il est chargé de la planification et supervision des opérations, de la définition des politiques et adoption des arrêtés et autres instructions, ainsi que du suivi et contrôle du processus électoral. Toute décision et adoption définitives de la CENI doivent

impérativement être approuvées et signées par chacun des membres du Bureau.

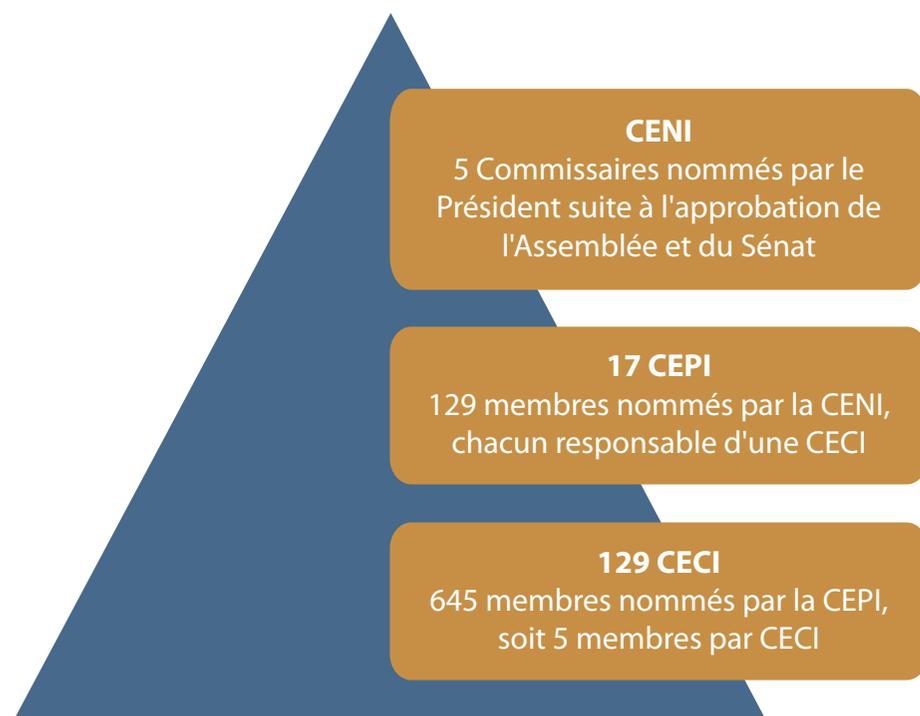
Le Bureau est appuyé par un cadre d'appui composé de trois équipes comprenant chacune trois chefs de sections. Chacune de ses équipes est assignée à l'un des Commissaires et supervisée par le Secrétaire Exécutif responsable de toutes les activités relatives à la préparation et la conduite du processus électoral. La division du cadre d'appui fournit un soutien administratif et opérationnel dans la mise en œuvre de toutes les activités de la CENI.



La CENI et ses démembrements:

La Commission Electorale Provinciale Indépendante (CEPI), mises en place par Arrêté de la CENI en date du 12 novembre 2009, au niveau de chacune des 17 provinces du pays (Art. 16 Arrêté N° 100/22 du 20 février 2009) pour un mandat d'une année.

La Commission Electorale Communale Indépendante (CECI), mise en place par décisions des CEPI en date du 2 décembre 2009, au niveau de chacune des 129 communes du pays (Art. 17 Arrêté N° 100/22 du 20 février 2009) pour un mandat d'une année.



Responsabilités et compétences des CEPI:

- Recevoir les recours en matière d'inscription au rôle (Art. 22, 23, 24 CE)
- Recevoir les recours contre la composition des bureaux de vote (Art. 40 CE)
- Délivrer des cartes spéciales aux mandataires des partis politiques (Art. 41 CE)
- Recevoir les procès verbaux de clôture d'inscription au rôle (Art. 12 CE)
- Recevoir les procès verbaux de dépouillement (Art. 71 CE)
- Proclamer les résultats provisoires des élections communales et recevoir les recours (Art. 72 et 75 CE)

Responsabilités et compétences des CECI:

- Désigner les bureaux d'inscription (Art. 12 CE)
- Dresser les procès verbaux de clôture d'inscription (Art. 18 CE)
- Déterminer les lieux d'affichage (Art. 27 CE)
- Désigner les membres des bureaux de vote (Art. 40 CE)
- Proclamer les résultats provisoires des élections collinaires (Art. 74 CE)

Les membres des CEPI et des CECI ont donc un rôle essentiel à jouer dans l'exécution des opérations électorales.

2. L'unité de gestion du projet (UGP)

Tel que prévu par le Document de Projet, une équipe d'experts électoraux a été déployée auprès de la CENI afin de lui fournir un appui technique durant toute la durée du processus électoral.

L'équipe de gestion du Projet s'est progressivement mise en place à compter d'octobre 2009 avec la première prise de position de l'expert en Systèmes Informatiques. La majorité des experts ont rejoint le Projet en janvier 2010, notamment le Conseiller technique Principal (CTP), l'expert en Opérations, l'expert en Logistique, l'expert en Finances et en Administration et le chargé de Reporting. L'équipe a compté jusque 70 membres.

De par son expertise, l'équipe d'assistance technique électorale fournit à l'administration électorale un appui global dans le cadre des opérations tout au long du processus électoral.

L'Annexe 5 fournit une liste exhaustive de tous les membres recrutés par le Projet ainsi que la durée et le type de leur contrat. Ci-dessous le récapitulatif de leurs tâches respectives:

Conseiller Technique Principal

Gère, supervise et coordonne l'équipe du PACE, conseille la CENI en matière de supervision du processus électoral et d'organisation des scrutins, et planifie et coordonne le soutien des partenaires.

Expert en Opérations Electorales

Coordonne la mise en œuvre et le suivi du plan opérationnel en liaison avec la CENI et fournit au CTP toutes informations et stratégies relatives à la planification stratégique et la prise de décision.

Expert en Logistique Electorale

Elabore en liaison avec la CENI un plan d'appui logistique et les stratégies de mise en œuvre, assure la coordination de l'exécution des opérations logistiques et met en place un système d'inventaire et de suivi du matériel électoral.

Assistant en Logistique

Participe à la gestion des entrepôts, coordonne tout mouvement de stock et leur chargement en assurant la tenue et l'archivage de la documentation appropriée.

Expert en Systèmes Informatiques

Supervise le bon fonctionnement du centre de traitement de données, élabore et propose les options technologiques pour guider la CENI dans sa stratégie de mise en œuvre et suivi informatique, y compris pour le recensement des électeurs, la collecte et le traitement des résultats des scrutins.

Assistant en Informatique

Analyse, conçoit et développe des solutions informatiques, veille au bon fonctionnement des logiciels et périphériques, réalise des tests unitaires et d'intégration, et participe à la supervision des activités du centre de traitement de données.

Expert en Finances et en Administration

Assiste et veille à l'utilisation adéquate et efficiente des ressources et des moyens mis à la disposition du Projet par les partenaires, conseille la CENI sur les procédures de gestion budgétaire et financière, et prépare les rapports financiers et comptes consolidés du Basket Fund.

Assistant en Finances et en Administration

Participe à l'élaboration des budgets et au suivi financier du Projet, y compris l'application des procédures et réglementations financières, et prépare les accords de contrat avec le PNUD et les partenaires.

Assistant en Ressources Humaines

Participe à l'organisation des processus de recrutement, met à jour les informations du COA, suit les transactions relatives aux positions et assiste le CTP dans les travaux d'administration et de gestion de courriers.

Assistant Archiviste

Participe au classement et rangement des différents documents administratifs et financiers du Projet.

Expert en approvisionnement

En collaboration avec la CENI et le CISNU, établit le plan d'achat, les budgets y afférents et les spécifications des appels d'offres. Recherche, négocie et gère les chaînes d'approvisionnement.

Conseiller Juridique

Analyse les textes applicables au processus électoral, élabore en liaison avec la CENI, un ensemble de propositions de textes et décisions nécessaires à la bonne conduite du processus électoral, et apporte des conseils au service juridique de la CENI et à l'équipe d'assistance technique du PNUD sur les aspects légaux du processus électoral.

Spécialiste de Reporting

Centralise toutes les informations du Projet, prépare les rapports d'avancement internes et externes ainsi que divers documents destinés aux bailleurs ainsi qu'à la planification et au suivi des opérations électorales.

Expert en Relations avec les Partenaires

Soutient la CENI dans la préparation et la gestion des processus de déclarations de candidatures, participe à la conduite de l'accréditation des mandataires et des observateurs.

Conseiller Electoral Provincial (CEP)

Assiste et fournit des conseils à la CEPI et aux CECI lors des différentes opérations névralgiques du processus électoral. Suit les développements des opérations et en informe l'équipe basé au niveau centrale.

Coordinateur de Terrain

Point focal pour toute communication entre l'UGP et les conseillers électoraux provinciaux (CEP). Coordonne tous les mouvements de personnel et de matériel relatifs aux CEP.

Le chevauchement des scrutins a exigé un effort de gestion, de suivi et de mise en œuvre beaucoup plus important que s'il ne s'agissait d'un cycle avec des scrutins étalés sur une période plus longue, comme c'est bien le cas dans d'autres pays.

3. Mécanismes de coordination de l'assistance de la communauté internationale

La coordination et le suivi du Projet se déroulent à travers les mécanismes de coordination, concertation et prises de décisions prévus par le Document de Projet signé le 18 septembre 2009. Ces mécanismes, dont un explicatif est fourni ci-dessous, associent les partenaires institutionnels, opérationnels et financiers du PACE tout au long de la durée du Projet pour le suivi et la coordination des activités et initient les mesures visant à atteindre les objectifs.

Le Comité de Concertation Stratégique, sous la coordination du Représentant Exécutif du Secrétaire Général des Nations Unies au Burundi et avec la participation des ambassadeurs et/ou hauts représentants des missions diplomatiques résidents au Burundi, est chargé d'analyser et de se

pencher sur des aspects stratégiques de l'assistance internationale aux élections au Burundi.

Le Comité de Coordination Technique, sous la coordination du Directeur Pays du PNUD et avec la participation de la CENI et des représentants de la coopération internationale résidentes au Burundi, chargé d'assurer la coordination et la cohérence programmatique de l'assistance internationale en appui au cycle électoral.

Le Comité de Pilotage, co-présidé par un haut représentant de la CENI et un représentant de la Direction du PNUD, avec la participation – en tant que membres – des représentants de pays/agences internationales contributeurs financiers du Basket Fund. Le Comité de Pilotage est chargé entre autres d'assurer l'orientation stratégique du Projet, d'approuver son plan de travail, d'assurer la supervision générale des résultats accomplis et de résoudre toutes contraintes majeures qui pourraient entraver l'obtention des résultats attendus.

Neuf Comités de Pilotage, cinq Comités de Coordination Techniques, et seize Comités de Concertation Stratégique ont été convoqués depuis l'initiation du Projet.

Ces mécanismes de coordination ont entre autres permis d'établir un suivi régulier de l'avancement des opérations, de définir et réviser le plan d'action, et

aussi de fournir des recommandations techniques à la CENI quant aux activités en vue et passées.

Pour citer quelques exemples, c'est dans ce cadre que les termes de références du Comité de Pilotage et le recrutement de Conseillers Electoraux Provinciaux pour appuyer les CEPI ont été approuvés, qu'une augmentation des indemnités des agents de bureaux de vote a été dé-

cidée, et que des coupures et révisions budgétaires ont été établies afin de palier au déficit budgétaire initial. Ces révisions budgétaires ont eu pour conséquence une allocation prioritaire des fonds disponibles vers les activités essentielles telles que l'acquisition du matériel électoral et par conséquence une réduction des fonds alloués aux aspects considérés moins critiques, tels que l'appui aux

entités non étatiques et la promotion de la participation de la femme.

L'extension d'une année de la période de mise en œuvre du Projet fut aussi approuvée à unanimité, portant ainsi la date de fin du PACE au 31 décembre 2011. C'est dans ce cadre que les activités postélectorales de 2011 sont définies et approuvées.

IV. Résultats atteints

1. Principaux résultats obtenus et activités réalisées

Les principaux objectifs du PACE étaient de pallier à l'insuffisance de capacités nationales en planification, gestion et financement du processus électoral. Pour ce faire, le PACE se devait de fournir au gouvernement burundais, à travers la CENI, une assistance technique, financière, matérielle et logistique appropriée. Le résultat immédiat atteint est la tenue d'élections libres, transparentes et démocratiques, organisées par la CENI avec l'appui coordonné de la communauté internationale.

1.1. Mise en place de l'équipe du projet et des arrangements institutionnels

La mise en place de l'UGP, mise à disposition de la CENI, a été initiée. La prise de position de la majorité de l'effectif des experts s'est déroulée en janvier 2010. L'équipe a compté jusque soixante-dix membres. La réduction de l'effectif a débuté en septembre 2010.

Une Unité de Gestion de Projet (UGP) a été mise à disposition de la CENI à partir d'octobre 2009. Cette équipe a travaillé de façon intégrée avec l'administration électorale burundaise en relation quotidienne de binômes, à l'exception du

domaine de la communication et de l'éducation civique. L'intégration est allée jusqu'au partage des mêmes bureaux au niveau central. Des réunions de travail conjointes UGP-CENI ont été tenues régulièrement tout au long du processus et ont ainsi permis aux experts de l'UGP de partager leur connaissances et de fournir des recommandations quant à la mise en œuvre des opérations.

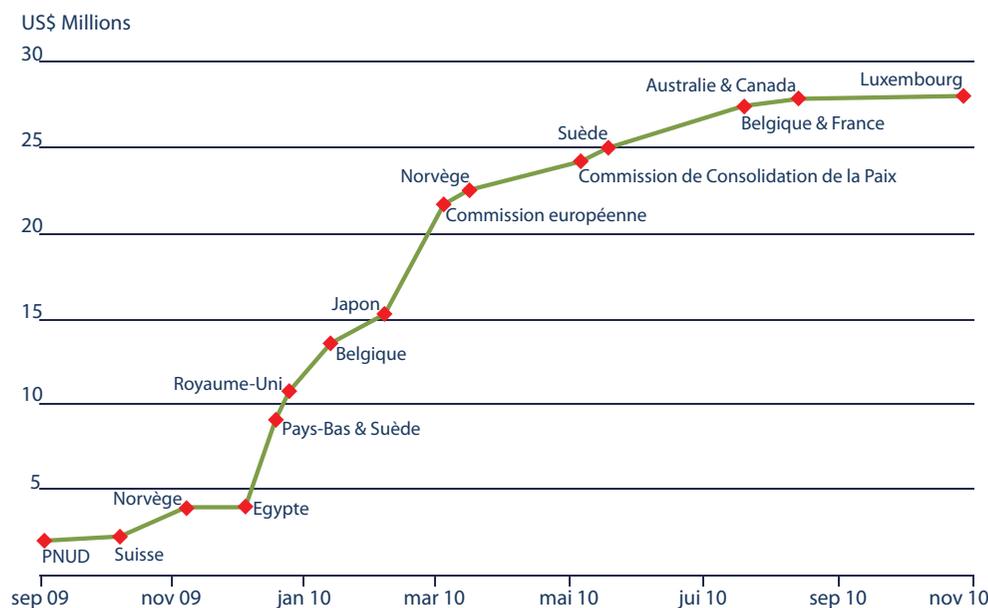
Les Volontaires des Nations Unies (VNU) Conseillers Electoraux Provinciaux (CEP) déployés sur le terrain ont permis de servir de relais avec les démembrements de la CENI au niveau provincial et communal. Ils ont appuyés les CEPI et les CECI durant

les opérations électorales et ont été particulièrement utiles en ce qui concerne le suivi et la réalisation du plan logistique. Les informations fournies du terrain ont parfois été stratégiques, comme par exemple la communication du nombre de bulletins manquant les jours précédents le scrutin communal. Ils ont couverts toutes les provinces du pays.

Les mécanismes de coordination du PACE mis en place ont fonctionné, comme il a été susmentionné, à travers des réunions régulières ainsi que des réunions extraordinaires rassemblant le PNUD, la CENI, les partenaires et les bailleurs internationaux participant au Projet.



Réception des contributions financières au Basket Fund



1.2. Mobilisation et gestion des ressources

La mobilisation des ressources a été effectuée par le PNUD, qui a par ailleurs fourni la première contribution afin de lancer les premières activités essentielles initialisées en 2009, notamment les préparatifs de l'enrôlement des électeurs.

Un mécanisme commun de coordination, appelé le Basket Fund, a été mis en place afin de recueillir les contributions des pays donateurs selon deux modalités : le fonds fiduciaire et le partage des coûts. Les bailleurs ayant contribué au Basket Fund sont l'Australie, la Belgique, le Can-

ada, la Commission de Consolidation de la Paix des Nations Unies, la Commission européenne, l'Egypte, la France, le Japon, le Luxembourg les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Norvège. Seule la Commission européenne a participé à travers un fonds fiduciaire.

La volonté de la communauté internationale à accompagner le peuple burundais a été illustrée par la continuation de signature d'accords de contribution jusqu'après le fort des opérations électorales. Quelques difficultés ont été éprouvées avec le retard dans la mise à disposition des contributions complémentaires du fait que le gros des opérations électo-

rales était concentré de mai à septembre 2010 et en conséquence que les achats d'équipements et du matériel électoral devaient être établis au début de l'année 2010.

Plusieurs bailleurs ont répondu à l'appel du PNUD pour des fonds complémentaires, certains en soumettant une deuxième contribution, comme la Belgique, la Suède et la Norvège, d'autres en rejoignant le Basket Fund comme la France et la Commission de Consolidation de la Paix, dont l'appui est par ailleurs le premier dans un cadre strictement électoral.

La gestion des ressources financières allouées au processus électoral à travers le canal du PACE a été la principale responsabilité du Comité de Pilotage, qui comprend entre autres les bailleurs participant au Basket Fund.

Le gouvernement du Burundi a participé de manière bilatérale, tout d'abord avec une contribution de US\$ 6 millions pour le fonctionnement de la CENI, les bureaux et une partie de l'équipement comprenant entre autres des véhicules. En avril 2010, le gouvernement a annoncé une contribution supplémentaire de US\$ 2 millions pour la prise en charge des activités de sécurisation des élections, domaine qui resta donc la responsabilité principale de la Police Nationale du Burundi en coopération avec la CENI et les forces de Défense.

A travers une coordination accrue avec les bailleurs ayant fournis en appui bilatéral à la CENI, il a été possible de réduire le budget du Basket Fund. Les bailleurs dont la contribution bilatérale en dehors du Basket Fund a été prise en compte comprennent l'Allemagne, la Chine, l'Union Africaine et les Etats Unis à travers IFES et NDI. Plusieurs partenaires participant au Basket Fund ont aussi fournis un appui bilatéral directement à la CENI. Il s'agit notamment la Commission européenne, la Belgique, la France et les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suisse et la Commission de la Consolidation de la Paix des Nations

Unies. Les activités principales financées dans ce cadre relèvent de la sécurisation et de l'appui aux médias et aux OSC, ainsi que de la promotion du genre.

1.3. Mise à disposition de services, matériel et équipements de fonctionnement

Les acquisitions effectuées dans le cadre du Projet ont bénéficié d'une étroite collaboration avec le CISNU ainsi que le PSO pour les bulletins de vote et les enveloppes de transmission et de bulletins de vote.

Équipement de fonctionnement

Une des premières priorités du PACE a été de palier les lacunes importantes d'équipement d'une administration électorale mise en place un an avant la tenue des élections de 2010. Le mobilier destiné à la CENI, aux 17 CEPI et aux 129 CEPI comprend entre autres des bureaux, des tables, des chaises et des armoires de rangement. Le PACE a aussi équipé l'administration électorale de matériel informatique ; les ordinateurs ont été indispensables au fonctionnement de la CENI (9 ordinateurs), du Centre de Traitement de Données (215 ordinateurs) et des CEPI (34 ordinateurs). Dans le courant du premier trimestre de 2011, une partie de cet équipement a été sujet à un transfert de propriété approuvé dans le cadre du Comité de Pilotage.



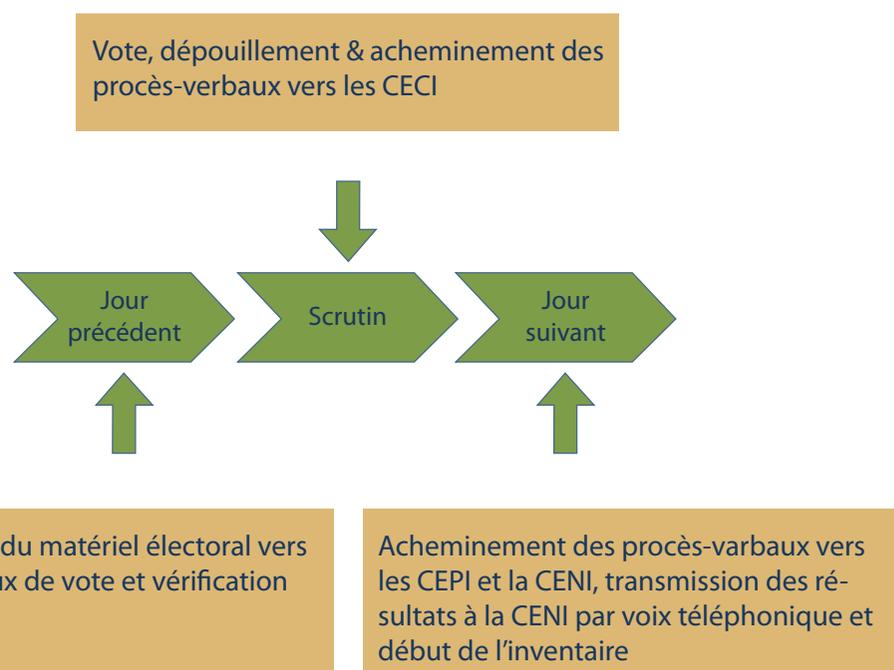
Description	Quantité	Origine
Équipement aux niveaux central et provincial PACE-CENI-CEPI-CECI		
Ordinateurs portables	5	Burundi
Bus de 30 places	1	Rwanda
Radios Motorola GP340	5	Danemark
Meubles CEPI UGP (tables, chaises et armoires)	Lot	Kenya
Voiture Toyota pickup	12	Burundi
Voiture Suzuki Grand Vitara	1	Burundi
Meubles UGP (tables, chaises et armoires)	Lot	Burundi
Meubles UGP (tables, chaises et armoires)	lot	Burundi
Motorola GP340 radios	15	Danemark
Équipement informatique UGP (photocopieuses, imprimantes, projecteur, fax, écran de projection, scanners, onduleurs)	Lot	Danemark
Téléphones satellites (pour les VNUs)	10	France
Ordinateurs portables (pour les VNUs)	12	Burundi
Assurance	129	Burundi
Palettes pour entrepôt	200	Burundi
Papier cartons (7000), portes badges (47000) et cordons (47 000)	Lot	Burundi
T-shirts (37 660), casquettes (37 660) et gilets (300)	Lot	Burundi
Cartouches et tambours pour impression des fiches sénatoriales	Lot	Burundi
Générateur 100 KVA pour la CENI	1	Burundi
Batteries pour radio	63,000	Burundi
Cartes pour observateurs et membres de bureau de vote	56,000	Burundi
Équipement du Centre de Traitement de Données (CTD)		
Meubles (tables pour ordinateurs et chaises)	Lot	Burundi
Équipement informatique	Lot	USA
Climatiseurs	18	Burundi
Ordinateurs de bureaux	39	Burundi
Générateur 64 KVA	1	Burundi

Véhicule fournis à la CENI	Nombre	Coût par pièce (\$)
Pick up Toyota Hilux D/C	9	\$ 25 894.3
Mini-bus Toyota Coaster 30 places	1	\$ 58 500.0
Total	10	\$ 291 549.7

Communication

La gestion des télécommunications de l'administration électorale a principalement été prise en charge par la contribution du gouvernement visant au bon fonctionnement de la CENI, des CEPI et des CECI. Cependant un appui fut fourni par le Projet pour la période de super-

vision durant laquelle les membres de l'administration électorale faisaient face à une augmentation drastique des coûts de communication. Des unités téléphoniques furent ainsi acquises au bénéfice des membres de l'administration électorale pendant une période de trois jours autour des scrutins. La période et les activités de supervision sont les suivantes:



Matériel pour les scrutins 2010

Les appels d'offres lancés ont concernés 3,85 millions de **cartes d'électeurs** vierges qui ont été reçues à Bujumbura d'Ouganda dès le 5 février 2010 et, suite au traitement informatique des données recueillies lors de l'opération d'affichage des listes électorales, les cartes d'électeurs ont pu être personnalisées au CTD avec des imprimantes achetées à cet effet.

Un total de près de 80 millions de **bulletins de vote** ont été acquis pour les cinq scrutins, pour un total de US\$ 1,9 millions. La production de ces bulletins a été établie à travers plusieurs consultations entre l'expert en graphisme de l'UGP et les représentants des partis politiques et des indépendants pour la conception graphique des bulletins. Les candidats en sont ressortis satisfaits d'avoir eu l'opportunité d'améliorer le symbole ou l'image qui allait les représenter durant tout le processus électoral.

De surcroît, des missions d'évaluation des bulletins de votes ont été mises en œuvre avant la tenue des scrutins afin de vérifier les mesures de sécurité, assurer la supervision des activités d'impression, d'emballage et d'étiquetage auprès du fournisseur basé en Afrique du Sud.

Etant donné que le code électoral impose l'utilisation de deux **urnes** et deux **isoloirs** par bureau de vote, le Projet a tout d'abord établi un inventaire du matériel de la CENI, résidu des élections de 2005. 13 650 urnes complémentaires ont été acquises et livrées le 24 avril 2010 du Danemark pour un montant de US\$ 594 457, soit \$ 43,5 par urnes ; tandis que 10 000 isoloirs complémentaires ont été produits localement par une association burundaise pour un montant de US\$ 350 000, soit US\$ 35 par isoloir.

Les **enveloppes de transmission**, dont plus de 32 millions d'enveloppes blanches et noires, ont été commandées du Royaume-Uni et livrées le 30 avril 2010 pour un montant de US\$ 1,5 million. La production d'enveloppes noires, dont l'utilisation est aussi requise par le code électoral, a été un défi particulier du fait qu'elles ne sont simplement pas disponibles sur le marché et restent de surcroît difficiles à produire en commande spéciale.

Election	Nombre de bulletins de vote
Communale	49 056 500
Présidentielle	4 407 600
Législative	20 792 200
Sénatoriale	30 000
Collinaire	4 304 800
Total	78 591 100

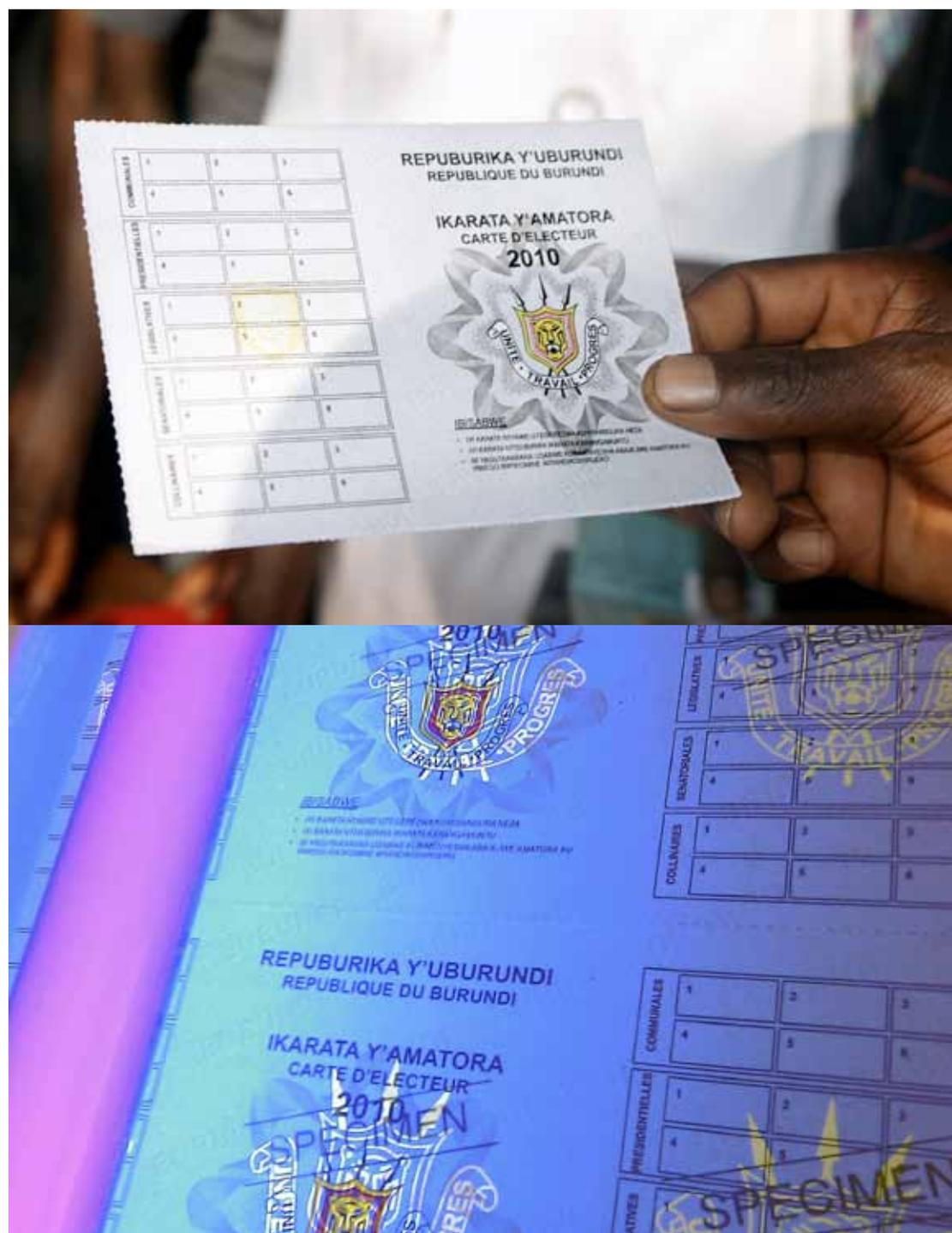




Les **cartes électorales**, largement financées par le Japon, qui ont permis à 3,5 millions de citoyens burundais de participer en tant qu'électeurs au cycle électoral de 2010. Un total de 3,8 millions de cartes ont été commandées afin de pourvoir à un stock complémentaire de réserve. Leur acquisition, tel qu'il l'est décrit dans une section précédente sur les méthodes d'acquisition du Projet, implique étroitement la CENI et l'équipe de l'UGP.

Les fonds de la Commission européenne ont directement permis le financement de plus de 50% de la totalité du matériel acquis par le Projet en vue de la tenue des scrutins.

Il est important de souligner qu'à l'exception du matériel dédié au Centre de Traitement des Données, la plupart du matériel électoral a été reçu entre mi avril et mi mai 2010. Par conséquent, la réception (qui comprend le dédouanement, la vérification, le chargement/déchargement et l'entreposage) d'un volume aussi significatif (environ 3000 mètres cubes) ont représenté un véritable défi pour les membres de l'équipe logistique de moins de 10 personnes (CENI et PACE confondus).



Paiement des agents électoraux

Le personnel temporaire recruté pour l'exécution de nombreuses opérations électorales comprend les agents recenseurs, les agents d'affichage, les agents de distribution des cartes d'électeurs, les agents du Centre de Traitement de Données, les manutentionnaires et agents de constitution des kits électoraux ainsi que les membres de bureaux de vote.

Avec cinq élections et un calendrier électoral très serré, il était essentiel de pouvoir effectuer le paiement des agents électoraux avant la tenue du prochain scrutin afin d'éviter toutes contestations qui pourraient résulter en un boycott ou une réduction d'effectif. Ces paiements ont en effet pu être réalisés préalablement à chacun des scrutins, à l'exception de quelques cas limités de régularisation.



Les délais rencontrés, qui comme mentionné n'ont pas eu d'impact sur l'organisation du processus, sont expliqués par trois aspects : (1) la confection manuelle des listes au niveau des CECI, tâche exhaustive compte tenu du nombre d'agents de bureaux de vote ; (2) le fait que les membres des CECI devaient parallèlement aussi se charger de multiples autres tâches essentielles telles que le comptage et l'envoi des résultats et le retour du matériel; et (3) la longueur du processus de vérification des listes d'agents qui implique la CECI, la CEPI, la CENI, l'UGP, le CISNU et l'institution bancaire. Seul le paiement des agents du scrutin collinaire a connu un retard particulier du fait des délais conséquents de soumission des listes et des factures de remboursement dus à l'institution bancaire pour les scrutins précédents.

Procédure de paiement des agents électoraux

Elle ne prend pas en compte le paiement des agents recenseurs, les agents du CTD, les agents d'affichage et les agents de distribution qui ont été payés avec des procédures moins complexes et plus allégées. Les agents électoraux constituaient une préoccupation particulière du fait de leur nombre (35 000 personnes) sur une étendue plus élevée (129 communes et 17 provinces) pour un processus récurrent (5 scrutins électoraux). Cette procédure comprenait trois étapes. Le chronogramme de paiement, l'établissement

des listes de paiement et le paiement des indemnités proprement dits.

A- Chronogramme de paiement

Un chronogramme a été établi pour chaque Cycle des paiements des agents électoraux ayant travaillé pendant les cinq scrutins ; les communales, les présidentielles, les législatives, les sénatoriales et les collinaires. Chaque cycle partait du recrutement des agents électoraux jusqu'au paiement de leurs indemnités. Les principaux intervenant dans ce cycle sont : les CECI, les CEPI, la CENI, le projet PACE, le CISNU, le prestataire de service FENACOBU et les bénéficiaires (agents électoraux). Chaque intervenant dans le cycle avait plus ou moins trois jours pour mener ses activités de contrôle avant de passer le relai au suivant.

B- Etablissement des listes de paiement

Le recrutement des agents électoraux était fait à la base par les CECI sur la base des bureaux de vote à couvrir dans leur circonscription. Sur la base des listes de recrutement était établies les listes de paiement comprenant les noms et prénoms, le bureau de vote à couvrir, la commune, le numéro de la pièce d'identité, la fonction dans le bureau de vote (Président, Assesseur ou suppléant) et le montant de l'indemnité correspondante. Chaque CECI accompagnait les différentes listes de paiement des agents électoraux des

différents bureaux de vote de sa commune par une synthèse des indemnités à payer pour l'ensemble de la commune.

Ces listes des agents électoraux des différents bureaux de vote de chaque commune étaient acheminées avec les synthèses communales dans les CEPI pour une première vérification. Par la suite, la CEPI établissait une synthèse provinciale sur la base des synthèses communales avant d'envoyer les différentes listes des agents électoraux reçues des communes, accompagnées des synthèses communales et de la synthèse provinciale à la CENI pour la deuxième vérification.

Cette dernière procède ensuite à un regroupement de toutes les listes des agents électoraux de toutes les provinces pour faire une synthèse nationale des paiements des indemnités des agents électoraux qui seront par la suite authentifiées dans son ensemble par le Commissaire chargé de l'administration et des finances de la CENI ou son représentant. Les listes authentifiées sont acheminées à l'UGP pour la troisième vérification et par la suite au CISNU pour la dernière vérification avant la remise des listes et autres documents de synthèse au prestataire de service FENACOBU pour paiement. Il faut préciser que chaque fois qu'une erreur était décelée elle devait être signalée à la CENI pour correction et renvoi de la liste corrigée et authentifiée pour la suite de la procédure.

C- Paiement des indemnités des agents électoraux

Les différentes listes de paiement des agents électoraux pour chaque scrutin sont remises au prestataire FENACOBU par le CISNU pour paiement. Le calendrier des paiements est organisé par ce dernier au regard des échéances et communication avec la CENI. Les paiements ont lieu dans les différentes communes et à des points précis indiqués par la FENACOBU pendant une période de temps donné. À la fin de chaque paiement la FENACOBU doit faire un rapport au CISNU avant le remboursement des fonds avancés. Ce rapport dégage la situation des personnes payées de celle des personnes qui ne l'ont pas été. Ces paiements étaient organisés après chaque scrutin et les régularisations des agents électoraux n'ayant pas bénéficié de leurs indemnités se faisaient au fur et à mesure pour chaque scrutin pendant le paiement des frais du scrutin suivant par la FENACOBU. Trois mois après la fin du dernier scrutin une séance de régularisation générale a été organisée par la FENACOBU pendant plusieurs jours et dans plusieurs communes afin de satisfaire tous les retardataires qui n'avaient pas pu bénéficier de leurs indemnités.

Cette procédure a été hautement suivie et a permis de payer au moins les 99 % des agents électoraux des différents scrutins électoraux qui en avaient droit

et qui s'étaient présentés aux points de paiement indiqués par le prestataire FENACOBU dans les délais impartis. Un rapport général de paiement consolidé et réconcilié a été dressé par la FENACOBU et le PNUD ainsi qu'un état des sommes remboursées et des frais de gestion dus et payés.



Agents de BV et manutentionnaires					
Scrutins*	Agents BDV	Manutentionnaires	Total en FBU	Total en USD	% du total
Elections communales	658,304,000	60,460,000	718,764,000	584,360.98	19,79%
Elections Présidentielles	834,536,000	309,387,000	1,143,923,000	930,018.70	31,50%
Elections Législatives	808,297,000	34,547,000	842,844,000	685,239.02	23,21%
Elections Collinaires	831,960,000	94,198,000	926,158,000	752,973.98	25,50%
Total	3,133,097,000	498,592,000	3,631,689,000	2,952,592.68	100,00%

* En ce qui concerne les élections sénatoriales, étant donné le nombre restreint d'électeurs (1,935 conseillers communaux) et donc de bureaux de vote (17 au total, soit 1 par province), le recrutement d'agents temporaires n'a pas été nécessaire. Cette tâche a été acquittée par les membres des CEPI et celle des manutentionnaires par les agents du Centre de Traitement de Données, qui ont été chargés de l'impression ainsi que de l'emballage des listes et des bulletins de vote.

Autres agents temporaires					
Type d'agent	Nombre d'Agents	Taux moyen par agents	Montant en FBU	Montant en USD	% du total
Agents recenseurs	15,747	249,390	3,927,150,000	3,192,804.88	73,13%
Agents CTD	1,040	446,542	464,403,270	377,563.63	8,65%
Agents d'affichage	3,845	59,749	229,735,000	186,776.42	4,28%
Agents de distribution	8,809	84,988	748,660,000	608,666.67	13,94%
Total	29,441	182,397	5,369,948,270	4,365,811.60	100,00%

1.4. Constitution du fichier électoral et des cartes d'électeurs

Mise en place d'un Centre de Traitement des Données opérationnel

La spécification technique des équipements, du matériel et des accessoires informatiques du Centre de Traitement de Données (CTD) a été définie début novembre 2009 et l'aménagement des bâtiments de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) à Bujumbura a été finalisé le 18 février 2010. Le CTD a été la colonne dorsale de nombreuses opérations électorales, dont notamment l'enrôlement des électeurs, l'élaboration des listes électorales et la personnalisation des cartes d'électeurs.

A la fin des élections collinaires en septembre, sur demande de la CENI, la logistique du projet a aménagé un nouveau CTD de taille réduite dans les locaux de la CENI pour assurer une meilleure conservation et un suivi plus efficace du fichier électoral de 2010. Ce CTD est doté de soixante ordinateurs, du serveur principal et de quelques imprimantes.

Enrôlement des électeurs

La CENI, avec l'appui de l'UGP, a élaboré et mis en œuvre les outils et méthodologies de mise en œuvre de l'enrôlement des électeurs, notamment la méthodologie de recensement des électeurs, le

logiciel d'édition des listes électorales et des cartes d'électeurs, le registre de recensement et du carnet d'attestation d'inscription, les manuels de formation des agents d'enrôlement, et le répertoire des unités d'inscription.

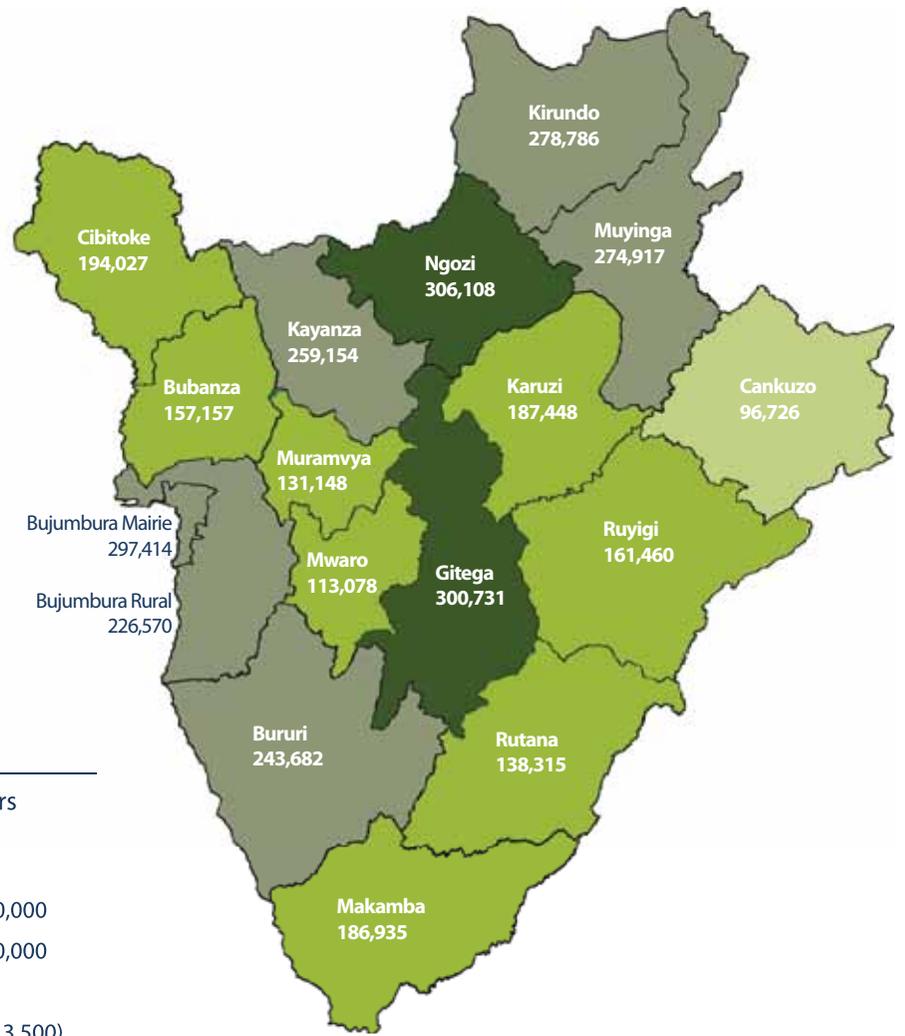
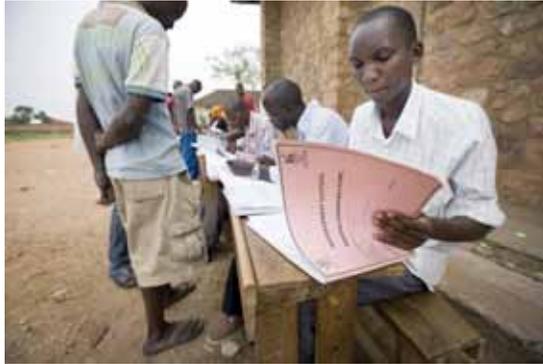
L'enrôlement des électeurs a été exécuté du 21 janvier au 9 février dans les 3302 centres d'inscription du pays. Le nombre définitif d'inscrits au rôle électoral au Burundi s'élève à 3 553 443. A cela s'ajoute 4 604 personnes inscrites à l'étranger (opération coordonnée par le Ministère des Affaires Etrangères), soit un total de **3 558 047 électeurs enrôlés**, dont 52% de femmes. Ce chiffre représente une augmentation de 7% par rapport au nombre d'inscrits en 2005.

1 040 agents ont effectué la correction et la validation des données informa-

tiques des électeurs en travaillant 24/24h en 4 groupes se relayant par rotation de 6 heures. Ces agents comprennent 792 agents de saisie, 28 agents d'exploitation et d'expédition, 36 agents de finition, 80 agents de validation technique, 80 chefs d'équipe et 20 agents d'archivage.

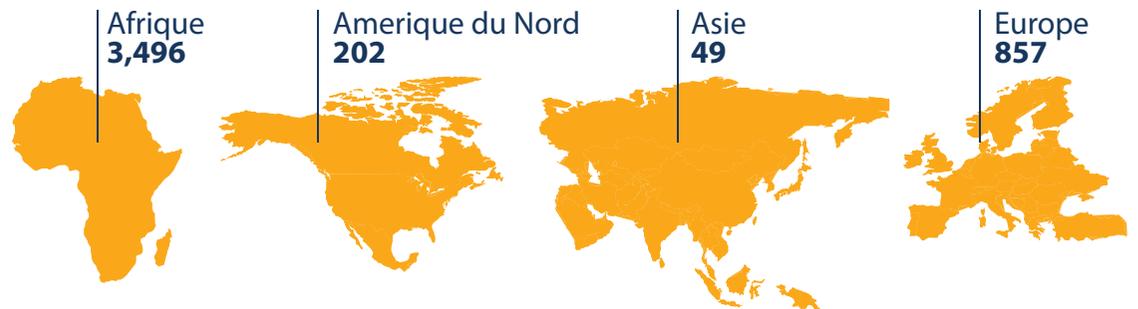


3,5 Millions d'enrôlés au total



Nombre d'électeurs enregistrés

- > 300,000
- 200,000 - 300,000
- 100,000 - 200,000
- <100,000
- Diaspora (0 - 3,500)



	PROVINCE	Centres de Vote	Bureaux de Vote	Effectif des inscrits	Moyenne de femmes inscrites
1	BUBANZA	116	301	157,157	48%
2	BUJUMBURA	236	448	226,495	51%
3	BURURI	246	492	243,682	49%
4	CANKUZO	100	193	96,726	52%
5	CIBITOKÉ	165	374	194,027	50%
6	GITEGA	272	601	300,731	59%
7	KARUSI	178	372	187,448	55%
8	KAYANZA	176	497	259,154	55%
9	KIRUNDO	182	522	278,786	54%
10	MAKAMBA	215	363	186,935	49%
11	MURAMVYA	107	251	131,148	55%
12	MUYINGA	207	531	274,917	53%
13	MWARO	128	236	113,078	58%
14	NGOZI	238	626	306,108	54%
15	MAIRIE DE BUJUMBURA	175	291	138,315	35%
16	RUTANA	166	332	161,460	53%
17	RUYIGI	147	539	297,276	53%
	TOTAL PAYS	3,054	6,969	3,553,443	52%
18	ETRANGER	23	23	4,604	17%
	TOTAL GENERAL	3,077	6,992	3,558,047	52 %

Au niveau national un total de plus de 44% de la population burundaise a été inscrit au rôle d'électeurs. Ceci représente un taux significatif compte tenu du nombre de jeunes personnes âgées de moins de dix-huit ans révolus, âge à compter duquel le citoyen burundais peut jouir de ses droits civils et politiques.

	Hommes	Femmes	% de femmes recensées	Total
Recensement général de la population du Burundi, établi en 2008	3,964,906	4,088,668	51%	8,053,574
% d'électeurs enrôlés en 2010 par rapport au recensement de population de 2008	43%	45%	-	44 %

Elaboration des listes électorales et des cartes d'électeurs

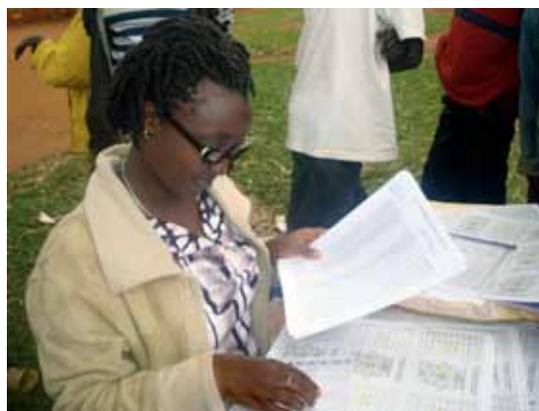
Etant donné les courts délais impartis à la procédure d'achats de logiciel, la cellule informatique de l'UGP a mis en place le logiciel d'édition des listes électorales et des cartes d'électeurs. Cette conception a été faite progressivement depuis le début du mois de décembre 2009 et a été finalisée deux jours avant le déclenchement des opérations de saisie des données des électeurs.

Avec le recensement des électeurs (qui devait à l'origine débiter le 2 janvier), le calendrier a été beaucoup plus serré qu'avant. Compte tenu des retards enregistrés lors de la phase de traitement de données, la période d'affichage initialement prévue dans les 3302 centres d'affichage du 5 au 11 avril a été reportée. Les listes ont été reçues dans les provinces progressivement du 14 avril

jusqu'au 16 avril. Etant donné la durée d'affichage fixée à 5 jours calendrier, la clôture d'affichage s'est donc déroulée du 19 au 21 avril. Les listes provisoires ont été affichées à la vue du public dans les 3302 centres d'inscription et au chef-lieu de la commune. 3302 agents d'affichage, contrôlés par 542 agents de supervision, ont été recrutés, formés et déployés. Les électeurs burundais n'ont pas répondu aussi massivement que prévu aux multiples appels radiophoniques et télévi-

sés de la CENI. Les données collectées à travers les différents formulaires ont cependant permis la révision des données des électeurs, opération indispensable à la personnalisation des cartes d'électeurs.

C'est ainsi que les cartes d'électeurs pré-imprimées réceptionnées en février 2010, ont été personnalisées directement au CTD avec des imprimantes achetées à cet effet. Les retards observés durant le traitement informatique des données,



principalement dûs à des problèmes rencontrés avec les imprimantes, ont eu pour impact le report des périodes de personnalisation et de distribution des cartes.

La période de distribution initialement prévue du 5 au 11 mai dans les 3302 centres d'affichage a été reportée compte tenu des délais susmentionnés et s'est déroulée du 17 au 23 mai. La distribution des cartes a été planifiée avec le déploiement de 3302 agents, soit un par centre de distribution, sélectionnés par les CECI parmi les agents d'affichage. Les électeurs sont venus en masse pour obtenir leur carte électorale.

Afin de faire face au flux d'électeurs, il a été décidé de déployer deux agents supplémentaires dans chacun des 3 302 centres de distribution. Le total d'agents de distribution de cartes d'électeur enregistré par la CENI s'élève à 8 845. Cette opération a été principalement soutenue par les fonds japonais.

1.5. Information et sensibilisation de la population, et formation du personnel électoral

Les priorités d'action du PACE s'étant concentrées sur la mise en œuvre des opérations électorales essentielles, les activités relatives aux volets formation du personnel ainsi qu'éducation civique et électorale ont été menées par la CENI et l'International Foundation for Electoral

Systems (IFES), avec un soutien du PACE.

Un appui stratégique a été fourni par la section Communications BINUB pour la production de divers spots radios et télévisés reprenant les procédures de vote des présidentielles et des collinaires, y compris une simulation des opérations de vote.

Monitoring et suivi

Le PACE a aussi fourni un appui stratégique à la synergie commune des médias et à l'observation électorale nationale à travers le renforcement des capacités des organisations de la société civile et des médias dans leur cadre respectif de mécanisme de coordination multilatérale permettant une mise en commun des efforts. Ce type de collaboration a entre autres permis de promouvoir une cohérence plus accrue des activités de la Coalition de la Société Civile pour le Monitoring Electoral (COSOME) et du Plan d'Action Commun d'Appui aux Media (PACAM). Cela a entre autres permis de soutenir la médiatisation du processus à travers diverses campagnes d'information et de sensibilisation de la population burundaise promulguées par la synergie des médias, ainsi que la participation des membres des organisations de la société civile dans l'observation électorale nationale durant chacun des scrutins. Les diverses organisations représentant les observateurs nationaux

déployés ont entre autres produits un rapport commun de leurs conclusions et recommandations.

Formation du personnel

Un nombre important d'agents électoraux a été recruté par la CENI et formé par IFES, notamment les agents d'enrôlement et leurs encadreurs, les membres de bureau de vote et les membres de l'administration électorale au niveau national, provincial et communal, notamment les chargés de matériel en vue des opérations de réception et de stockage.



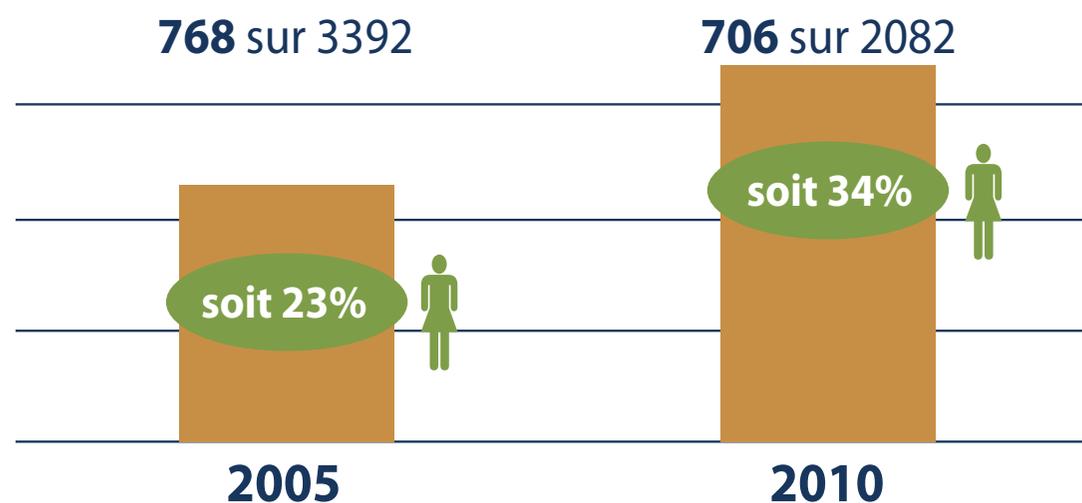
1.6. Participation accrue des femmes dans les institutions démocratiques issues des élections

L'appui fourni dans le domaine de la participation politique a permis une nette amélioration de la représentation des femmes au niveau national et collinaire. Ainsi, en 2010 la représentation des femmes au Parlement et dans les communes a connu une augmentation de 11 % par rapport à 2005. Le Burundi est d'ailleurs devenu le premier pays en Afrique et le deuxième au monde en matière de représentation des femmes au Sénat.

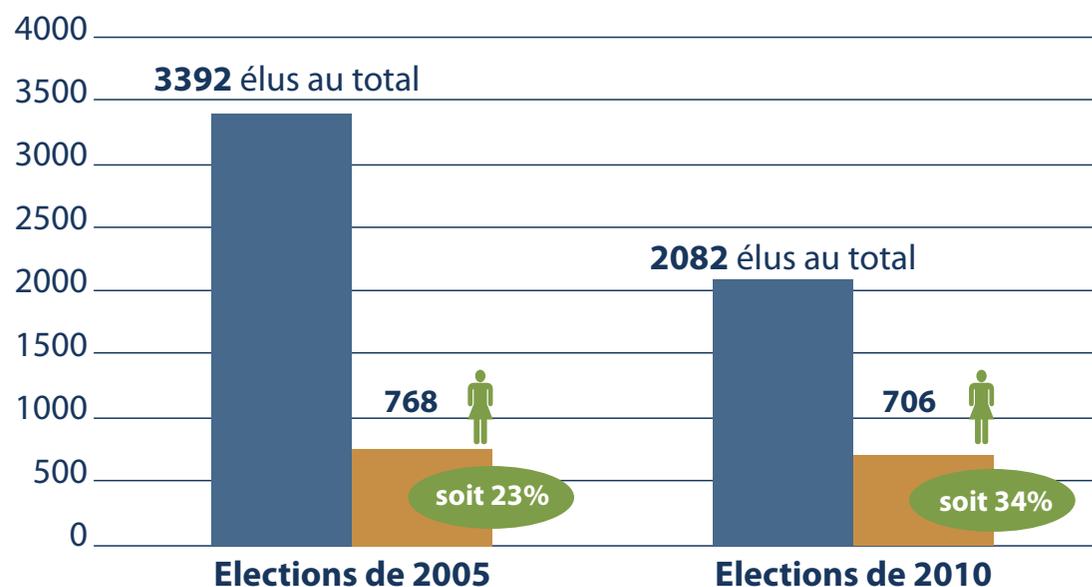


Election	Femmes élues en 2005	Femmes élues en 2010	Soit une augmentation de
Communes	714	653	12%
(% du total des élus)	(22%)	(34%)	
Législatives	37	34	1%
(% du total des élus)	(31%)	(32%)	
Sénatoriales	17	19	11%
(% du total des élus)	(35%)	(46%)	
Collinaires	2035	2414	17%
(% du total des élus)	(14%)	(17%)	

Evolution du taux de représentation des femmes aux niveaux national et communal



En prenant en compte le scrutin collinaire, pour lequel aucun quota n'existe pour les femmes, le taux de représentation des femmes est comme tel:



Ces résultats sont d'autant plus appréciables qu'ils ont été réalisés sans qu'il y ait eu besoin de cooptation. Les actions menées pour y arriver sont articulées autour de quatre volets principaux:

- Le renforcement des capacités de la CENI notamment dans l'encadrement des partis et listes de candidats pour un respect scrupuleux des quotas de représentation des femmes;
- L'appui à la participation de la femme dans l'observation électoral qui a permis de mobiliser plus de 10,000 femmes représentant plus de 50% de l'observation domestique ayant couvert les cinq scrutins et contribué à plus de transparence du processus;
- L'appui technique et financier aux partis politiques et aux candidates pour la promotion du genre au sein des partis politiques et au niveau des candidatures. Ce travail a favorisé le positionnement des femmes à des places qui ont permis, pour la première fois au Burundi, de réaliser des taux supérieurs au quota fixé pour la représentation des femmes sans avoir besoin de recourir à des cooptations comme par le passé;
- La collecte, l'analyse et l'exploitation des données désagrégées par sexe sur la participation des femmes dans le processus électoral qui a permis de disposer de statistiques électorales pour renseigner sur le comportement électoral des burundais. Les tableaux tirés des analyses se sont avérés comme des outils puissants d'information et de plaidoyer en direction des différents acteurs y compris les décideurs. Les données désagrégées permettent enfin de situer le Burundi en Afrique et dans le monde en matière de représentation des femmes dans les institutions issues des élections.

Le volet « genre » du Projet a principalement bénéficié de l'appui de la Suède, de la Suisse et du Fonds de Consolidation de la Paix des Nations Unies.

1.7. Logistique électorale

Comme dans toutes les opérations électorales, la logistique apparaissait aux premières loges des préoccupations en ce qui concerne le pré requis indispensables pour garantir la réalisation d'un processus électoral libre, honnête et démocratique dans le pays. Le travail des logisticiens, acteurs de l'ombre, permet en effet la réalisation de toutes les opérations électorales et se doit d'être passé en revue.

En 2005, lors de l'organisation des élections au Burundi, les autorités burundaises avaient bénéficiées de l'appui de la Mission de Maintien de la Paix des Nations Unies (ONUB), alors présente sur l'ensemble du territoire national, pour élaborer et exécuter leur plan opérationnel logistique. En 2010, la Mission des Nations Unies (BINUB) sur place n'était présente que dans 4 des 17 provinces, ce qui a rendu les opérations logistiques d'autant plus complexes en termes de suivi et de coordination.

Le PACE a innové en renforçant les capacités des démembrés de la CENI pour mieux répondre aux exigences des différentes opérations électorales. C'est



dans ce cadre que plusieurs briefings en logistique ont été organisés à l'intention du personnel clé des CECI et CEPI.

Constitution des kits

Les kits de matériel électoral ont été constitués à Bujumbura en tenant compte de chaque BV. Un plan de constitution de kits élaboré et approuvé au préalable servait de base à cet exercice de si grande envergure et d'une importance capitale. La constitution des kits s'est réalisée sur base de trois types de plan, en l'occurrence (1) le plan de constitution des kits de matériel non sensible (lourd), (2) le plan de constitution des kits de matériel sensi-

ble sans bulletins de vote, et (3) le plan de constitution des kits des bulletins de vote, étant entendu qu'il s'agissait de bulletins multiples. Près de 3 000 personnes ont du apporter leur contribution dans l'exécution de ces activités, y compris 1 270 agents de constitution des kits et de manutention. Compte tenu du fait que les bulletins de vote étaient toujours réceptionnés peu avant la date de chaque scrutin, le temps représentait un défi majeur pour l'équipe logistique. Ainsi, une centaine d'agents dédiés à cette tâche travaillaient souvent jour et nuit en vue de permettre le l'acheminement des kits dans les communes au moins deux jours avant la date du scrutin.

Acheminement du matériel

Etant donné les courts délais impartis pour l'acquisition, l'acheminement et la vérification du matériel électoral, il a été décidé de favoriser un acheminement du niveau central directement vers le niveau communal. Les CECI ont été considérées comme le point de liaison pour leurs BV respectifs. Cette stratégie de mouvement prend en compte les différents plans de transports : de la CENI vers les CEPI/CECI, des CECI vers les centres de vote, mouvement de transport et de comptage



des voix, la récupération du matériel de vote ainsi que les Procès verbaux à la fin du comptage, la transmission des PV à la CENI ou pour tout autre mouvement opportun nécessaire au courant de cette opération de vote.

Chaque CECI avait la responsabilité de définir sa stratégie de transport (vélo, moto, dos d'âne, homme, véhicule, etc.). Pour garantir l'acheminement à temps du matériel dans les bureaux de vote la veille du scrutin. Le nombre de véhicules alloué à chaque CECI était déterminé en fonction du volume du matériel à transporter, donc en fonction du nombre de BV crée dans cette commune. Chaque CECI a du mettre en place un calendrier de déploiement du matériel électoral et en informé le niveau central.

Un plan opérationnel de gestion des flux de transports du matériel électoral a été élaboré conjointement avec la CENI et partagé avec l'administration électorale au niveau provincial et communal. Afin de mieux coordonner le mouvement du matériel de Bujumbura à l'intérieur du pays, cinq axes routiers ont été définis:



1. Bujumbura Mairie > Mwaro > Bururi > Makamba > Rutana
2. Bujumbura Mairie > Muramvya > Gitega > Cankuzo > Ruyigi
3. Bujumbura Mairie > Kayanza > Ngozi > Kirundo > Muyinga > Karusi
4. Bujumbura Mairie > Bujumbura > Bubanza > Cibitoke

Le matériel a été transporté par camions du niveau central au niveau communal. Seuls les bulletins de vote des sénatoriales ont été acheminés directement par les membres des CEPI.

Plusieurs procédures ont été revues et améliorées suite aux retards et à la désorganisation rencontrés dans la distribution des bulletins de vote des communales. Ces contraintes avaient en effet eu pour conséquence le report du scrutin du 21 mai au 24 mai. Les sections logistiques de l'UGP et de la CENI ont ainsi mises en place un système de contrôle et d'emballage plus rigoureux et sécurisé au niveau du fournisseur (emballage des bulletins de vote au préalable de leur transport par paquets scellés transparents de 100 bulletins) et au niveau central de Bujumbura (missions de vérification conjointe CEPI-CECI au niveau central, préalablement à l'acheminement du matériel sur le terrain) afin d'amenuiser la tâche des CECI au niveau communal et de permettre un temps imparti plus important pour corriger toute erreur ou problème rencontrés sur le terrain.

En termes de sécurité, le Projet a joué un rôle de coordination dans l'organisation des escortes militaires pour convoyer les camions jusqu'à destination finale. La CENI était quand à elle responsable de la liaison avec les autorités compétentes pour la mise à disposition du nombre de policiers nécessaires à chaque convoi. Un

ratio de trois policiers par camion a été appliqué ; le Projet a financièrement appuyé une partie de cette mise en œuvre, activités couvertes à 100% par les fonds de la Commission européenne. Il faut aussi noter qu'au moins un cadre de la CENI accompagnait les camions dans chaque convoi. De surcroît, bien que l'aspect sécuritaire du matériel électoral relevait directement de la responsabilité générale du gouvernement Burundais, la Cellule de sécurité des NU s'était souvent investie dans le renforcement de la sécurité surtout pendant le trajet Aéroport-Frontières-Entrepôts. Il est souligné qu'en ce qui concerne la sécurisation des entrepôts, les militaires et policiers burundais étaient seuls responsables d'assurer la sécurité.



Stratégie de rapatriement du matériel électoral et des résultats

Compte tenu du fait que les bureaux de vote ne disposaient pas d'espace de stockage sécurisé pour garantir un entreposage à long terme, il a été nécessaire d'organiser le retour du matériel à

sa commune ou province de provenance pour un stockage temporaire sécurisé jusqu'aux prochaines opérations de vote. Lors du retour du matériel de vote vers les communes, les CECI ont utilisé les mêmes moyens de transport initialement identifiés pour le premier mouvement d'acheminement. Cependant, l'ensemble du matériel a été définitivement rapatrié sur Bujumbura seulement à la fin du cycle électoral. Les fonds canadiens ont été totalement alloués à ce volet d'activité.

Afin de renforcer la capacités des membres des CECI à mettre en œuvre cette opération, alors qu'ils jonglaient aussi avec le traitement et le transfert des résultats, et le traitement manuel des listes des agents électoraux, l'UGP a élaboré et mis à disposition des CECI des formulaires de vérification du matériel, divers guide de gestion et vérification du matériel, ainsi que des check-lists pour la mise en œuvre coordonnée de l'inventaire du matériel manquant et endommagé lors de chacun des scrutins. Des missions de terrain visant à former mes membres des CECI furent tenues à plusieurs reprises. L'ensemble du matériel a été définitivement rapatrié sur Bujumbura seulement à la fin du cycle électoral.

En ce qui concerne l'acheminement des résultats, le parcours suivi fut similaire. Les résultats suivirent le circuit du centre de vote aux CECI puis aux CEPI avec destination finale à la CENI. Un agent de police

accompagnait aussi chaque mouvement, en conformité avec le plan de sécurisation établi conjointement entre la CENI et le Ministère de la Sécurité Publique.

Gestion des entrepôts

Des systèmes de stockage ont été mis en place en vue de faciliter la réception du matériel électoral à tous les niveaux: central, provincial et communal, chacun géré par l'administration électorale correspondante. La sécurisation de ces entrepôts a été et reste assurée par la Police Nationale du Burundi sous la coordination de la CENI. L'identification et l'aménagement des entrepôts au niveau communal a nécessité plusieurs missions de terrain ainsi que le soutien continu des Conseillers Electoraux Provinciaux (CEP) de l'UGP. Toute cette logistique a été mise en place avant la livraison et la réception du matériel électoral. Certaines provinces n'ont pas eu besoin d'entrepôt, notamment Bujumbura rurale et mairie du fait de la proximité des entrepôts de la CENI.

Les quatre entrepôts de la CENI à Bujumbura au niveau central (de respectivement 1 000 m³, 1 500 m³, 3 750 m³ et 2000 m³ chacun) ont servis de lieux d'entreposage de l'ensemble du matériel électoral en attente de leur déploiement imminent dans les entrepôts intermédiaires. Un stock de sécurité de 10% des bulletins de vote a par ailleurs été gardé dans les entrepôts de Bujumbura au niveau central. Les portes des entrepôts

de Bujumbura ne pouvaient être ouvertes qu'en la présence simultanée d'un membre de la CENI et un membre de l'UGP, tous deux en possession d'une des deux clés indispensables à l'ouverture. Les 129 entrepôts au niveau communal étaient quant à eux sous la responsabilité des CECI et représentaient une base arrière pour desservir les bureaux de vote.

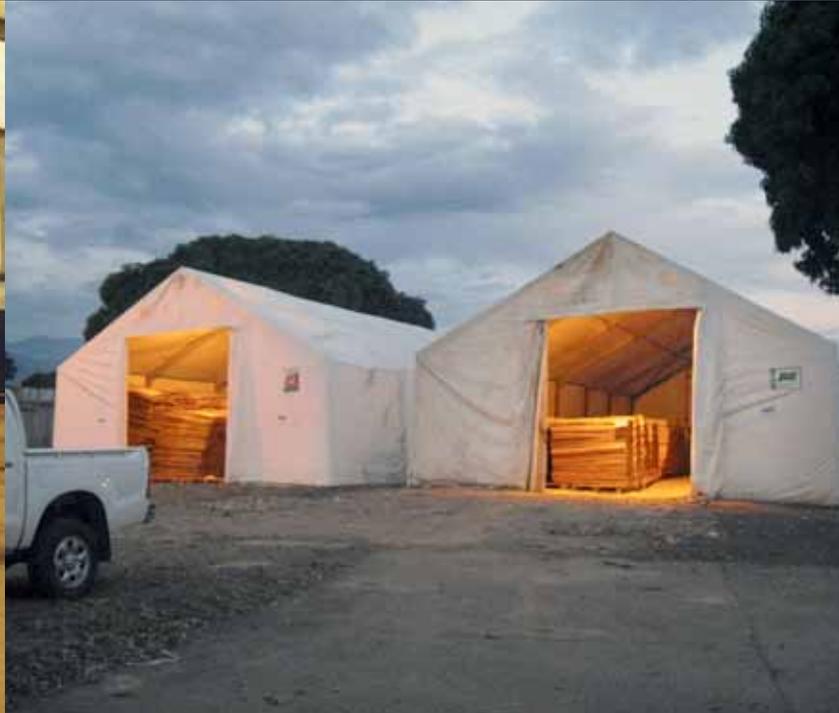
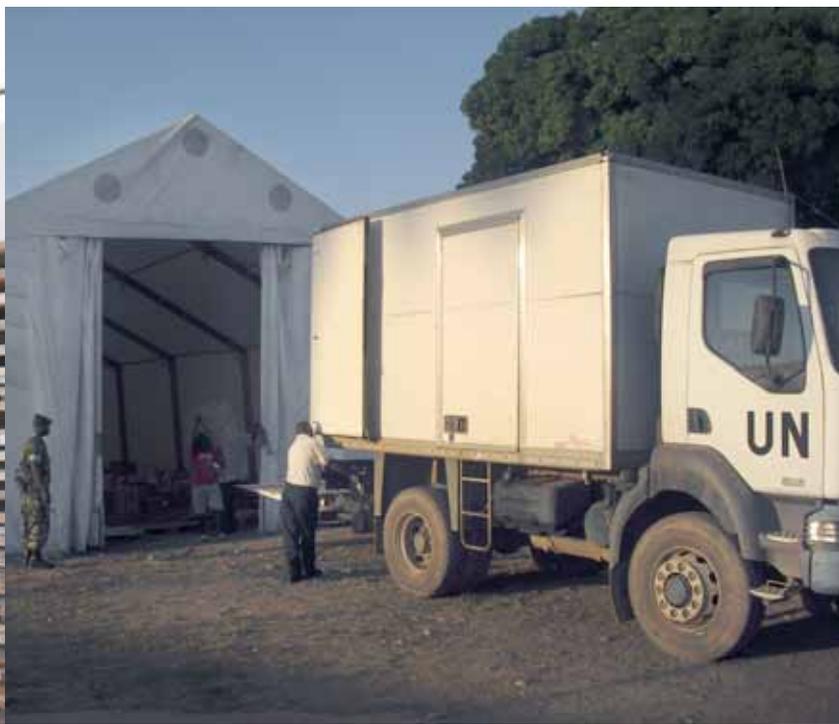
Avant l'envoi du matériel, une délégation du Projet a effectué des visites auprès des CECI pour la gestion des points suivants:

- Vérification de la fermeture des lieux de l'entreposage, soit portes, fenêtres, claustrât et autres ouvertures;
- Vérifier les problèmes d'étanchéité, les dangers d'inondation et palier à cela soit par le renforcement des drainages ou par l'aménagement de rigoles d'évacuation de l'eau;
- Déterminer le nombre de policiers pour la sécurisation, leur mode de rotation, leur point focal, la disponibilité d'une place pour la garde, affectation d'un staff pour assurer la coordination de la sécurisation, etc;
- Mettre en place un système d'entrée et de sortie du matériel.

Deux entrepôts-qui serviront au stockage du matériel électoral et de l'équipement sujet à un transfert de propriété jusqu'au

prochain cycle électoral- ont été identifiés par la CENI. Il est prévu que les frais de location correspondant seront pris en charge par la CENI conformément au budget alloué par le gouvernement. La sécurisation des entrepôts sera assurée, tout comme durant tout le processus électoral, par les militaires et policiers burundais.

Le plan de stockage, ainsi que l'utilisation et l'entretien du matériel seront précisés par la CENI dans le courant du premier trimestre de 2010 et seront expliqués dans le rapport final du Projet couvrant la période de septembre 2009 à décembre 2010.



1.8. La tenue des scrutins 2010

Chacun des cinq scrutins prévus par le cadre légal électoral a été tenu, soit:

- ✓ Scrutin communal: 24 mai 2010;
- ✓ Scrutin présidentiel: 28 juin 2010;
- ✓ Scrutin législatif: 23 juillet 2010;
- ✓ Scrutin sénatorial: 28 juillet 2010;
- ✓ Scrutin collinaire: 7 septembre 2010.

Contrairement aux incidents observés lors de la période pré électorale, qui pouvaient laisser présager des violences électorales, tous les scrutins se sont déroulés dans une atmosphère particulièrement calme.

Seul le scrutin communal a connu un report. Compte tenu du nombre trop élevé ou insuffisant de bulletins de vote dans plusieurs communes, la CENI a opté pour l'acquisition de 5% supplémentaires pour chacune des 29 entités politiques. Le scrutin fut alors reporté de 3 jours du 21 au 24 mai 2010. L'approche mise en œuvre, qui bénéficiait à tous les partis sans mettre l'accent sur l'une ou l'autre faction politique, a permis de calmer les esprits et réduire les tensions politiques.

Les quatre élections suivantes, soit la présidentielle, les législatives, les sénatoriales et les collinaires ont été réalisées

aux dates prévues par le code électoral, soit le 28 juin, 23 juillet, 28 juillet, et 7 septembre respectivement.

Après l'annonce des résultats des communales, largement dominés par le parti au pouvoir le CNDD-FDD, tous les autres candidats se sont au fur et à mesure retirés du processus. Avec un candidat unique pour les présidentielles, l'organisation d'un second tour ne fut donc pas nécessaire. Le Code électoral n'ayant pas prévu le cas d'un candidat unique, la CENI a élaboré des instructions spécifiques en ligne avec les procédures de plébiscite. Les candidats inséraient donc le bulletin du candidat unique dans l'enveloppe blanche s'ils votaient « en faveur » ou dans l'enveloppe noire s'ils s'exprimaient « en défaveur ».

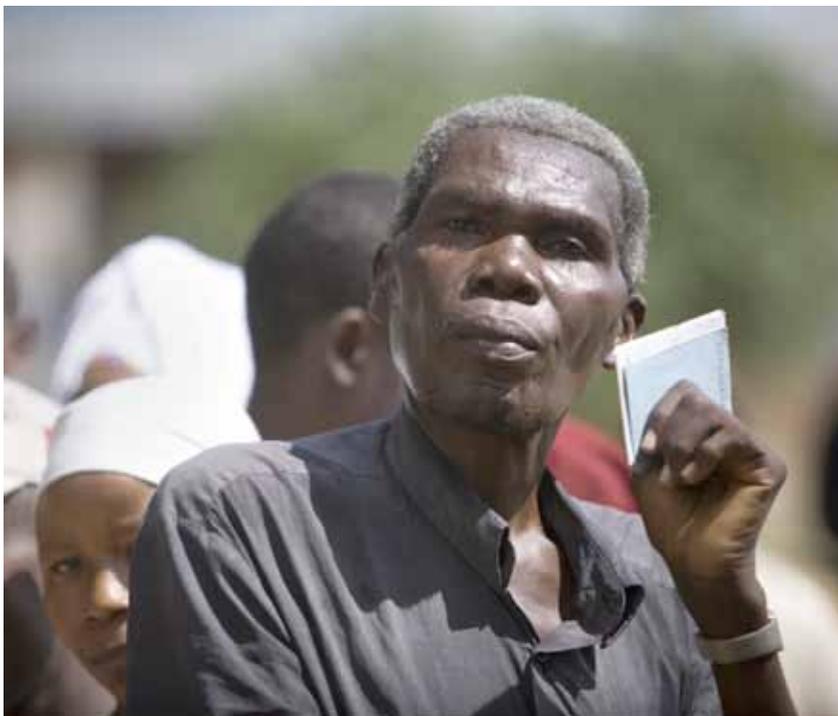
Les scrutins législatifs, sénatoriaux et collinaires ont été empreints de calme et de sérénité ; aucune difficulté particulière n'est venue en troubler le déroulement. L'aspect logistique notamment a fait l'objet d'un contrôle très efficace.

L'électorat du scrutin sénatorial était limité aux conseillers communaux, qui ont voté dans un total de 17 bureaux de vote (un par province) au lieu des 6969 bureaux de vote habituels.

En ce qui concerne le scrutin collinaire, les bureaux de vote sont restés identiques à la répartition utilisée lors des scrutins communaux, présidentiels et législatifs,

avec cependant la présence d'autant d'urnes que de collines ou quartiers représentés dans chaque bureau de vote. Il pouvait donc arriver qu'un électeur vote dans un bureau situé à l'extérieur de sa colline d'appartenance. Certains bureaux de vote (très peu nombreux) ont compté jusqu'à six urnes.

Comme pour le scrutin présidentiel, les scrutins législatifs et sénatoriaux ont été tenus dans un contexte marqué par le boycott de l'opposition, regroupée au sein de l'Alliance des démocrates pour le changement au Burundi (ADC-Ikibiri). La participation des électeurs fût d'ailleurs moins importante que celle obtenue lors des élections communales du 24 juin. Le parti au pouvoir, le CNDD-FDD a remporté une majorité substantielle des sièges en jeu lors de ces deux scrutins. Soulignons par ailleurs que le scrutin collinaire n'est pas tenu sur la base d'affiliation politique particulière et que tous les candidats s'y présentent donc à titre d'indépendants.



La Mission d'observation électorale de l'Union européenne ainsi que d'autres groupes d'observateurs tant nationaux qu'internationaux ont conclu que les différents scrutins tenus au Burundi en 2010 s'étaient bien déroulés dans leur ensemble. Ils ont cependant fait part de certaines irrégularités qui bien que n'ayant pas eu d'impact significatif sur les résultats globaux ou sur la crédibilité des scrutins devront tout de même faire l'objet de plus d'attention lors des futurs scrutins. Les problématiques liées à l'accessibilité des procès-verbaux des résultats ont été particulièrement soulevées par nombre d'observateurs.

Le Projet a élaboré une liste de leçons apprises et de recommandations, toutes disponibles dans la section 6.2 du présent rapport.

2. Activités post électorales

2.1. Réalisation et gestion des inventaires

Deux types d'inventaires ont été exécutés : suite à chaque scrutin et à la fin du cycle électoral. Les inventaires de fin de cycle électoral ont concernés:

1. Le matériel électoral
2. Le matériel informatique et autre équipement du CTD
3. Le matériel et équipement fournis à

l'administration électorale (CENI, CEPI et CECI)

4. Le matériel et équipement de l'équipe d'assistance technique du projet

Ces inventaires ont été menés conjointement par l'équipe logistique du PACE et l'équipe logistique et technique de la CENI respectivement pendant les périodes du 25-26 octobre 2010 pour le CTD et du 15-17 décembre 2010 pour le matériel électoral. A la fin de chaque inventaire, un document final a été élaboré et signé conjointement par les deux parties. L'inventaire du matériel utilisé par le projet a été réalisé uniquement par la logistique de l'UGP.

L'inventaire final servira de référence pour réaliser le transfert de propriété, une activité en cours d'implémentation en étroite consultation avec les bailleurs du Projet et dont la finalisation est prévue dans le premier trimestre de 2011.

En ce qui concerne les résultats de cet inventaire, il est souligné que toutes les urnes ont été retournées et que seul 1,5% des isoires étaient manquant. Tel qu'il l'était présagé, les pièces dont la quantité a été le plus singulièrement sujette à une disparité entre l'achat et l'inventaire final furent les calculatrices (élément du kit électoral des membres des bureaux de vote ; nécessaire au compte des votes), dont un total de 33 % était manquant. Néanmoins, la majorité du matériel a été

retourné en bon état et en quantité plus que satisfaisante.

2.2. Elaboration des leçons apprises et des recommandations de l'administration électorale

En collaboration avec IFES, huit retraites d'évaluation de deux jours chacune ont été tenues avec la CENI et ses démembrés. Celles-ci ont rassemblées séparément les membres des CEPI, des CECI et de la CENI dans l'objectif de revoir tous les aspects relatifs aux préparatifs et à la mise en œuvre du cycle électoral de 2010.

Retraite	Lieu	Dates
17 CEPI	Bujumbura	20-21 Sep 2010
4 CECI - région sud Bururi, Makamba, Mwaro, Rutana	Rutana	4-5 Oct 2010
5 CECI - région centre Cankuzo, Gitega, Karusi, Muramvya, Ruyigi	Gitega	6-7 Oct 2010
4 CECI - région nord Kayanza, Kirundo, Muyinga, Ngozi	Ngozi	8-9 Oct 2010
4 CECI - région ouest Bujumbura rurale et maire, Bubanza, Cibitoke	Bujumbura	11-12 Oct 2010
CENI	Blue Bay	14 Oct 2010
CENI	Afrique du Sud	18-23 Oct 2010
CENI et partenaires	Bujumbura	23-24 Nov 2010

Ces sessions de travail ont permis à l'administration électorale d'évaluer l'exécution du cycle électoral et d'élaborer une liste de leçons apprises et de recommandations.

La CENI a recouru à deux évaluations distinctes ; une première au Burundi avec les cadres de la CENI pour élaborer leurs propres conclusions et une deuxième avec les cinq commissaires de la CENI afin de (1) revoir et évaluer les conclusions apportées par les cadres de la CENI et les membres des CEPI /CECI, et (2) finaliser le rapport final de la CENI qui a été présenté au Parlement en décembre 2010. La tenue de cette dernière session en Afrique du Sud a permis de fournir un environnement détaché du contexte burundais garantissant un niveau approprié de confidentialité pour les discussions tenues.

2.3. Renforcement des capacités des femmes élues

Au terme du processus électoral et pour aider les femmes élues et leaders à bien démarrer leur mission, neuf rencontres ont été organisées entre les femmes nouvellement élues au niveau communal et parlementaire ainsi que celles choisies comme Ministres. Leurs collègues qui venaient de terminer leur mandat ont aussi participé à ces rencontres, qui ont regroupé un total de près de 1500 femmes entre les mois de septembre et décembre 2010.

Ces ateliers ont permis un échange d'expériences entre elles, l'expression des attentes des nouvelles élues et la présentation des leçons dégagées par leurs collègues du mandat qu'elles venaient de terminer. Des domaines d'appui aux femmes et aux hommes nouvellement élus ont été identifiés au cours de ces échanges qui se sont tenus aux niveaux régional et national.

3. activités post électorales prévues

Plusieurs activités post électorales prévues pour l'année 2011 sont en cours d'approbation par le Comité de Pilotage. Les activités considérées, qui ont été présentées au Comité de Pilotage tenu le 9 décembre 2010, répondent aux besoins d'une approche cyclique endossée notamment par le PNUD et

la Commission Européenne, et connue sous l'appellation de « Electoral Cycle Approach ».

Cette approche comprend trois périodes d'activités; (1) pré-électorale, (2) électorale, et (3) post électorale, chacune marquée par une série d'activités distinctes à réaliser, toutes aussi importantes que l'organisation des scrutins elle-même. Cette approche prend un aspect encore davantage stratégique compte tenu du fait que la CENI est maintenant une institution permanente et sera en conséquence en charge de l'organisation des prochains scrutins présentement prévus pour 2015. Cinq types d'activités proposés sont les suivantes:

5. La mise à jour du fichier électoral
6. Le renforcement des capacités et le développement professionnel de la CENI
7. La création d'un centre de documentation de la CENI
8. La révision du cadre légal
9. Les audits et les évaluations

3.1. Mise à jour du fichier électoral

La liste électorale constituée pour les élections de 2010 a fait l'objet de très peu de critiques et semblé faire consensus au sein de la classe politique. Il s'agit là d'un atout précieux si l'on com-

pare le Burundi à d'autres pays avec une situation équivalente mais où la liste électorale fait constamment l'objet de contentieux. Le travail de consolidation de la liste électorale consisterait dès l'année 2011 à corriger et compléter les informations sur les électeurs, en collaboration avec l'Etat civil, et à traiter les inscriptions multiples. Ceci pourrait être effectué dans le mini Centre de Traitement des Données déjà été mis sur pied dans les locaux de la CENI. Une équipe d'experts en informatique électorale sera à cet effet être recrutée et formée.

3.2. Renforcement des capacités de l'administration électorale

La CENI, maintenant dotée d'un caractère permanent, est une jeune institution qui pourra bénéficier d'un renforcement dans certains domaines. Un diagnostic général sera à cet effet établi. Il portera son attention sur l'ensemble des méthodes et procédures de l'organisation notamment en matière de fonctionnement interne, procédures et processus de travail et gestion de ses ressources humaines, matérielles et financières.

Ce diagnostic, fait à travers une expertise spécifique aidera à formuler les besoins de l'administration électorale en termes de renforcement des capacités dans les domaines de l'administration, des finances, de la logistique, et de la com-

munication entre autres. Des experts thématiques pourront alors être recrutés en vue de la professionnalisation de l'administration électorale. Les cadres de la CENI pourront aussi bénéficier de missions de formation dans différents pays bien structurés au niveau électoral afin d'être mis en contact avec les méthodes modernes de gestion électorale.

3.3. Amélioration du cadre légal des élections

La loi électorale actuelle a été adoptée quelques mois avant les scrutins de 2010. Elle comporte, selon la majorité des observateurs et parties prenantes, de sérieuses lacunes telles que le calendrier électoral serré, l'usage des bulletins multiples, le non affichage des procès-verbaux, les règlements des contentieux, ainsi que la spécificité des documents exigés pour dépôt de candidatures.

Appuyée d'une équipe de juristes nationaux et internationaux, la CENI sera en mesure d'inventorier ces lacunes et de proposer des améliorations concrètes qui pourraient par la suite faire l'objet d'une vaste consultation de tous les intéressés, y compris la société civile, les partis politiques et les observateurs ; ceci afin d'établir un consensus sur les changements légaux nécessaires. Des recommandations précises pourront être faites par la suite aux décideurs.

Dans un deuxième temps, et en assumant

que les discussions à ce sujet aient été sujettes à décision en 2011, le Projet pourrait aider la CENI à produire des documents et des guides explicatifs du nouveau Code électoral. Ces documents seraient réalisés à l'intention notamment des partis politiques pour que ceux-ci en saisissent bien les éléments essentiels tels que le dépôt des candidatures, le rôle des mandataires, le traitement des résultats et la gestion des contentieux.

3.4. Centre de Documentation et conservation des documents

La tenue d'élections engendre la création de nombreux documents, dont un chronogramme des activités interne et externe, de multiples plans d'opération logistique, les listes des bureaux de vote, les documents de bureaux de vote, et les procès-verbaux de résultats. A cela s'ajoutent les décisions et instructions de la CENI et les décisions des CEPI sur les différents recours.

Pour assurer la mémoire institutionnelle de la CENI et faciliter l'organisation des futures élections, il est important que tous ces documents soient digitalisés et conservés, notamment sur support informatique. A cet effet, il est avisé que la CENI possède dans ses locaux un centre de documentation qui regrouperait tous les documents publics relatifs aux élections burundaises et aux élections en général, y compris études, jurisprudence électorale, articles de journaux, etc. Ceci

représente un travail d'archivage et de mise en place d'un centre de documentation pour lesquels la CENI devra compter sur les conseils d'un expert archiviste.

3.5. Audits et évaluation du projet

L'audit du Projet, initialement prévu à la clôture du projet, maintenant fixée au 31 décembre 2011, pourrait être tenu en deux parties étant donné l'importance du budget utilisé en date du 31 décembre 2010 (près de \$USD 26 millions). Le Comité de Pilotage prendra la décision d'établir un audit final ou deux audits dont un à mi parcours.

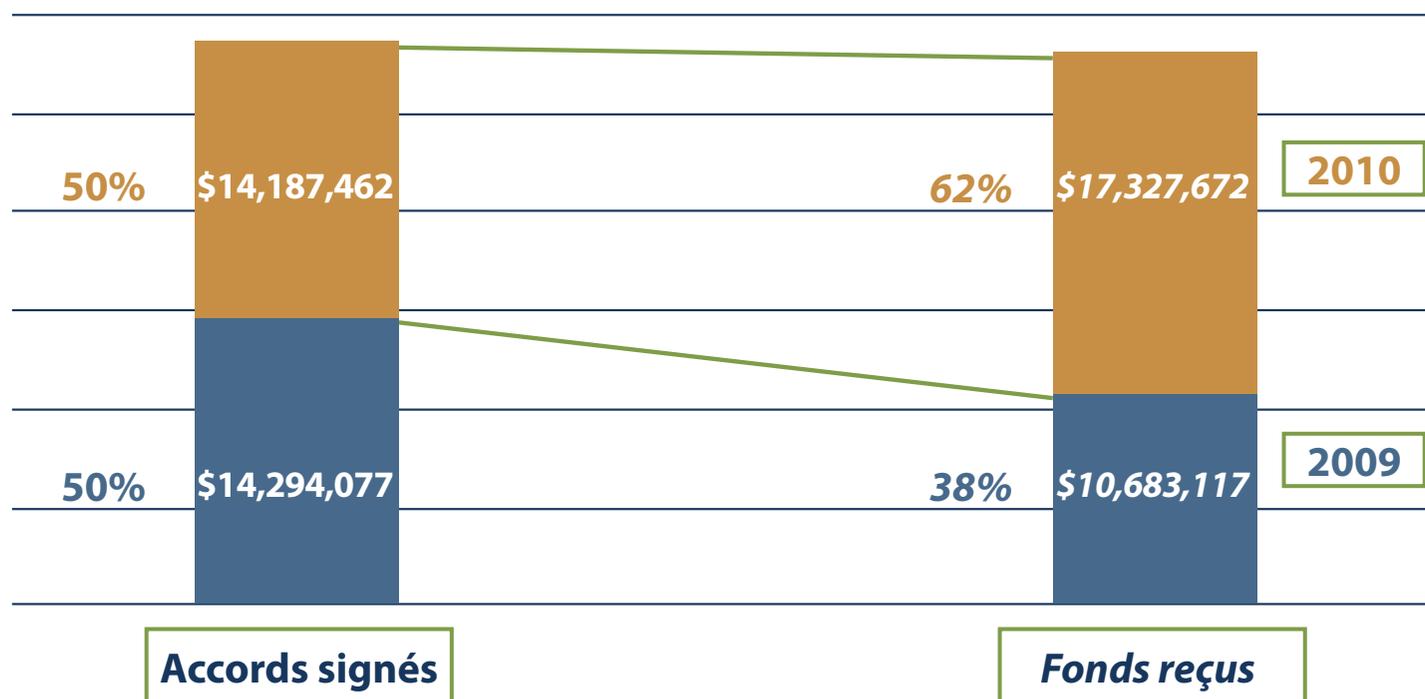
De surcroît une évaluation externe du Projet sera réalisée et transmise à tous les partenaires. La date d'exécution sera aussi fixée par le Comité de Pilotage. La date d'exécution sera aussi fixée par le Comité de Pilotage. Toutes ces activités, qui seront revues et suivies dans le cadre du Comité de Pilotage, permettraient à la CENI permanente de pérenniser ses acquis et d'accroître davantage son efficacité en vue de la planification des prochaines élections prévues pour 2015.

Toutes ces activités, qui seront revues et suivies dans le cadre du Comité de Pilotage, permettraient à la CENI permanente de pérenniser ses acquis et d'accroître davantage son efficacité en vue de la planification des prochaines élections prévues pour 2015.

V. SITUATION FINANCIÈRE

1. Sources de financement

Un total de quinze bailleurs de fonds, dont la Commission européenne, ont contribué au financement du Projet PACE à travers le mécanisme de coordination commun du Basket Fund (BF), avec un total d'accords signés s'élevant à **US\$ 28 481 539** au 31 décembre 2010. Un total de **US\$ 28 010 789** a été reçu de l'ensemble des bailleurs, soit l'équivalent de 98 % des accords signés. Les 2% restant représentent 5% de la contribution de la Commission européenne, soit la deuxième tranche dont la transmission est tenue de suivre l'approbation de son rapport individuel.



Aperçu des contributions au 29 avril 2011, par ordre alphabétique et en dollars américains. Cette situation est la même depuis le 12 avril 2011, date de réception du reliquat de l'Union européenne.

Partenaires	Promesses	Accord signés	Fonds reçus	% du total des fonds reçus
Australie	448 029	448 029	451 671	1.59%
Belgique	5 576 754	5 576 754	5 352 093	18.88%
Canada	48 356	48 356	48 450	0.17%
Commission de Consolidation de la Paix des Nations Unies	1 408 446	1 408 446	1 408 446	4.97%
Commission Européenne	6 747 638	6 747 638	6 753 663	23.82%
Egypte	10 000	10 000	9 773	0.03%
France	760 456	760 456	760 456	2.68%
Japon	1 700 000	1 700 000	1 700 000	6.00%
Luxembourg	100 000	100 000	100 047	0.35%
Norvège	2 488 310	2 488 310	2 579 785	9.10%
Pays-Bas	2 941 000	2 941 000	2 941 000	10.37%
PNUD	2 000 000	2 000 000	2 000 000	7.05%
Royaume-Uni	1 600 000	1 600 000	1 600 000	5.64%
Suède	2 452 550	2 452 550	2 452 550	8.65%
Suisse	200 000	200 000	196 260	0.69%
TOTAL	28 481 539	28 481 539	28 354 194	100.00%

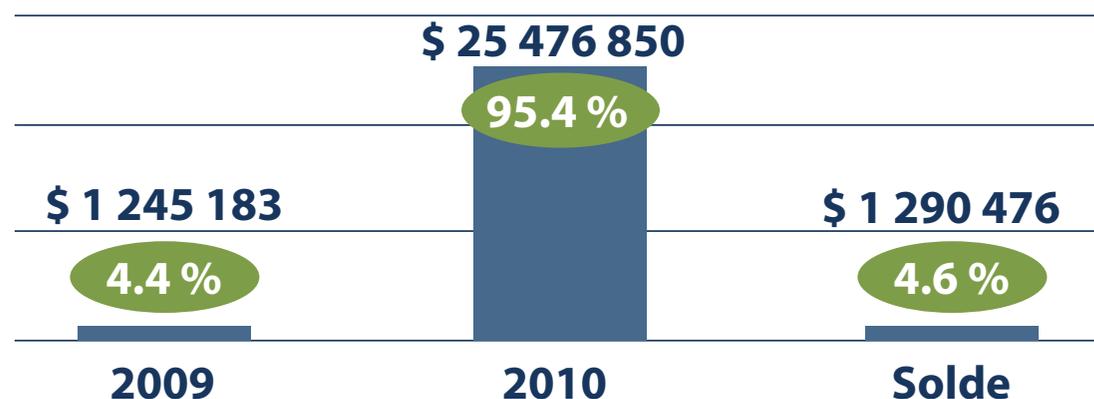
Toutes les promesses de bailleurs ont été converties en signature d'un accord de contribution.

En date du 18 septembre 2009, début du PACE, le budget prévisionnel du Basket Fund commun aux bailleurs multilatéraux soutenant le PACE s'élevait à **US\$ 38 062 609**. Ce budget a connu près de 10 modifications dont l'objectif était de l'adapter à situation réelle, selon les recommandations du comité de pilotage. Le dernier budget revu par le Comité de Pilotage en date du 09 décembre 2010 s'élève quant à lui à US\$ 28 791 595.

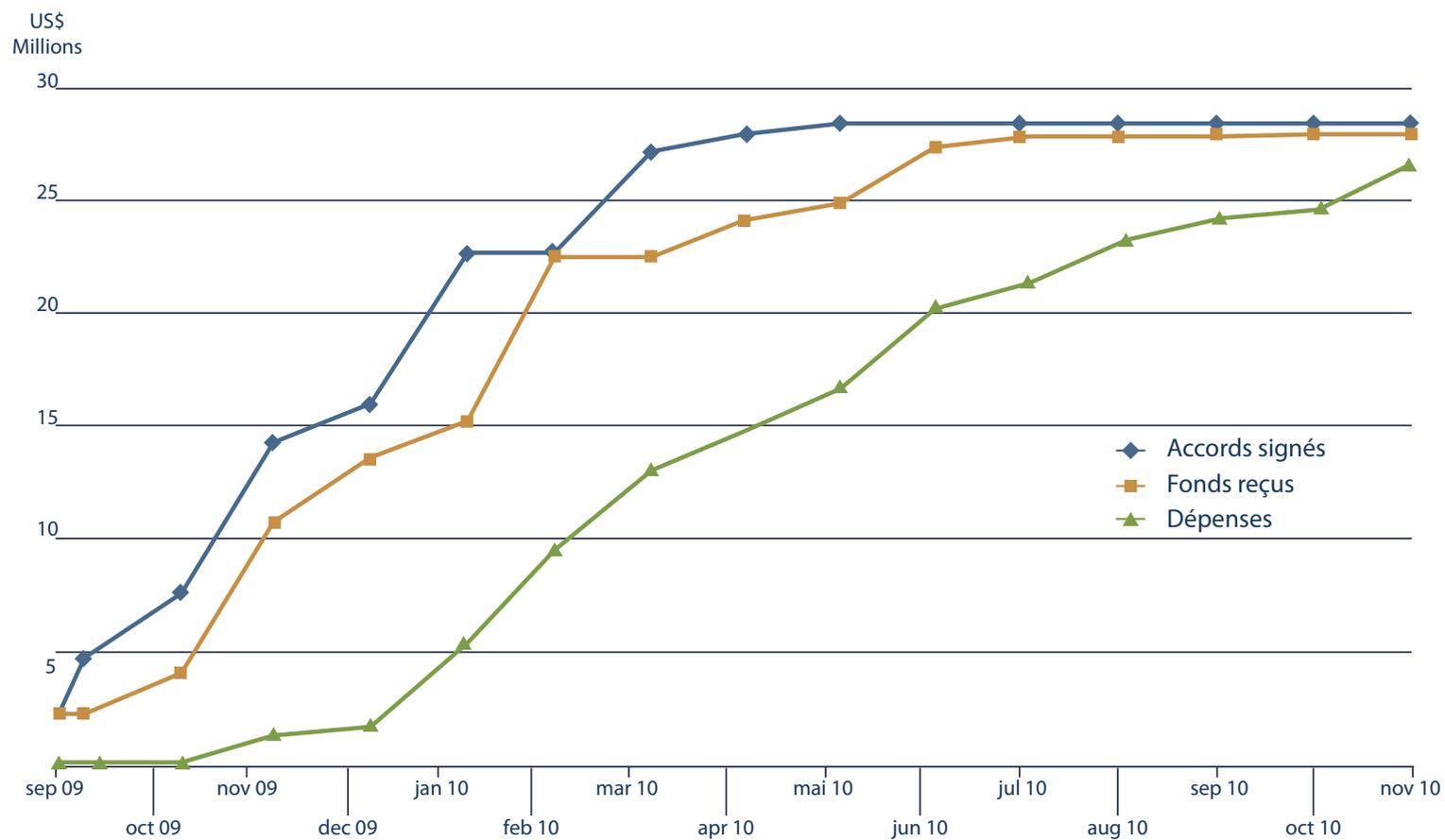
La baisse significative de US\$ 9 271 014, soit 24.35 % du budget du Basket Fund, est expliquée principalement par l'augmentation du budget disponible hors Basket Fund, une coordination accrue avec les bailleurs bilatéraux, et le boycott des élections qui a eu pour conséquence un seul tour des présidentielles et une réduction du nombre et donc du coût des bulletins de vote et enveloppes de transmission nécessaires.

2. Situation des dépenses

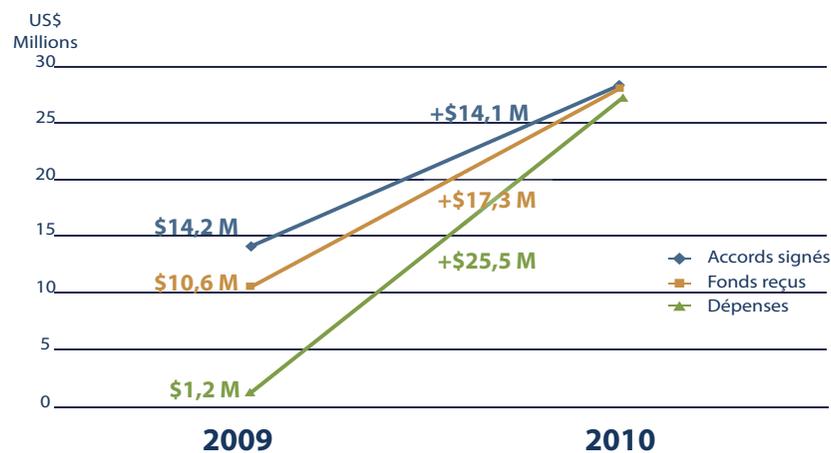
En ce qui concerne la situation des dépenses générales effectuées dans le cadre du Projet, un total de **US\$ 26 678 192** a été dépensé, soit 94% d'exécution. Le solde restant s'élève à **US\$ 1 332 597.41**, soit 6% des fonds reçus.



Les disparités mineures entre le total des fonds promis, le total des accords signés et le total des fonds reçus sont dues aux différences du taux de change applicable à la date correspondante.



	Accords signés	Fonds reçus	Dépenses
2009	\$14,2M	\$10,6M	\$1,2M
2010	\$28,3M	\$27,9M	\$26,7M



La deuxième tranche de la contribution européenne reçue le 12 avril 2011 s'élève à **\$USD 343,406.49**, porte le total du solde et donc du budget de 2011, à **\$USD 1,676,004**.

En 2010, un total de **\$USD 25,434,757.64** a été liquidé. Il faut noter qu'il y a un montant de **\$USD 44,628.69** sur les frais de gestion (GMS) de 2010 apparaîtra dans les dépenses de 2011.

	2009	2010
Accords signés	50%	50%
Fonds reçus	38%	62%
Dépenses	5%	95%

Dépenses du Basket Fund				
Description	Dépenses au 31 décembre 2010	% par rapport au total des dépenses	% par rapport au budget initial	% par rapport au budget de fin 2010
Appui à la CENI pour l'organisation des scrutins	20 136 582	75.36%	77.28%	94.54%
Sécurisation et contentieux	613 885	2.30%	175.40%	100.00%
Education civique électorale, OSC, médias et genre	1 089 194	4.08%	18.37%	100.00%
Gestion de l'assistance technique	3 414 153	12.78%	105.50%	95.94%
Frais de gestion	1 424 378	5.34%	57.19%	84.39%
TOTAL	26 678 192	100.00%	70.09%	92.66%

Tout en gardant en tête que le budget initial n'est qu'une prévision générale, il est possible d'élaborer les analyses et commentaires suivants quant aux évolutions des dépenses par rapport aux anticipations initiales.

Les dépenses ont été plus élevées que prévues dans deux domaines:

- ◆ Il était prévu que le volet « sécurisation et contentieux » serait principalement couvert par le gouvernement burundais ; ce qui fut le cas mais avec une participation plus accentuée du Basket Fund du PACE.
- ◆ En ce qui concerne « l'assistance technique », le budget initial ne prévoyait pas de présence au niveau provincial ou communal. Etant donné les besoins en termes de suivi et de col-

lecte d'information, le recrutement de Volontaires des Nations Unies en tant que Conseillers Electoraux Provinciaux et Coordinateurs de Terrain s'est avéré stratégique. Leur recrutement et déploiement s'est élevé à près d'un million de dollars \$USD. Cette augmentation significative du coût de l'assistance technique a cependant été équilibrée par le coût des salaires de l'équipe basée au niveau centrale. En effet davantage de consultants ont été recrutés pour des tâches et des opérations spécifiques, à l'encontre de contrat de longue durée.

Les dépenses ont été moindres que prévues pour:

- ◆ Le volet « organisations de la société civile à l'observation électorale et à l'éducation civique électorale, aux

médias et à la promotion du genre » a connu un appui réduit dans le cadre du Basket Fund du fait que l'appui bilatéral (soit hors Basket Fund) accru a eu pour effet un désengagement du Basket Fund. De surcroît, tel que mentionné précédemment, la totalité des fonds reçus en 2009 et dans le courant des deux premiers trimestres de 2010 ont été alloués directement aux activités d'organisation des scrutins. Les délais rencontrés dans la mise à disposition de certains fonds ont ainsi limités leur disponibilité. Le Comité de Pilotage a répondu à ce défi par des coupures budgétaires importantes dans ce domaine.

Dépenses pour l'organisation des scrutins de 2010				
Description	Dépenses (\$) au 31 décembre 2010	% par rapport au total des dépenses	% par rapport au budget initial	% par rapport au budget de fin 2010
Centre de Traitement de Données	1,472,097	5.51%	52.30%	100.00%
Enrôlement des électeurs	3,282,396	12.28%	79.65%	100.00%
Elaboration et distribution des cartes d'électeurs	1,917,385	7.18%	56.98%	100.00%
Matériel et équipement de fonctionnement de l'administration électorale	1,743,535	6.53%	52.66%	104.12%
Formation de l'administration électorale	1,709	0.01%	2.12%	100.00%
Formation des membres de bureau de vote	295,275	1.11%	40.55%	100.00%
Indemnités de risque et de charge CENI	281,333	1.05%	43.38%	100.00%
Indemnités de risque et de charge CEPI	316,204	1.18%	115.77%	100.00%
Indemnités de risque et de charge CECI	1,377,079	5.15%	68.85%	100.00%

Matériel électoral				
Description	Dépenses (\$) au 31 décembre 2010	% par rapport au total des dépenses	% par rapport au budget initial	% par rapport au budget de fin 2010
Acquisition des urnes et isolements	950,600	3.56%	920.37%	100.00%
Acquisition des kits électoraux	953,017	3.57%	174.10%	100.00%
Opérations de vote des communales	1,727,252	6.46%	147.95%	100.00%
Opérations de vote de la présidentielle	1,472,473	5.50%	126.13%	100.00%
Opérations de vote des législatives (députés)	1,436,019	5.37%	123.00%	100.00%
Opérations de vote des sénatoriales	5,327	0.02%	0.46%	100.00%
Opérations de vote des collinaires	1,060,891	3.97%	90.87%	100.00%

Déploiement et rapatriement du matériel électoral				
Description	Dépenses (\$) au 31 décembre 2010	% par rapport au total des dépenses	% par rapport au budget initial	% par rapport au budget de fin 2010
Vote de la diaspora et bureaux de vote de fortune	164,635	0.62%	676.25%	100.00%
Vote des Communales	157,919	0.59%	287.56%	100.00%
Vote de la Présidentielle	211,493	0.79%	266.67%	100.00%
Vote des législatives (députés)	303,348	1.14%	790.24%	100.00%
Vote des collinaires	247,603	0.93%	637.54%	100.00%
Sécurisation du matériel durant le transport	104,329	0.39%	154.92%	100.00%



L'estimation originale de la quantité nécessaire d'urnes et d'isoloirs ne pouvait prévoir que le Code électoral révisé (approuvé le jour même de la signature du Document du présent projet) imposerait l'usage d'urnes et d'isoloirs multiples.

En ce qui concerne le matériel de vote spécifique aux différents scrutins, l'usage des bulletins multiples, aussi imposé par le Code électoral, a été la conséquence principale de l'augmentation du budget initial.

Il apparaît aussi que les coûts relatifs au déploiement et au rapatriement du matériel électoral ont initialement été sous-évalués. Ceci souligne la distinction entre les élections de 2005 et de 2010. Le processus de 2005 avait davantage bénéficié des structures et moyens de l'ONU au Burundi alors que le cycle électoral de 2010 démontre une véritable appropriation du Projet et de la CENI en terme de gestion, notamment en ce qui concerne la logistique électorale. De surcroît un appui plus renforcé a été fourni pour le vote à l'étranger.

VI. CONTRAINTES RELEVÉES ET PERSPECTIVES

1. Défis principaux relevés et contre-mesures

Le contexte spécifique du Burundi a contraint le Projet et la CENI à relever trois défis prééminents:

1.1. Défis relatifs au cadre législatif

Le calendrier électoral marathon impose la tenue de cinq élections, ou six avec un deuxième tour des présidentielles, dans une période de moins de quatre mois. Les contraintes imposées comprennent la nécessité de gérer des délais impartis extrêmement courts pour l'organisation des différents scrutins, notamment des efforts de planification et de mise en œuvre significatifs en particulier en termes opérationnels et logistiques. Ainsi, les délais d'acquisition de biens et de services sont substantiellement raccourcis et des plans de contrôle du matériel sont élaborés afin de vérifier les quantités et la qualité du matériel électoral au niveau central et au niveau communal.

Les contre-mesures mises en œuvre comprennent une coordination accrue des activités pour limiter tout retard, l'élaboration hebdomadaire de plans de

contingences et d'analyse de risques, la mise en œuvre hebdomadaire des réunions de l'équipe d'appui, et la tenue régulière de réunions entre l'équipe d'appui technique et les Commissaires de la CENI. De surcroît, le plan d'acheminement initial, partant du niveau central au niveau provincial, a été modifié au profit d'une réception plus directe au niveau communal. Un appui technique à l'administration électorale provinciale a aussi été apporté par l'équipe des conseillers électoraux VNU déployés auprès des CEPI.

Quelques lacunes sont présentes dans la **loi électorale**, notamment en termes de réglementations et d'instructions pour des étapes sensibles du processus électoral avec risques potentiels importants de contentieux tout au long du processus électoral.

Au niveau de la participation des femmes dans le processus électoral, le Burundi a prévu un quota minimal de 30% de représentation des femmes au niveau parlementaire et communal. Parallèlement, le législateur burundais a prévu le mécanisme de cooptation pour permettre de corriger les déséquilibres éventuels si à l'issue du scrutin le taux minimal de 30% n'était pas atteint. Dans la mise en œuvre cependant, une lecture combinée des dispositions prévues dans ce cadre par la Constitution - avec référence à au moins une femme sur quatre noms- et par le Code électoral amène souvent les

partis politiques à mettre sur leurs listes moins que les 30% prévus comptant sur la cooptation pour les corrections. Une telle situation crée une situation de stigmatisation des femmes ainsi cooptées. Par ailleurs, aucun quota de représentation des femmes n'a été prévu pour le niveau collinaire.

Les contre-mesures appliquées relèvent de la mise en œuvre de l'analyse juridique des lois régulant le cadre légal électoral et de discussions techniques entre les experts de l'UGP et de la CENI ainsi que dans le cadre des mécanismes de consultation établis entre la CENI et les différents partenaires nationaux afin de minimiser les cas de contentieux. La mise en place de consultations régulières entre le Conseiller Juridique de l'UGP et les institutions juridiques burundaises, notamment la Cour Constitutionnelle chargée de la gestion du contentieux des présidentielles et des législatives, le parquet général de la République pour la création de permanence dans les tribunaux de résidence et de grande instance pour la gestion des infractions électorales.

1.2. Défis relatifs au cadre budgétaire

Le déficit financier initial du Basket Fund qui, malgré les premières révisions du budget laissait un gap entre les besoins urgents d'achats et les fonds disponibles. Peu avant la fin du premier trimestre 2010, les ressources disponibles s'élevaient à 22

500 142 \$US, soit environ 63.98 % du total requis du Basket Fund. Le retard dans la mise à disposition des contributions complémentaires a eu un impact direct dans la programmation des acquisitions des équipements pour l'organisation des scrutins étant donné que la grande majorité des opérations électorales est concentrée dans la période de mai à septembre 2010 et que les achats d'équipements et autres matériels de vote des différents scrutins ont été établis début 2010, au moment du début effectif des activités. Les opérations électorales requéraient alors des fonds qui n'étaient pas toujours disponibles.

Les contre-mesures mises en place comprennent des coupures budgétaires, discutées et acceptées dans le cadre du Comité de Pilotage, pour toutes les activités fondamentalement non essentielles à la tenue des scrutins. Suite à de régulières révisions budgétaires établies par l'UGP, en collaboration avec le PNUD et les bailleurs participant au Projet, il a été possible de réduire significativement le budget total et plus particulièrement le Basket Fund, à travers des coupures budgétaires pour toutes les activités fondamentalement non essentielles à la tenue des scrutins et une coordination croissante avec les bailleurs bilatéraux. Des rappels ont été fournis aux bailleurs dont la mise à disposition des contributions connaissait un délai, et le processus de mobilisation des ressources a été

maintenu auprès de partenaires existants et potentiels. La Suède, la Norvège et la Belgique ont par ailleurs répondu à cet appel en fournissant une deuxième contribution se rajoutant à leur soutien initial. La France et la Commission de Consolidation de la Paix des Nations Unies ont rejoint le PACE ; ceci représente pour cette dernière la première contribution de son histoire dans un cadre strictement électoral.

1.3. Défis logistiques

Les bulletins multiples imposent une complexité de gestion logistique importante, notamment de par les diverses manipulations impliquant plusieurs niveaux (fournisseur, CENI au niveau central, CEPI au niveau provincial et CECI au niveau communal ainsi que les bureaux de vote).

Les contre-mesures mises en place comprennent la mise en place d'un système de contrôle et d'emballage beaucoup plus rigoureux et sécurisé (i) au niveau des fournisseurs avec la mise en œuvre de missions d'inspection avant la réception et de par un emballage plastifié transparent des bulletins de vote par bureaux de vote, donc chaque paquet correspond à un bureau de vote précis, et (ii) au niveau central avec présence de représentant des CEPI et des CECI pour vérification et récupération des bulletins de vote par commune ; ceci afin de faciliter le travail de contrôle et de véri-

fication au niveau provincial et communal, de fournir un temps impartis plus important pour corriger toute erreur ou problèmes rencontrés, et de réduire tout contentieux éventuel. Un stock de sécurité a aussi été créé et est sécurisé, géré et distribué au niveau central. Ce stock n'est accessible qu'avec la présence d'un membre de la section logistique de l'UGP et de la CENI, chacun en possession d'une des deux clés nécessaires à l'ouverture de l'entrepôt.

L'évaluation des capacités ainsi que la coordination et le suivi des activités menées au niveau provincial et communal sont limités compte tenu du nombre restreint des membres de l'équipe d'appui technique et de sa situation géographique au niveau central à Bujumbura. Un suivi régulier des compétences des membres des CEPI et des CECI et de leur niveau de compréhension des procédures électorales est cependant absolument impératif à la mise en œuvre des activités électorales et l'évaluation de tout besoin de formation ou mise à niveau complémentaire pouvant être nécessaires.

Les contre-mesures mises en œuvre comprennent le recrutement de dix-sept Conseillers Electoraux Provinciaux VNU dont le déploiement a été effectué à travers tout le pays afin d'appuyer les CEPI ainsi que les CECI dans la planification et la mise en œuvre des opérations électoral-

ales tout au long du processus électoral. Ils ont fournis un appui technique auprès de l'administration électorale avant, durant et après chacune des opérations électorales et aussi continuellement évalué la capacité et les connaissances de leurs membres. Des rapports hebdomadaires et memo ad hoc ont été transmis au bureau central du Projet et compilés par deux Coordinateurs de Terrain VNU.

2. Leçons apprises et recommandations

Cette section est divisée en cinq catégories:

- Les recommandations relatives au fonctionnement de l'assistance électorale;
- Les recommandations relatives au fonctionnement de la CENI;
- Les recommandations relatives au cadre légal des élections;
- Les recommandations relatives aux opérations électorales au sens large du terme;
- Les recommandations relatives aux autres activités.

2.1. Le fonctionnement du Projet Elections

Le document d'assistance technique

électorale n'ayant été approuvé qu'en septembre 2009, l'équipe de l'Unité de Gestion du Projet Elections (UGP) n'a pu être mise en place qu'au début de l'année 2010 c'est-à-dire quelques mois seulement avant le premier scrutin du 19 mai (qui dans les faits s'est tenu le 24 mai). Il a donc fallu mobiliser rapidement une équipe d'experts pour assister le CENI dans les tâches les plus urgentes à savoir : l'inscription des électeurs, la production d'un chronogramme électoral, l'élaboration d'un plan logistique et la passation des premières commandes de matériel (urnes, isolecteurs, kits électoraux). Heureusement la CENI et les membres de l'UGP ont rapidement établi un climat d'harmonie et de confiance réciproque qui a favorisé l'accomplissement rapide et efficace des nombreuses tâches. Le fait que l'UGP soit logée au sein même des locaux de la CENI a favorisé un sentiment de cohésion et de travail d'équipe.

Dans l'accomplissement de sa mission, l'UGP a pu compter sur l'appui constant des différents services du PNUD au Burundi (finances, ressources humaines, UNV etc.) Cet appui s'est particulièrement fait sentir dans la gestion des ressources humaines puisqu'à son apogée, le Projet a compté près de 70 employés, composé à moitié-moitié de nationaux et d'internationaux.

Le Projet Elections et son Basket Fund relevaient d'un Comité de Pilotage co-prési-

dé par le Directeur Pays et le Président de la CENI et auquel participaient tous les pays contributeurs présents au pays. Le rôle de ce Comité de pilotage a été très important dans le suivi des activités et particulièrement dans les ajustements budgétaires qui ont été régulièrement apportés au Basket Fund selon l'évolution de la situation.

Parmi la trentaine d'internationaux qu'a comptée le Projet Elections, il y avait près d'une vingtaine de Volontaires de Nations-Unies. Le Projet ne prévoyait pas au départ faire appel à des VNU mais le besoin s'est fait rapidement sentir d'assister les CEPI et les CECI lors des différentes opérations névralgiques du processus électoral, notamment l'affichage des listes, la distribution des cartes d'électeurs, la gestion des dossiers de candidature, le déploiement du matériel, la formation et le paiement des agents électoraux, le déroulement des scrutins, la gestion des résultats, etc.

Malgré ces difficultés tout à fait normales, l'apport des VNUS au succès des différents scrutins est incontestable au dire même de tous les Présidents de CEPI auxquels le Projet a fait parvenir un questionnaire d'évaluation à ce sujet en octobre 2010.

Le Projet Elections devait se terminer le 31 décembre 2010 mais le Comité de Pilotage a décidé de prolonger le projet

d'un an afin de pouvoir financer la tenue d'activités post électorales à même le solde de plus d'un million de dollars réalisé sur les activités 2009 et 2010. C'est ainsi que le financement d'activités aussi névralgiques que la consolidation du fichier électoral, l'amélioration du cadre légal, la professionnalisation de la CENI et l'éducation civique pourra être assuré par le Basket Fund en 2011.

Recommandations quant au fonctionnement du Projet Elections:

- ◆ Bien que cela soit difficile en raison de différentes contraintes (notamment la nécessité d'attendre une requête officielle du gouvernement quant à une assistance électorale) essayer de faire en sorte que l'éventuelle équipe d'assistance au prochain cycle électoral arrive au pays au moins un an avant le premier scrutin. Cela aidera la CENI à réaliser une série d'activités préparatoires (achats, élaboration du matériel de formation, révision du fichier électoral etc.) qui feront en sorte d'éviter qu'elle travaille continuellement dans l'urgence et avec des échéanciers dangereusement serrés.
- ◆ Conserver pour les prochaines élections les mêmes mécanismes de coordination mis en place en 2010 soit le Comité de Concertation stratégique pour les aspects politiques et stratégiques des élections, le Comité de

Coordination technique pour la coordination et la cohérence de l'ensemble de l'appui international et le Comité de Pilotage pour le suivi du travail et des finances du Projet Elections.

- ◆ Faire en sorte que la future équipe d'accompagnement travaille à même les locaux de la CENI comme ce fût le cas en 2010 afin de favoriser la cohésion et le travail d'équipe entre celle-ci et la CENI.
- ◆ Prévoir longtemps à l'avance l'opportunité de faire appel à une équipe de VNU et s'interroger sur la formule qui serait la plus appropriée quant à leur intervention. Cela pourrait être un VNU par province comme en 2010, ou une équipe par région, ou encore sur la base de champs d'activité spécifiques tels que logistique, communications etc.

S'agissant du volet genre, les recommandations clés issues des rencontres organisées s'articulent autour de:

- ◆ La nécessité d'aller au delà des chiffres et d'assurer un accompagnement diligent des femmes dès le début de l'exercice de leur mandat pour leur donner la confiance requise ; ceci leur donnerait plus de chances de réaliser de bons résultats.
- ◆ Le souci d'avoir une approche in-

tégrée et de cibler, dans le renforcement de capacités, aussi bien les hommes que les femmes pour arriver à influencer positivement sur l'agenda de promotion de l'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans le pays et à tous les niveaux.

- ◆ Le besoin de mener un plaidoyer efficace en direction des décideurs pour un financement conséquent des besoins identifiés dans ce domaine.
- ◆ La nécessité d'assurer une coordination des interventions et la mise en place de cadres d'échanges d'expériences et d'informations impliquant les élues et Ministres mais également les autres femmes en politique et leurs leaders pour commencer à préparer les élections plusieurs années au préalable de la tenue du processus électoral.

2.2. Le fonctionnement de la CENI

La CENI est une toute jeune organisation. Elle a été constituée le 13 mars 2009 soit un peu plus d'un an seulement avant le premier scrutin qu'elle avait à organiser. Les cinq Commissaires ont quant à eux été nommés par décret le 8 avril 2009 et leur nomination est le fruit d'un consensus politique qui a été obtenu après d'âpres pourparlers.

La CENI avait un important défi devant elle. Il s'agissait du premier cycle électoral qui était sous entière responsabilité burundaise et le calendrier électoral avait l'allure d'un véritable marathon. Dans un contexte rempli d'embûches la CENI a complété ce marathon avec succès et une grande partie du mérite revient à son équipe de commissaires qui a démontré de la cohésion ainsi qu'une capacité de travail hors du commun. Ces personnalités de calibre avaient également le bonheur d'être appuyées par une équipe de cadres et d'employés dédiés au succès du processus électoral.

Les communications avec les démembrés de la CENI ont également souffert d'un manque de formalisme et d'efficacité. Il était impérieux pour la CENI de communiquer avec les CEPIS et les CECIS de façon écrite, rapide et uniforme. Les décisions et instructions de la CENI n'étaient pas communiquées avec toute la rapidité et l'efficacité avec lesquelles il est possible de le faire à l'heure des nouvelles technologies.

Recommandations quant au fonctionnement de la CENI:

- ◆ La nomination des futurs membres de la CENI par la recherche d'un large consensus politique comme il a été fait lors de la nomination des cinq membres actuels afin d'assurer à la CENI toute la crédibilité et l'autorité

dont elle a besoin pour mener à bien sa mission.

- ◆ Un meilleur partage des responsabilités au niveau des membres de la CENI pour éviter une surcharge pour certains d'entre eux.
- ◆ Une plus grande responsabilisation des cadres de la CENI afin que les commissaires se concentrent plus sur la supervision du travail que sur son exécution.
- ◆ Un programme de formation pour les cadres de la CENI afin de les rendre plus performants notamment au niveau de la logistique, des logiciels de gestion (ex :Excell) et des communications.
- ◆ La tenue de réunion du Bureau de la CENI selon un calendrier précis avec un ordre du jour préparé au préalable, un procès-verbal du contenu de la réunion et un système de suivi des décisions.
- ◆ L'amélioration de la coordination avec les CEPIS et les CECIS notamment par un système de communication par écrit efficace et uniforme faisant appel aux nouvelles technologies (ex: intranet).
- ◆ L'adoption d'une Politique/Stratégie de Communication moderne et effi-

cace afin d'être en mesure de communiquer adéquatement avec l'ensemble de ses interlocuteurs (électeurs, jeunes, femmes, partis politiques, candidats, gouvernement, médias, société civile, communauté internationale etc.).

- ◆ Un système d'archivage centralisé et performant afin que tous les documents importants soient conservés pour mémoire de l'institution et facilitation de l'organisation des futurs scrutins.

2.3. Le cadre légal des élections

Le code électoral ayant régi les élections burundaises de 2010 a été adopté quelques mois seulement avant le premier scrutin de 2010 et il comporte de nombreuses failles. Certaines de ces faiblesses étaient apparentes dès la première lecture du document, d'autres ont été découvertes alors que la CENI était au cœur des opérations électorales. Trois de ces faiblesses sont majeures: le bulletin multiple, le calendrier électoral et la gestion du contentieux.

Le Burundi n'a pas voulu faire la transition vers le bulletin unique en 2010. Il procède toujours avec le bulletin multiple c'est-à-dire un bulletin différent pour chaque candidat. Cette façon de procéder amène trois conséquences négatives : des opportunités de fraude plus

élevées, une logistique plus compliquée en raison du nombre parfois astronomique de bulletins et pour cette même raison un coût supérieur. A contrario le bulletin unique est donc plus imperméable à la fraude, plus facile à contrôler et moins coûteux. L'adoption du bulletin unique aurait également comme avantage non négligeable d'éliminer l'obligation de double comptage de l'article 62 du Code électoral qui fait en sorte que même les bulletins non-utilisés par l'électeur et déposés dans les enveloppes noires doivent être comptabilisés. Cette opération, adoptée en vue de réduire la méfiance entre les acteurs, rend le travail des agents de bureau de vote encore plus long et ardu et atténue la qualité générale du travail.

Le calendrier électoral que plusieurs assimilaient à un véritable marathon électoral doit également être remis en question. Cinq scrutins et possiblement six (dans l'occurrence d'un second tour de la présidentielle) à l'intérieur d'une période de moins de quatre mois rendent le cycle électoral particulièrement complexe et certaines actions de la CENI difficiles à planifier. L'absence de ce deuxième tour de la présidentielle a fait en sorte d'éviter de compliquer encore plus la situation car sinon la CENI aurait eu à organiser quatre scrutins en quatre semaines, dont trois en six jours (28 juin, 23 juillet, 26 juillet et 28 juillet) ! Cette situation aurait été problématique au point qu'il aurait

sans doute fallu reporter certains de ces scrutins. La CENI étant devenu permanente il n'est pas rationnel de n'organiser des élections qu'une année sur cinq. Un meilleur étalement des élections à l'intérieur du cycle électoral de même que la combinaison de certains scrutins (ex : collinaires et communales la même journée) sont sans doute des options à envisager. La formule de combiner des scrutins comporte également l'avantage non négligeable de créer des économies d'échelle appréciables.

La question de la gestion du contentieux est également à revoir. Le Code électoral prévoit que les Commissions électorales Provinciales entendent les recours suite à la période d'inscription des électeurs (article 22) et aux élections collinaires et communales (articles 74 et 75 du Code) tandis que la Cour Constitutionnelle se penche sur les recours présentés dans le cadre des élections des législatives, présidentielle et des référendums (article 86). Le problème se situe surtout au niveau des contentieux soumis aux CEPIS et ce pour trois raisons : 1) les membres des CEPIS n'ont pas la formation juridique nécessaire pour faire ce travail, 2) ils se trouvent dans une situation conflictuelle puisqu'ils deviennent « juge et partie » et finalement 3) ils n'ont pas le temps nécessaire pour faire ce travail important, occupés par toutes les autres tâches administratives et logistiques que le Code leur a dévolu.

Recommandations quant au cadre légal:

- ◆ Adopter la formule du bulletin unique qui est plus sûre, plus économique et plus facile à gérer au niveau logistique.
- ◆ Modifier le calendrier électoral pour prévoir deux années électorales à tous les cinq ans : une année pour les communales et collinaires et une autre (trois ans après) pour les élections législatives et présidentielle. La combinaison de scrutins pourrait de plus être éventuellement envisagée. Nous n'aurions ainsi qu'une journée électorale (communales et collinaires) suivie trois ans après d'une autre journée électorale (législatives et présidentielle) avec la possibilité toutefois d'un second tour de la présidentielle. Le surcroît de travail causé par des scrutins regroupés au niveau du dépouillement serait compensé par l'adoption du bulletin unique et la fin du double comptage.
- ◆ Retirer la gestion des contentieux électoraux des scrutins collinaires et communaux aux Commissions électorales provinciales et prévoir que ces contentieux seront traités par les tribunaux civils locaux. Une formation conséquente des magistrats devra être faite.
- ◆ Prévoir des règles de procédure claires et simples en matière de contentieux

et faciliter les recours par des formulaires de demande faciles à comprendre et à compléter par les candidats et les partis politiques.

- ◆ Alléger les procédures de dépôt des candidatures en éliminant notamment l'exigence de certificats médicaux, attestations d'aptitude physique et certificats de bonne conduite, vie et mœurs.
- ◆ Corriger l'article 71 du Code en prévoyant un exemplaire supplémentaire du procès-verbal de dépouillement pour le Centre de Traitement central des résultats. Quant aux mandataires, un exemplaire du PV de ce procès-verbal pourrait être remis aux mandataires des candidats ou partis ayant terminé aux trois premières positions dans le bureau de vote. Un autre exemplaire pourrait être affiché. Le tout représenterait un total de huit procès-verbaux réalisés par copie carbone.
- ◆ Prévoir des adaptations au Code électoral en cas de présence d'un seul candidat sur les rangs.
- ◆ Ajouter à la loi des modalités plus détaillées sur l'utilisation de scribes lors des élections collinaires afin d'éviter les abus.
- ◆ Abolir l'article 43 qui impose à la CENI la prise en charge des mandataires

dans les bureaux de vote.

- ◆ Inclure dans la loi des dispositions assurant plus de transparence dans la gestion des résultats notamment la publication des résultats complets pour chaque bureau de vote lors de la proclamation des résultats provisoires.

2.4. Le recensement et les opérations électorales

L'inscription des électeurs s'est déroulée manuellement en début d'année 2010. La principale difficulté rencontrée a été l'identification des électeurs à l'aide de pièces crédibles. Le problème a été, en partie, résolu grâce à une opération de distribution de cartes d'identité nationales aux populations vulnérables (en particulier les femmes) réalisée grâce au concours du PNUD ainsi qu'à la décision de la CENI de faire émettre aux électeurs des attestations d'identité. La suite a démontré que le fichier électoral constitué était de bonne qualité et qu'il représentait bien le corps électoral puisque ce fichier a fait l'objet de très peu de critiques lors des élections de 2010. Par contre, il s'en est fallu de peu pour que le premier rendez-vous électoral doive être reporté en raison de retards dans l'impression des listes et des cartes d'électeurs. Les dernières cartes d'électeur ont été distribuées dans le désordre dans certains endroits, et ce, quelques jours, sinon quelques heures, avant le scrutin des communales.

La distribution des bulletins de vote a également constitué un défi majeur pour la CENI. En effet à quelques heures de scrutin des communales, plusieurs Commissions communales informent la CENI du manque de plusieurs bulletins de presque tous les partis. Devant cette situation incertaine la CENI prend la décision de reporter de quelques jours le premier scrutin afin de commander des bulletins supplémentaires au fournisseur. Pour les élections suivantes, la CENI, appuyée par l'équipe logistique du Projet Election, modifie les règles de contrôle des bulletins notamment quant à un emballage individualisé et scellé pour chaque bureau de vote et plus aucun problème de ce type n'est survenu par la suite.

Les listes électorales et les cartes d'électeur étaient produites au Centre de Traitement des données. Le CTD de 2010 était situé au même endroit qu'en 2005 c'est-à-dire dans la grande salle de l'Ecole d'Administration Publique. Il a été décidé tardivement d'aménager le CTD à cet endroit puisqu'au départ il devait être implanté au sein même du siège de la CENI. Pour des raisons d'espace et d'efficacité l'option de l'ENA a été retenue même si cet endroit ne représentait pas non plus un endroit idéal, surtout en matière de sécurité.

Une des plus belles réussites de ces élections 2010, outre le comportement ex-

embaire des électeurs, a été l'excellent travail réalisé par la vaste majorité des agents de bureau de vote. Une formation leur avait été donnée au début du processus et par la suite avant la présidentielle et pour certains une troisième fois avant les collinaires. La qualité de ces formations doit être maintenue voire améliorée pour les scrutins à venir car elles constituent souvent « le nerf de la guerre » dans le domaine électoral.

Puisqu'il est question des agents de bureau de vote, il faut reconnaître que le système qui avait été mis sur pied pour le paiement de leurs indemnités, même s'il a généralement bien fonctionné, a tout de même accusé certains retards de paiement. La procédure était lourde : les listes de paiement étaient élaborées manuellement par les CECIs qui les faisaient parvenir aux CEPs qui les vérifiaient et les envoyaient par la suite à la CENI qui les vérifiait pour ensuite les envoyer au Projet Elections qui les vérifiait et qui les faisait ensuite parvenir au CISNU qui, après vérification, les faisait parvenir à l'institution qui procédait au paiement...après vérification ! Deux choses doivent être revues : la qualité de l'élaboration des listes par les CECIs et les lenteurs administratives du système menant au paiement. Des CECIS munies d'ordinateurs pourraient permettre la création d'une base de données des agents électoraux.

La gestion des résultats est un processus ultra sensible. Tel que mentionné aupara-

vant la CENI a fait l'objet de critiques sur la transparence qu'elle a démontrée à ce niveau. Si les dispositions légales que nous recommandons plus haut sur cette question ne sont pas adoptées, la CENI doit elle-même élaborer un protocole transparent de gestion des résultats, bien définir le rôle et les compétences du CTD et s'assurer que les résultats de chaque bureau de vote puisse être connus de tous (électeurs, partis politiques, candidats, observateurs etc.) simultanément à la proclamation des résultats provisoires. Il s'agit là d'une obligation fondamentale en démocratie.

Recommandations quant à l'inscription et aux opérations électorales:

- ◆ Conserver le fichier électoral actuel puisqu'il a fait la preuve de sa qualité et de sa crédibilité.
- ◆ Réaliser dès 2011 une opération d'amélioration du fichier en éliminant les doublons et en procédant aux corrections nécessaires quant à l'identité des électeurs (date de naissance, noms des parents, sexe etc.).
- ◆ Un an avant la tenue du prochain scrutin procéder à une révision du fichier en y ajoutant les noms des électeurs ayant atteint l'âge de 18 ans et des électeurs toujours non-inscrits et en y retirant les noms des électeurs décédés.
- ◆ Entreprendre des discussions avec le gouvernement et les bailleurs pour la création d'un fichier électoral entièrement informatisé créé à partir d'un registre d'état civil moderne. L'enregistrement digital et l'utilisation d'un code barre pour chaque électeur dans le liste électorale sont des options à envisager.
- ◆ Poursuivre le même protocole de contrôle des bulletins de vote que celui adopté après les communales de 2010 notamment par l'ensachage des bulletins de chaque bureau de vote dans des sachets de plastique scellés et par la prise de possession des bulletins par les CECI non plus au niveau des communes mais au départ même du matériel de l'entrepôt central de Bujumbura.
- ◆ Trouver pour 2015 un meilleur endroit pour loger le Centre de Traitement des données afin que l'endroit soit complètement privé, plus sécuritaire et plus fonctionnel.
- ◆ Procéder à l'élaboration des cursus de formation des agents de bureau de vote et des documents de bureau de vote dès que la nouvelle législation sera adoptée et non plus à quelques semaines (sinon quelques jours) des scrutins.
- ◆ Afin de pallier aux problèmes rencon-

trés lors de scrutins de 2010, élaborer un plan de formation des mandataires des partis politiques. Cette formation devrait se faire à deux niveaux : sensibilisation à la vie démocratique et rôle des mandataires dans les bureaux de vote. Cette formation devrait avoir lieu plusieurs mois avant les prochaines élections, dès que la nouvelle loi sera adoptée.

- ◆ Mettre le temps et les énergies nécessaires, encore là plusieurs mois avant les prochains rendez-vous électoraux, à la rédaction d'un protocole de gestion des résultats conforme à la loi qui sera adoptée et qui fasse preuve de toute la transparence possible notamment quant à la publication rapide des résultats du scrutin dans chacun des bureaux de vote du pays.

2.5. Autres activités

Avec un budget de dépenses initial de 38 millions de dollars, le Basket Fund prévoyait financer certaines autres activités de nature électorale. Cependant les ressources n'étant pas à la hauteur de celles escomptées, ces activités importantes mais non essentielles pour la tenue des scrutins ont dû être revues à la baisse. Ces activités sont l'éducation civique électorale, l'observation des élections, les médias ainsi que le volet « Genre et élections ». Il faut cependant souligner que certains bailleurs ont été en mesure par

des contributions bilatérales de combler ces besoins. Par exemple, DFID et l'Union Européenne sont intervenus dans le financement d'activités d'éducation civique notamment dans le cas de l'UE par de la sensibilisation auprès des jeunes. Le budget de l'observation électorale avait également été réduit mais il a pu être revu à la hausse dès qu'une marge de manœuvre budgétaire est apparue suite au réajustement des coûts des bulletins de vote. Cette révision a permis au Basket Fund de financer par l'intermédiaire des organisations IFES et NDI l'observation nationale des scrutins. Il s'est avéré par la suite que cette observation a donné une bonne dose de crédibilité aux élections de 2010.

Un des « success story » des élections 2010 est sans doute la contribution du Projet d'appui commun aux médias (PAC-AM) et sa synergie des médias. Ce projet qui a réussi à regrouper les médias écrits et électroniques du pays a ainsi permis une couverture transparente et de qualité des différentes campagnes électorales et ce au bénéfice des électeurs et de la démocratie en général. En plus de celle d'autres donateurs bilatéraux, le PACAM a bénéficié d'une contribution du Basket Fund.

Le volet « genre et élections a, quant à lui, été en mesure, grâce particulièrement à des contributions de la Suède et de la Commission de consolidation de la Paix

des Nations-Unies, de tenir des activités structurées promouvant la participation des femmes autant en tant qu'électrices, que candidates ou d'élues.

La sécurité des élections malgré les budgets réduits n'a toutefois pas été négligée. Outre la participation accrue du gouvernement burundais, avec une contribution de plus de deux millions de dollars US, le Basket Fund y a consacré plus de \$600,000. US notamment au niveau des frais de communication, de la location de camions et des rations aux militaires et policiers déployés. Comme le fichier électoral, la sécurité des élections n'a pas été un sujet de controverse pendant les élections de 2010.

Selon les différentes missions d'observation présentes sur le terrain (Union Européenne, Union Africaine, COSOME etc.), les élections de 2010 au Burundi se sont globalement bien déroulées. Cependant, dès la proclamation des résultats provisoires des scrutins communaux qui ont enregistré un taux de participation de 90,6% plusieurs partis politiques réunis au sein d'une coalition ont réclamé l'annulation de ces élections et par la suite décidé de procéder à un boycott de l'ensemble des scrutins suivants y compris l'élection présidentielle.

C'est dire qu'en matière d'assistance électorale, une attention particulière doit être accordée à la question de l'acceptation

des résultats et de la gestion du contentieux électoral. Même lorsque l'organisation technique et matérielle est bien assurée, la plupart des élections tenues pendant la dernière décennie ont fait l'objet de contestation majeure des résultats.

Les principaux défis en matière électorale demeurent ainsi la nécessité de promouvoir une culture démocratique au sein des formations politiques, permettant une participation sereine au processus électoral notamment à travers une éducation civique électorale incluant une formation adéquate des membres des partis politiques. L'accent doit aussi être mis sur la gestion du contentieux électoral avec comme corolaire un cadre légal adéquat et une formation des personnes en charge de cet important volet du système électoral ainsi qu'une sensibilisation des populations, membres des formations politiques et spécialistes de la communication.

Recommandations quant aux autres activités:

- ◆ Débuter bien avant les prochains scrutins une campagne de sensibilisation civique et électorale portant notamment sur l'apprentissage de la vie démocratique et des processus électoraux en visant la population en général mais aussi des publics cibles tels que les jeunes dans les écoles et les femmes.

- ◆ Maintenir l'appui aux organismes de la société civile burundaise désirant participer à l'observation électorale des élections puisque qu'une telle activité aide à crédibiliser les exercices électoraux tel qu'il l'a particulièrement été démontré lors des élections communales de 2010.
- ◆ S'assurer qu'une autre synergie des médias sera mise en place pour les prochains scrutins et même lors des campagnes d'éducation civique et du processus de modification du cadre légal qui vont se dérouler dans la période inter électorale.
- ◆ Soutenir intensivement et bien avant les prochains scrutins la participation des femmes au développement de la démocratie burundaise.
- ◆ Parallèlement à la formation donnée à leurs mandataires, prévoir des activités avec les Partis politiques afin de sensibiliser leurs dirigeants à l'importance en démocratie d'accepter le résultat des urnes et de bien gérer selon le cas la victoire ou la défaite.

3. Perspectives

Les opérations électorales essentielles et principales du projet toutes été réalisées. Les activités dont l'exécution est prévue en 2011 sont les suivantes:

- ◆ Le transfert de propriété du matériel

acheté au bénéfice de l'administration électoral et de l'UGP. Ce transfert, effectué sur base des rapports d'inventaire final réalisés en décembre 2010, sera sujet à une revue du premier Comité de Pilotage de l'année 2011;

- ◆ La tenue d'un audit de mi-parcours des dépenses du Projet exécutée directement par l'UGP et indirectement par les partenaires en 2009 et en 2010, et d'un audit final;
- ◆ La tenue d'une évaluation externe de mi-parcours des performances et des résultats du Projet d'Appui au Cycle Electoral (PACE), et d'une évaluation externe finale;
- ◆ Le maintien d'un effectif réduit au sein de l'UGP afin de coordonner et mettre en œuvre les activités post électorales prévues pour 2011. Tout comme les activités de 2009 et 2010, les volets de 2011 seront réalisés en proche coordination avec la CENI.

**Rapport d'évaluation
Projet d'Appui au Cycle
Electoral
au Burundi (PACE) 2010**

LISTE DES ACRONYMES

ADC IKIRIBI	Alliance des Démocrates pour le Changement
AFED	Association des Femmes Démocrates - Burundi
AFJO	Association de Femmes Journalistes
AMM	Amatora Mu Mahoro
ANE	Acteurs Non Etatiques
APEC	Appui au Processus Electoral au Congo
BINUB	Bureau intégré des Nations unies au Burundi
BV	Bureau de vote
CAFOB	Collectif des Associations et ONG Féminines du Burundi
CECI	Commission Electorale Communale Indépendante
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
CEJP	Commission Episcopale Justice et Paix
CEP	Conseiller Electoral Provincial
CEPI	Commission Electorale Provinciale Indépendante
CISNU	United Nations Integrated Service Centre
CNDD-FDD	Le Conseil National Pour la Défense de la Démocratie – Forces de Défense de la Démocratie
COSOME	Coalition de la Société Civile pour le Monitoring des Elections
CTD	Centre de traitement des données

CTP	Conseiller Technique Principal
DEX	Direct Execution (mode de gestion directe du PNUD)
DfID	Département en charge du développement international (Royaume- Uni)
DPA	Department of Political Affairs (Département des Affaires Politiques de l'ONU)
DPKO	Département des opérations de maintien de la paix (Nations unies)
DUSHIREHAMWE	Association pour la consolidation de la paix, la Transformation sociale, la Promotion et la Protection des droits humains en général et des Femmes en particulier
EAD	Electoral Assistance Division (Division de l'Assistance Electorale de l'ONU)
FENACOBU	Fédération Nationale des Coopératives du Burundi
IFES	International Foundation for Elections Systems
LOA	lettre d'accord
KAF	Fondation Konrad Adenauer
NAM	Needs Assessment Mission (Mission d'évaluation des besoins de l'ONU)
NDI	National Democratic Institute
OAP	Organisation d'Appui à l'autopromotion
OADAME BURUNDI	Observatoire Africain pour la Démocratie et l'Assistance en Matière Electorale - Burundi
OLUCOME	Observatoire de lutte contre la corruption et les malversations économiques et financières (ONG anti-corruption)
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies

OSC	Organisation de la société civile
PACAM	Plan d'Action Commun d'Appui aux médias
PACE	Projet d'Appui au Cycle Electoral
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PBF	Peace Building Fund (Fonds de consolidation de la paix)
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRODOC	Project Document (Document de projet)
PSO	Procurement Support Office, Copenhague
PV	Procès-verbal de résultats
RDC	République Démocratique du Congo
SNU	Système des Nations-unies
SPPDF	Synergie des partenaires pour la promotion des droits de la femme
SSRG	Représentant Spécial du Secrétaire Général (des Nations Unies)
TDR	Termes de référence (TDR)
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UGP	Unité de gestion du projet
USAID	United States Agency for International Development
USD/US\$	Dollar Américain
UE	Union européenne

UN	Nations unies
UNDAF	Cadre des Nations unies pour l'aide au développement
UNIFEM	Fonds de développement des nations unies pour la femme
UNIMT	Equipe de gestion intégrée des Nations unies
VNU	Volontaire des Nations unies

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Introduction

Sur recommandation de la mission d'évaluation pré-électorale (Needs Assessment Mission) de la Division électorale du Département des Affaires politiques des Nations Unies au Burundi, du 06 au 14 juillet 2009, un protocole d'accord a été signé entre le Gouvernement du Burundi et le PNUD le 18 Septembre 2009. Cet accord faisait suite à une requête du Président de la République du Burundi pour un appui international technique et financier soumise au Secrétaire Général des Nations Unies en date du 11 mai 2009. Il marquait également le lancement officiel du Document de Projet (PRODOC) dont le Projet d'Appui au Cycle Electoral (PACE) est l'émanation.

La présente évaluation indépendante a été menée en juillet 2011 par une équipe composée de deux consultants internationaux et d'un consultant national. Durant une période de 4 semaines, l'équipe a procédé à de nombreux entretiens et tenu des séances de travail avec les partenaires nationaux et internationaux du projet ainsi que divers acteurs impliqués dans le processus électoral. Elle a

également entrepris une revue systématique et détaillée de la documentation existante. Même si la présente évaluation ne peut être considérée comme une évaluation de tout le processus électoral en raison des termes de référence de la mission¹ et des délais extrêmement courts prévus, les évaluateurs ont réussi à collecter suffisamment de données importantes. Ces données leur ont permis en réalité d'analyser les performances et les résultats du PACE en tenant compte aussi bien de ses objectifs que de la pertinence de la continuation de l'assistance du PNUD en matière d'assistance électorale. Sur cette base, la mission a recommandé les voies et moyens de pérenniser les acquis, proposé une synthèse des enseignements tirés et formulé des recommandations pertinentes fondées sur cette expérience unique du PACE au Burundi.

Les évaluateurs partent du principe général consacré par la littérature en la matière que l'organisation des élections relève de la souveraineté nationale, la communauté internationale n'apportant qu'un appui au processus. Le PNUD, quant à lui, joue un rôle important dans l'apport d'un soutien et d'une assistance

technique aux processus électoraux. Il s'engage avec les pays à édifier, à long terme, des capacités et des institutions électorales entre les élections. Il joue aussi un rôle clef de coordination de l'aide électorale internationale au moment des élections.² Quand une assistance électorale des Nations Unies est fournie dans un pays, le bureau du PNUD sur place joue le rôle d'appui central pour le Système de l'ONU. Les préalables énoncés ci-dessus distinguent l'assistance technique et financière de la communauté internationale apportée à un Etat donné, de la gestion du processus électoral de cet Etat.

2. Contexte de mise en place du PACE

La mise en place et l'exécution du PACE 2010 au Burundi était un véritable défi à plusieurs points de vue. Premièrement, sur le plan politique, le pays a vécu près de dix sept années de guerre civile et le dernier mouvement rebelle, le Palipehutu-FNL, venait de déposer les armes pour se transformer en avril 2009 en parti politique, soit à peine un an avant la tenue des élections de 2010. L'organisation des élections dans un tel contexte semblait peu évidente. Deuxièmement, la mobilisation des ressources qui étaient

1. Les TDR de la mission prévoient une évaluation du PACE et non du processus électoral.

2. La Division de l'assistance électorale des Nations Unies (EAD) a été établie en avril 1992 suite à la résolution 46/137 de l'Assemblée générale, pour assister le Coordonateur dans ses fonctions. Les activités principales de la Division consistent à : évaluer les demandes d'assistance électorale des gouvernements, conduire des missions d'évaluation des besoins, collaborer dans la formulation des activités de projets d'assistance avec les autres agences de l'ONU et le développement de la composante électorale des missions de maintien de la paix.

évaluées au départ à environ 43.758.790 \$US, s'avérait hypothétique à cause de la grave crise financière internationale qui avait plombé l'économie de nombreux pays occidentaux considérés comme les principaux bailleurs de fonds traditionnels. Toujours en ce qui concerne la mobilisation des ressources, le PNUD et le Gouvernement burundais étaient entrain de mettre en place deux autres projets pour lesquels ils sollicitaient des contributions financières de la part des mêmes bailleurs. Troisièmement sur le plan sécuritaire, la circulation des armes légères dans le pays avait atteint des proportions inquiétantes. Le taux de désœuvrement parmi les ex-combattants démobilisés constituait, quant à lui, une véritable menace pour la paix sociale dans le pays. Quatrièmement, il fallait trouver des experts électoraux internationaux compétents et dans des délais très serrés, capables de s'adapter très rapidement au contexte burundais. Tâche ardue, s'il en est, à cause des multiples théâtres d'assistance électorale plus attrayants qui existaient à l'époque, notamment en Afrique. Cinquièmement, il fallait appuyer la CENI, qui venait d'être mise place, dans l'organisation de six scrutins³ en moins de quatre mois.

3. Pertinence du PACE

Dans l'ensemble et en dépit de quelques

contraintes auxquelles il a été confronté, le PACE 2010 au Burundi pourrait être qualifié d'un cas d'école à plusieurs égards, car selon tous les intervenants rencontrés par la mission, le projet PACE a su s'ériger en un acteur incontournable du processus électoral au Burundi.

Huit facteurs conjoncturels déterminants ont été à la base de la réussite du projet PACE :

- a. Des innovations apportées lors de la conception du PACE 2010 grâce à l'évaluation du PACE 2005 dont les conclusions ont permis l'identification des risques majeurs et la mise en place des moyens de mitigation;
- b. La présence à la tête du Bureau PNUD Burundi de responsables qui ont une expérience avérée en matière de mise en œuvre de l'assistance électorale;
- c. Les différents mécanismes de coordination de l'appui au processus électoral au Burundi mis en place avant et après la signature du PRODOC en vue d'assurer la gestion du PACE. La séparation de l'organe stratégique et politique des organes techniques et de gestion a été judicieuse;
- d. Insertion de l'assistance électorale sous une approche cyclique plutôt

qu'événementielle, dans le cadre global de l'appui à la bonne gouvernance avec pour conséquence la mise en œuvre en amont par le PNUD d'autres projets dont l'impact a permis de promouvoir la consolidation de la paix au Burundi avant et pendant tout le cycle électoral. Cette approche a permis de procéder à des analyses approfondies et suivies des risques afin d'anticiper certaines violences et de participer à établir un contexte apaisé pour le processus électoral de 2010;

- e. La mise en place d'une CENI consensuelle dont tous les membres ont été adoubés par l'ensemble de la classe politique dès leur nomination ;
- f. La présence du BINUB et la synergie entre les agences du SNU dont la participation et le rôle de coordination de l'appui de la communauté internationale a été déterminante;
- g. La volonté de la communauté internationale à accompagner le peuple burundais qui a été illustrée par la continuation de signature d'accords de contribution même après le fort des opérations électorales;
- h. La volonté du peuple burundais de tourner le dos à la violence.

3. En cas de deuxième tour aux présidentielles

4. Synthèse des résultats par composante

Niveau de contribution et d'implication de la communauté internationale et des partenaires au développement dans l'exécution du PACE: un nombre significatif de 15 bailleurs ont participé au financement du processus à travers le « Basket Fund » du PACE et beaucoup d'autres à travers une aide bilatérale.

Apports

En dépit des nombreuses autres sollicitations de financement dont elle faisait l'objet à l'époque de la mise en place du PACE et du contexte économique mondial peu favorable, la communauté internationale a fini par contribuer à hauteur de près de 87% au financement du processus électoral burundais. Ce, grâce aux nombreuses innovations apportées dans la mise en œuvre du PACE et aux différents mécanismes de gestion mis en place qui regroupaient non seulement les bailleurs du projet, mais aussi, tous les Chefs des représentations diplomatiques avec résidence au Burundi. Il est aussi important de noter la qualité des efforts de mobilisation du gouvernement burundais, de la CENI et des différentes agences du SNU (PNUD, BINUB, UNIFEM) ainsi que la grande efficacité et le professionnalisme

de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) qui ont permis de mobiliser 28 481 539 \$ US, soit l'équivalent de 100 % des promesses fermes et des accords signés avec les bailleurs dans le cadre du Basket Fund.

Il faut relever aussi que l'un des atouts majeurs du PACE ayant contribué à sa réussite fut l'approche synergétique notée dans l'exécution des activités. Des synergies louables et bénéfiques ont été mises en œuvre entre d'une part, le PACE et les agences du SNU (BINUB, PNUD, CISNU, PSO, AFO, UNIFEM, PAM, la Commission de Consolidation de la Paix des Nations Unies), et d'autre part, entre le PACE, les institutions internationales spécialisées (IFES, NDI) et certains bailleurs bilatéraux. Cette coordination approfondie a contribué à la réduction du budget initial du Basket Fund, certaines activités du PRODOC ayant été directement financées ou exécutées en bilatéral par les concernés.

Contraintes

Le processus électoral au Burundi est intervenu concomitamment avec deux autres processus clés pour le pays : les consultations nationales pour la mise en place des mécanismes de la Justice de Transition et le Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (DDR) des ex-combattants. La plus grosse difficulté à laquelle il fallait donc faire face dès lors, était de mobiliser des ressources pour les trois processus à la fois auprès des

mêmes bailleurs de fonds qui étaient en proie aux effets néfastes de la crise financière mondiale.

Mise en place de l'UGP et gestion du PACE: une forte équipe d'une quarantaine d'experts internationaux chevronnés a été mobilisée pendant près d'une année afin de garantir la bonne exécution des activités du Projet.

Apports

Nonobstant la pléthore de projets d'assistance électorale qui étaient en cours d'exécution dans divers pays du monde, notamment en Afrique francophone, et la durée du contrat proposée qui semblait peu attrayante, le PACE a réussi à mobiliser une équipe de 37 experts internationaux rompus aux tâches d'assistance électorale et 37 agents d'appui locaux. La qualité de la collaboration entre cette équipe dirigée par un CTP et la CENI a été décrite comme parfaite et cordiale, empreinte de respect mutuel. Quant à l'appui apporté, il a été jugé hautement bénéfique par les principaux bénéficiaires. Prévu au départ pour la CENI uniquement, cet appui a été étendu au niveau des différents démembrements territoriaux que sont les CEPI et les CECI à travers le déploiement de 17

VNU, Conseillers électoraux. Il convient de relever qu'à ce niveau également, la synergie entre les agences du SNU a bien fonctionné, car la sélection des VNU s'est opérée avec l'assistance du BINUB.

Contraintes

Du fait de la signature tardive du PRODOC intervenue en septembre 2009, la mise en place de l'UGP a connu des retards, à peine cinq mois avant la tenue des premiers scrutins. Ce qui laissait très peu de temps aux experts pour produire les résultats attendus, à l'instar des experts en informatique obligés de travailler 24h/24 en vue de la production du fichier électoral.

Appui du PACE à la CENI : il a contribué au renforcement de la transparence, car il a permis de doter cette jeune structure des capacités techniques et de l'expertise opérationnelle nécessaires pour une gestion efficace et efficiente du processus électoral.

Apports

Malgré le fait qu'elle a été mise en place environ un an seulement avant la tenue des premiers scrutins de 2010, c'est-à-dire en mars 2009, la CENI a été renforcée dans ses fonctions de garant et de ges-

tion du processus électoral. Le constat général aujourd'hui est que l'intégration des ressources techniques a permis à la CENI de renforcer ses capacités et d'œuvrer dans le sens de l'harmonisation, de l'efficacité et de la cohérence des interventions. La CENI a en effet bénéficié d'une série d'actions et d'appui du PACE, qui ont contribué au renforcement et au développement de ses capacités organisationnelles, techniques, financières et opérationnelles. Toutes ces interventions ont contribué à la bonne planification et à la mise en œuvre efficace et efficiente du cycle électoral de 2010.

Contraintes

Même si la CENI semble beaucoup mieux préparée qu'elle ne l'était au départ lors de sa mise en place pour prendre en charge le processus électoral burundais, elle a encore besoin d'un certain niveau d'accompagnement technique et de l'appui financier de la communauté internationale. Le défi consiste à bâtir sur l'expérience acquise afin d'accélérer sa professionnalisation. Etant donné que la CENI est désormais permanente, un programme transitoire d'assistance pourrait être envisagé pour assurer cet accompagnement de la communauté internationale.

Appui à l'organisation et la tenue des scrutins : il se décline en plusieurs activités majeures telles que la mise en place du CTD et la production du fichier électoral, la formation, et la gestion de la logistique qui ont été décrites comme l'épine dorsale de l'assistance électorale, car elles ont contribué au bon déroulement des élections dans le pays.

Apports dans la mise en place du Centre de traitement des données (CTD), la mise à jour du fichier électoral et la distribution des cartes d'électeurs

Une des plus grandes réalisations du processus électoral a été l'enregistrement d'environ 3,5 millions d'électeurs burundais, la distribution des cartes d'électeur à tous les inscrits et la production en moins de quatre mois d'un fichier électoral informatisé acceptable et consensuel comprenant toutes les informations recueillies par les agents d'enrôlement sur le terrain dans un contexte difficile. En effet, en dépit du démarrage tardif des opérations, de la carence en agents de saisie de qualité, les différents scrutins ont pu se tenir avec un fichier informatisé et de nouvelles cartes d'électeurs. Ce fichier n'a pas fait l'objet de contestations comme c'est le cas ces derniers temps dans de nombreux pays.

Contraintes

Étant donné les courts délais impartis à la procédure d'achats de logiciel, la cellule informatique de l'UGP a dû mettre en place, elle-même, le logiciel d'édition des listes électorales et des cartes d'électeurs. Cette conception a été faite progressivement depuis le début du mois de décembre 2009 et finalisée deux jours seulement avant le déclenchement des opérations de saisie des données des électeurs occasionnant des reports en interne au niveau de la CENI. De façon générale, le manque d'expertise locale dans le domaine informatique (surtout en opérateurs de saisie) a constitué un véritable handicap, et entraîné une rallonge des délais de traitement.

Apports divers au niveau de la formation

La dimension exceptionnelle de l'exercice faisait qu'au départ, le pari était loin d'être gagné, car il s'agissait de renforcer les capacités de milliers de personnes dans des délais très restreints et dans des domaines très variés. Mais, une fois encore, grâce à la synergie PACE, CENI, NDI, IFES et Gouvernement du Canada, de nombreux agents électoraux et cadres de la CENI ont pu bénéficier de formations de qualité. Beaucoup d'interlocuteurs rencontrés sont d'avis que la CENI est devenue de plus en plus performante. Il semble même que les capacités nationales se sont développées et accrues au

fur et à mesure du processus. De même, un transfert de connaissances s'est effectué dans les domaines de la programmation, de la planification des besoins et de la gestion technique électorale. Le gouvernement du Canada a, en effet mis à la disposition de l'UGP pendant deux mois, un expert en formation qui a appuyé la CENI et IFES dans l'élaboration des différents modules de formation. L'approche de mise en œuvre de cette composante est une innovation.

Contraintes

Du côté d'IFES, principal maître d'œuvre de cette activité, le budget initial prévu s'est avéré insuffisant à cause de l'ampleur de la tâche. Heureusement, le gap a très vite été comblé par les fonds du PACE. Par ailleurs, le facteur temps a constitué un véritable handicap dans la mise en œuvre du volet formation. Les interlocuteurs rencontrés à la CENI relèvent qu'en raison du démarrage tardif du PACE et la proximité des scrutins, une évaluation des agents formés n'a pu être menée avant la tenue des communales.

Apports divers au niveau de la gestion de la logistique électorale:

La mission a noté de nombreuses innovations visant toutes à pallier l'absence de l'ONUB qui avait joué un rôle prépondérant lors des élections de 2005. Toutes les acquisitions de biens et services dans

le cadre du PACE ont été réalisées avec l'appui du CISNU (United Nations Integrated Service Centre) qui dispose d'une expertise avérée en la matière. D'autres structures d'envergure régionale et mondiale telles que PSO à Copenhague et AFO en Afrique du Sud ont été mises à contribution. Cette synergie a permis de se prémunir de certains dysfonctionnements et lacunes qui auraient pu constituer une entrave à l'ensemble du processus. L'implication du BINUB à travers un appui pour le transport, le déploiement et l'escorte de certains matériels électoraux a contribué à asseoir la synergie d'actions relevée entre les différentes agences du SNU dans le cadre de la mise en œuvre du PACE.

La gestion de la logistique dans le cadre du PACE, difficile au départ, à cause des dysfonctionnements observés lors des communales au niveau du colisage, s'est nettement améliorée au fur et à mesure de l'avancée des activités, notamment de par la mise en œuvre d'un suivi plus rapproché et d'une organisation plus rationnelle du colisage. La gestion du rapatriement du matériel et équipements a été une véritable réussite qui mérite d'être louée. En effet, contrairement à ce qui s'était produit en RDC à la veille de la fermeture du projet APEC en avril 2007, où des équipements étaient encore confisqués par des agents électoraux sur le terrain à cause de certains litiges non réglés, quasiment tout le matériel et les

équipements électoraux du Burundi ont été retournés en bon état et en quantité suffisante d'après les conclusions de l'inventaire du 15 au 17 décembre 2010. Ce matériel est actuellement stocké dans deux entrepôts sécurisés à Bujumbura.

Contraintes

Suite aux difficultés logistiques dans le colisage et la distribution des bulletins de vote et d'autres matériels sensibles, le scrutin communal a été reporté de trois jours, du 21 au 24 mai 2010. Pour pallier à ces dysfonctionnements, plusieurs procédures ont été revues et améliorées en vue des présidentielles.

Education civique, OSC, Médias et Genre : la mission a noté pour s'en féliciter que le fonctionnement de la synergie des médias à travers le PACAM est un cas d'école et que davantage de femmes ont accédé à des postes électifs non plus par cooptation, mais à travers le respect des quotas sur les listes de candidature.

Apports divers dans le renforcement des capacités des OSC et médias

S'agissant du volet OSC, par souci d'efficacité et d'efficience, le PACE a préféré œuvrer en synergie avec le BI-

NUB et deux institutions internationales spécialisées que sont IFES et le NDI pour la mise en œuvre de ce volet du projet. De l'exploitation des rapports des organisations de la société civile et à l'issue des différents entretiens, tous les acteurs du processus semblent unanimes sur l'efficacité de cette collaboration. Ainsi, les capacités de nombreuses coalitions et organisations de la société civile représentatives des catégories sociales telles que les jeunes, les femmes, les personnes en difficulté ont pu être renforcées.

Les différentes coalitions d'OSC ont bien fonctionné. Que ce soit le PACAM dans le domaine des médias, qui est un exemple unique en son genre en Afrique, ou le COSOME dans celui du monitoring, chaque organisation a bien joué sa partition et œuvré à la consolidation de la paix dans un environnement marqué par les contestations et les mots d'ordre de boycott de l'opposition. Mettre ensemble près d'une quinzaine de médias dont les lignes éditoriales sont, pour la plupart, divergentes est un véritable exploit qui mérite d'être relevé. La synergie des médias à travers le PACAM est une plus-value pour le PACE et les autres partenaires qui ont apporté un appui à son fonctionnement.

Contraintes

La plupart des OSC rencontrées auraient souhaité que les financements des partenaires et bailleurs de fonds soient mis à

leur disposition un peu plus tôt. Ainsi, elles auraient disposé d'assez de temps pour procéder à une évaluation des différentes activités mises en œuvre avant la tenue des scrutins.

Apports divers dans la prise en compte de la dimension genre

La mise en œuvre du volet genre du PACE qui a bénéficié d'un appui financier des fonds PBF, a aussi donné l'occasion d'expérimenter un autre type de partenariat entre différentes agences du SNU dont l'UNIMT, le BINUB, le PNUD, l'UNIFEM et la société civile. Ce partenariat consistait à appuyer techniquement, matériellement et financièrement la CENI et ses démembrements, les Organisations de la Société civile, les Organisations de femmes et le Gouvernement du Burundi, à la promotion du genre, l'autonomisation de la femme et la participation de la femme au processus électoral de 2010. La principale leçon à tirer au lendemain de la publication des résultats des différents scrutins est que cette synergie d'actions a permis au Burundi de devenir le premier pays en Afrique et le deuxième dans le monde en matière de représentation des femmes au Sénat. Le fait positif étant qu'elles n'ont plus été cooptées comme par le passé, mais élues.

Contraintes

En dépit de toutes les avancées notées dans ce domaine, l'on a déploré

l'existence de listes de candidatures qui ne respectent pas le quota de 30% de femmes requis. Par ailleurs, au niveau des collinaires, le quota de 30% d'élues attend toujours d'être institutionnalisé à cause de la complexité même du type de scrutin utilisé.

Cadre juridique applicable aux élections et Contentieux électoral : de nombreux observateurs et les différents interlocuteurs de la mission estiment que la loi électorale burundaise actuelle présentait de nombreuses imperfections qui mériteraient d'être revues avant le prochain cycle électoral de 2015.

Contraintes

Si la réforme juridique des textes régissant la tenue des scrutins s'est achevée en 2009 avec l'adoption de la loi électorale actuelle, de nombreux observateurs estiment qu'elle a été faite sans souci réel de cohérence ou de conformité avec les réalités politiques et l'environnement burundais. A titre d'exemple, ils relèvent que cette loi ne permet pas de vider le contentieux électoral et crée plutôt des blocages. Une révision plus globale de cette loi s'impose afin de procéder à l'adoption

d'un nouveau Code électoral consensuel. Vu l'environnement politique actuel caractérisé par une absence de consensus entre les acteurs sur certaines questions politiques,⁴ la révision de la législation électorale pourrait permettre de rassurer et instaurer la confiance dans le processus électoral en vue des échéances de 2015. Heureusement, la CENI s'y attelle depuis la fin du cycle électoral. D'après ses responsables, un projet contenant leurs propositions de modification a été finalisé et transmis à l'autorité compétente.

Sécurisation du processus: en dépit du mot d'ordre de boycott prôné par certains partis de l'opposition au lendemain des communales, la paix a su être préservée lors de la tenue de tous les scrutins du cycle électoral de 2010.

Apports

Bien qu'elle relevait directement de la responsabilité générale du gouvernement Burundais, la sécurisation du processus électoral a bénéficié de l'appui technique et logistique de la Cellule de sécurité des Nations-unies qui s'est aussi investie dans le renforcement de la sécurité du maté-

riel surtout pendant le trajet Aéroport-Frontières-Entrepôts. Les gouvernements belge et hollandais ont apporté un appui direct au gouvernement burundais en vue du renforcement des capacités des forces de sécurité. Le volet sécurisation a également bénéficié d'un appui financier important du PACE.

Contraintes

Il faut simplement regretter la faiblesse des mécanismes de gestion des violences électorales dans le cadre du PACE lui-même. Un nombre significatif d'activités connexes ont cependant pu être mises en place pour mitiger les risques de violence.

5. Efficacité et durabilité

Efficacité: Le contexte exceptionnel de sa mise en place marquée par l'appel de fonds des Nations Unies en faveur de deux autres projets et la crise financière mondiale faisait qu'au départ, le pari était loin d'être gagné. Le projet PACE au Burundi est donc jugé efficace dans la mesure où il a pleinement atteint son objectif de mobilisation et d'optimisation des ressources financières de la communauté internationale, et d'appui à la CENI. La collaboration CENI et PACE a contribué à la mise en place et à l'opérationnalisation du Centre de traitement des données,

4. cf. boycott du dernier scrutin présidentiel par l'opposition, suite à la non acceptation par ceux-ci des résultats du scrutin communal

le recensement et l'inscription d'environ trois millions et demi d'électeurs, ainsi que l'organisation efficace et efficiente des différents scrutins du cycle électoral de 2010 à travers tout le pays. L'un des acquis majeurs a été la sécurisation de tout le processus et la préservation de la paix avant, pendant et après le processus.

Durabilité: La CENI a reçu, à travers le PACE, une quantité appréciable d'équipements divers. Les contraintes de la mission et le peu de temps à sa disposition n'ont pas permis de rassembler beaucoup d'informations sur l'état actuel de ces équipements et sur les possibilités de leur utilisation lors de futures élections, principalement en ce qui concerne le matériel roulant et l'outil informatique. La pérennité des équipements et matériels doit être considérée comme une priorité pour capitaliser, au-delà du processus électoral, les importants investissements consentis.

Par ailleurs, le personnel national a acquis un certain niveau d'expérience technique grâce au transfert de connaissances techniques (Personnel de la CENI, des CEPI et des CECI). S'agissant des documents électoraux, ils constituent un type de matériel pour lequel des mesures de conservation n'ont pas été prévues dans la planification des activités électorales. Fort heureusement, cette activité figure dans le plan d'actions stratégique 2011-2014 de la CENI. Actuellement un centre de documentation et d'archivage fonctionnel est

basé dans un entrepôt de la CENI à Bujumbura.

6. Leçons apprises et conclusion

Innovation de l'intervention et valeur ajoutée pour le développement national

Une élection est un événement complexe, onéreux et de grande envergure impliquant un grand nombre de personnes qui doivent bien connaître leurs responsabilités dans le processus électoral et répondre de leurs actes devant la loi. Il est impossible de tenir des élections sans une bonne préparation et une planification adéquate. Voilà pourquoi l'Organisation des Nations Unies a plusieurs fois été impliquée dans des processus d'assistance électorale. Si cette assistance s'est d'abord limitée à affirmer les principes de l'autodétermination des peuples dans la mise en place des gouvernements autonomes, la crise de légitimité et des rébellions à répétition à travers le monde ont peu à peu amené l'ONU à prendre une part plus active dans les processus électoraux.

Or, l'assistance aux nations membres dans leurs efforts de réaliser des élections crédibles, légitimes et démocratiques ne peut toujours se réaliser comme une thérapie universelle, construite sur des stratégies modulaires et applicables en tout lieu. L'expérience de chaque pays restant unique, le cas du Burundi peut

servir d'école, car selon tous les intervenants rencontrés par la mission, le projet PACE a été un acteur incontournable du processus électoral au Burundi.

Les arrangements institutionnels mis en place par le PACE impliquaient plusieurs partenaires bilatéraux et multilatéraux ainsi que de nombreuses agences du SNU dans une recherche commune de solutions et de ressources financières. Cette gestion collégiale a permis à la CENI de bénéficier, dans les circonstances, des meilleurs niveaux possibles d'harmonisation, d'efficacité et de cohérence des interventions.

Conclusion

En conclusion, le travail de qualité abattu par le projet PACE a permis le bon déroulement du cycle électoral de 2010 avec très peu d'incidents relevés. Toutefois, en dépit des avancées notoires constatées, l'environnement électoral burundais semble encore marqué par les appréhensions de certains partis de l'opposition qui estiment que le processus ne donne pas des garanties de transparence et de fiabilité. Il est aussi marqué par une certaine incompréhension à l'égard de la CENI qui devra œuvrer davantage pour asseoir son efficacité, son efficience et sa professionnalisation. Comme dans la plupart des pays africains, l'acceptation des résultats des scrutins par les différents acteurs reste un nœud gordien au Burundi. Une stratégie devra être envisagée en

vue de renforcer la culture politique de toute la classe politique.

Mais il ne faut pas que cette réalité occulte les progrès accomplis et freine la poursuite de l'appui des Nations-Unies et de la communauté internationale à la mise en place d'un processus électoral plus transparent, plus efficace et plus fiable, d'autant plus que la partie nationale a donné des assurances de sa volonté de poursuivre les réformes et la collaboration. Pour cela, il faudra capitaliser sur les différentes synergies et partenariats expérimentés dans le cadre d'un projet d'une telle envergure.

Pistes possibles d'amélioration

Plusieurs pistes d'amélioration ont été identifiées, comme la réforme des textes juridiques qui doit tendre vers l'adoption d'un Code électoral consensuel pour préciser les attributions de tous les acteurs du processus, la gestion du contentieux et des conflits électoraux, ainsi que l'institutionnalisation du quota de 30% de femmes au niveau des collinaires. Cette réforme devra être accompagnée d'une révision en profondeur des procédures, selon une approche globale, avec un véritable souci de conformité avec les textes existants.⁵

Le cadre juridique doit prévoir l'introduction d'outils modernes de gestion pour l'enrôlement des électeurs, pour la tenue des scrutins et le bulletin unique. Il faut continuer de faire appel aux TIC pour constituer les autres bases de données nécessaires à la bonne gestion des événements électoraux, depuis le découpage du territoire jusqu'à la compilation des résultats des élections. Il faut aussi que la révision du fichier se fasse chaque année au cours d'une période précise, comme dans les autres pays, et non plus à la veille des élections comme c'est le cas aujourd'hui.

Tous les acteurs rencontrés estiment que l'appui au processus électoral devrait relever d'autres défis majeurs pour que les principaux acteurs du processus électoral, grâce à une connaissance solide des règles du jeu, jouent pleinement leurs rôles respectifs. Le gouvernement devra amorcer un dialogue franc avec l'opposition. La CENI devra se professionnaliser davantage, les partis politiques, dont la faiblesse organisationnelle a été rapportée à la mission doivent recourir aux voies légales en cas de contestation ; les médias, qui exercent une influence indéniable et la société civile, doivent rester mobilisés pour informer et sensibiliser les électeurs, de manière à accroître la participation des Burundaises et des Burundais à la vie politique de leur pays.

7. Recommandations

Au regard de tous les éléments évoqués ci-dessus, la mission recommande :

7.1. Au Gouvernement du Burundi

- ◆ Se doter d'un système électoral à la mesure de ses propres ressources, car les élections relèvent de la souveraineté nationale. Le système adopté est fort coûteux et le restera aussi longtemps que des modifications importantes ne seront pas apportées. En conséquence, il paraît important que la CENI, le Parlement et le Gouvernement réévaluent le système en vigueur présentement et introduisent des approches plus modestes et plus viables dans un contexte où il y aurait moins d'urgences et plus de confiance. A titre d'exemple, le cycle électoral de 2010 a coûté deux fois plus cher que celui de 2005.
- ◆ Inclure les dépenses de la CENI permanente dans le budget annuel national afin de permettre une mise en œuvre durable et consistante des élections au Burundi, en ligne avec le plan d'actions stratégique 2011-2014 de la CENI.

7.2. A la communauté internationale

- ◆ Un appui technique concerté et sans

5. Uniformiser les procédures relatives à l'affichage des PV de résultats devant les BV, par exemple.

réserve des Nations-Unies et des partenaires au développement au gouvernement burundais pour l'amorce d'un dialogue franc entre le pouvoir et l'opposition afin de préserver la paix si chèrement acquise;

- ◆ L'appui à la poursuite de la réforme du cadre juridique selon une approche globale consensuelle qui intègre des dispositions claires sur la gestion du contentieux et des conflits électoraux, la périodicité claire pour la révision du fichier électoral, l'institutionnalisation du quota de 30% de femmes au niveau des collinaires et l'introduction des innovations telles que le bulletin unique qui contribuera à réduire les suspensions et le coût des élections;

7.3. A la CENI:

- ◆ Le renforcement des capacités techniques et organisationnelles à travers la professionnalisation de tous les niveaux de personnel et par un appui technique à la formalisation et l'informatisation de toutes les opérations électorales et des différentes procédures pour améliorer la précision, l'efficacité, la transparence et l'imputabilité;
- ◆ Dans plusieurs pays, l'inscription des électeurs est l'une des tâches les plus ardues de l'organisme électoral. Si ce processus ne fonctionne pas, la confiance envers le processus électoral

en entier s'installera rapidement. Il est donc primordial d'accorder suffisamment de temps et de ressources à cette partie du travail en déterminant un chronogramme clair et connu d'avance de tous;

- ◆ Les ONG, les médias et les groupes d'observateurs peuvent demander plus d'information que les membres du public. Il faut cependant que les mêmes informations soient disponibles pour quiconque les demande. Au nom de la confiance du public et de la transparence, tous les participants au processus doivent avoir accès au même niveau d'information. Les activités de relations publiques doivent viser à donner l'information qui suscite le plus de demandes et d'intérêt. D'où l'importance d'un plan de communication rationnel;
- ◆ Les candidats et les partis sont des acteurs clés dans le processus électoral. Il faut les informer de tous les changements éventuels et leur expliquer ce qui se passe et quelle est l'incidence de ces changements pour eux. Il faut les impliquer plus particulièrement en leur expliquant les caractéristiques de sécurité et de transparence et de la façon dont ils seront atteints.

7.4. Au PNUD

- ◆ Avant la mise en place d'un projet d'assistance électoral, surtout dans

des contextes très complexes, envisager de mettre à la tête du PNUD au sein du senior management, des personnes qui ont une expérience avérée dans le domaine électoral;

- ◆ Le prochain cycle électoral risque d'être au moins aussi complexe que celui qui vient de s'achever, en termes d'organisation et de gestion des opérations. La mission d'évaluation du projet PACE recommande ainsi à la communauté internationale en général et au PNUD en particulier de continuer à mobiliser les ressources requises, d'assurer la consolidation des acquis et de poursuivre à moyen terme toutes les formes d'assistance au processus électoral au Burundi;
- ◆ D'envisager, comme il vient de le faire, mais sur une plus longue période, la mise en place d'un projet transitoire d'assistance électoral, avec un staff réduit ou à des présences ponctuelles, de deux internationaux au maximum, dont la tâche consisterait à accompagner la CENI et les autres acteurs du processus électoral dans la réalisation des nombreux chantiers en instance avant 2015. Cette méthode pourrait s'avérer plus bénéfique surtout en matière de viabilité du système électoral du Burundi.

I. GENERALITES

1. Introduction

Sur recommandation de la mission d'évaluation pré-électorale (Needs Assessment Mission) de la Division électorale du Département des Affaires politiques des Nations Unies au Burundi, du 06 au 14 juillet 2009, un protocole d'accord a été signé entre le Gouvernement du Burundi et le PNUD le 18 Septembre 2009. Cet accord faisait suite à une requête du Président de la République du Burundi pour un appui international technique et financier soumise au Secrétaire Général des Nations Unies en date du 11 mai 2009. Il marquait également le démarrage officiel du Document de Projet (PRODOC) dont le Projet d'Appui au Cycle Electoral (PACE) est l'émanation.

Tout en visant principalement l'appui à la CENI pour le bon déroulement du processus électoral, le projet PACE a été mis en place en tirant les leçons du déroulement du projet d'assistance électorale de 2005 dont la gestion était assurée par l'UNOPS. L'objectif du projet était le renforcement et le développement des capacités organisationnelles, techniques, financières et opérationnelles de l'administration

électorale burundaise au sens général en vue de la planification et la mise en œuvre du cycle électoral de 2010, ainsi que la pérennisation des acquis durant la période post électorale.

La présente évaluation indépendante a été menée en juillet 2011 par une équipe composée de deux consultants internationaux et d'un consultant burundais. Durant une période de 4 semaines, l'équipe a procédé à de nombreux entretiens et tenu des séances de travail avec les partenaires nationaux et internationaux du projet ainsi que les acteurs impliqués dans le processus électoral. Elle a également entrepris une revue systématique et détaillée de la documentation existante. Même si la présente évaluation ne peut être considérée comme une évaluation de tout le processus électoral en raison des termes de référence de la mission, et des délais extrêmement courts prévus,⁶ les évaluateurs ont réussi à collecter suffisamment de données importantes. Ces données leur ont permis en réalité d'analyser les performances et les résultats du PACE en tenant compte aussi bien de ses objectifs que de la pertinence de la continuation de l'assistance du PNUD en matière d'assistance électorale. Ensuite, de recommander les voies

et moyens de pérenniser les acquis, proposer une synthèse des enseignements tirés et formuler des recommandations pertinentes fondées sur cette expérience unique du PACE au Burundi.

Les évaluateurs partent du principe général consacré par la littérature en la matière que l'organisation des élections dans un pays relève de la souveraineté nationale, la communauté internationale n'apportant qu'un appui au processus. Le PNUD, quant à lui, joue un rôle important dans l'apport d'un soutien et d'une assistance techniques aux processus électoraux. Il s'engage avec les pays à édifier à long terme des capacités et des institutions électorales entre les élections. Il joue un rôle clef de coordination de l'aide électorale internationale au moment des élections.⁷ Quand une assistance électorale des Nations Unies est fournie dans un pays, le bureau du PNUD sur place joue le rôle d'appui central pour le Système de l'ONU. Les préalables énoncés ci-dessus distinguent l'assistance technique et financière de la communauté internationale apportée à un Etat donné, de la gestion du processus électoral de cet Etat.

6. Les TDR de la mission prévoient une évaluation du PACE et non de tout le processus électoral.

7. La Division de l'assistance électorale des Nations Unies (EAD) a été établie en avril 1992 suite à la résolution 46/137 de l'Assemblée générale, pour assister le Coordonateur dans ses fonctions. Les activités principales de la Division consistent à : évaluer les demandes d'assistance électorale des gouvernements, conduire des missions d'évaluation des besoins, collaborer dans la formulation des activités de projets d'assistance avec les autres agences de l'ONU et le développement de la composante électorale des missions de maintien de la paix.

2. La mission d'évaluation: objectif et termes de référence

Objectif - En juillet 2011, l'équipe d'évaluation du Projet d'Appui au Cycle Electoral au Burundi (PACE) s'est vue confier la mission d'analyser les performances et les résultats de ce projet en tenant compte aussi bien de ses objectifs que de la pertinence de la continuation de l'assistance du PNUD en matière d'assistance électorale. Cette mission, composée de trois membres, a séjourné près de quatre semaines au Burundi. A Bujumbura, elle a rencontré les partenaires et les structures impliquées dans le processus électoral dans le pays et a pris connaissance de nombreux documents mis à sa disposition.

Résultats attendus: A l'issue de cette mission de 21 jours ouvrables à Bujumbura, la mission devait soumettre au PNUD un rapport technique faisant ressortir:

- les résultats obtenus et les apports les plus probants du projet d'appui, compte tenu des défis et objectifs de l'assistance technique du PNUD
- les contraintes et difficultés de mise en œuvre rencontrées
- les perspectives d'amélioration de la gestion du processus électoral telles que perçues par le Gouvernement et d'autres interlocuteurs

- des recommandations idoines devant permettre au PNUD de contribuer plus efficacement à l'amélioration du système électoral burundais au cours de la période 2011-2015

Méthodologie et activités réalisées:

Dès le départ, la mission d'évaluation était consciente que l'analyse des performances du projet PACE ne pouvait pas être strictement isolée des autres interventions. Tout en étant l'épicentre de l'assistance internationale, le projet PACE se situait au carrefour de multiples actions destinées à faciliter la réussite de l'organisation des élections au Burundi. C'est la raison pour laquelle la mission, ne voulant pas s'en tenir à une lecture purement unilatérale des activités du projet PACE, a travaillé en étroite liaison avec les principaux responsables de la CENI, de l'Unité gouvernance du PNUD et de la coordination technique du PACE. Elle a tenu un grand nombre de séances de travail avec les partenaires nationaux, internationaux et rencontré certains acteurs nationaux.

La mission a pris connaissance de nombreux documents, en bonne partie fournis par le PNUD, la CENI et les OSC, analysé les observations et commentaires reçus, traité cette information et posé un diagnostic de performance à la lumière des objectifs du PACE, des résultats attendus et des critères internationaux pour des élections crédibles et transparentes.

Cet exercice a permis de tirer des conclusions et de proposer des recommandations.

La très courte durée du mandat de la mission d'évaluation (vingt-et-un jours ouvrables) ne lui a cependant pas permis d'explorer davantage l'impact du projet PACE, tous les Experts à l'exception du financier, ont déjà quitté le pays. Cela n'a pas empêché tous les bailleurs, les experts et les bénéficiaires rencontrés de reconnaître la pertinence du projet et sa contribution exceptionnelle à la planification et la tenue des différents scrutins du cycle électoral burundais de 2010. Ils en attribuent en grande partie l'efficacité aux principaux mécanismes de gestion et d'implantation mis en place pour l'exécution du projet PACE.

Composition de l'équipe: La mission d'évaluation était composée de trois experts, deux experts internationaux et un expert national, qui sont entrés en fonctions entre le 1er et le 04 juillet 2011. Les deux internationaux, qui possèdent tous une expérience approfondie de la problématique des élections en Afrique, sont MM. NIANG Abderhamane (Malien) et Thompson F. SAMA (Camerounais). M. MANIRAMBONA Godefroid, l'expert national, connaît bien le terrain et la problématique électorale burundaise. La mission, dirigée par M. NIANG Abderhamane a travaillé dans les locaux du PACE à Bujumbura.

3. Remerciements

Les consultants remercient chaleureusement tous ceux et celles qui ont donné de leur temps pour faciliter l'exercice de ce mandat : le Senior Management du PNUD Burundi, pour son accueil et sa confiance ; l'équipe du PNUD Burundi qui a veillé aux arrangements contractuels et de voyage ; le personnel du PNUD et

l'équipe du projet PACE qui ont assuré un encadrement global et grandement facilité sa mission (information, documentation, déplacements et installation à Bujumbura) et qui s'est occupé des aspects administratifs (rendez-vous...). Merci au Président, à la Vice Présidente et aux Commissaires de la CENI et leurs collaborateurs, ainsi qu'aux autorités po-

litico-administratives du pays et à leurs collaborateurs pour les facilités accordées à la mission, ainsi qu'aux bailleurs de fonds, partenaires nationaux et interlocuteurs de la société civile burundaises pour leurs précieux témoignages. Nos remerciements vont également à l'endroit de l'équipe du CISNU, du BINUB et au personnel d'appui du projet PACE.

II. CONTEXTE DE MISE EN PLACE ET PERTINENCE DU PACE

1. Contexte de mise en place du PACE

1.1. Histoire politique récente du Burundi

Le PACE a été mis en place au moment où le dernier mouvement rebelle burundais venait de déposer les armes. L'année 2009 a, en effet, été cruciale pour le processus de paix au Burundi. Elle a été marquée par des avancées considérables dans la mise en œuvre effective de l'Accord Global de cessez-le-feu entre le Gouvernement et le dernier mouvement rebelle, le Palipehutu-FNL qui s'est transformé en parti politique en avril 2009 sous le nom de Forces Nationales de Libération (FNL), soit à peine un an avant la tenue du premier scrutin de 2010. Le désarmement et la démobilisation des ex combattants du FNL ainsi que des adultes associés à ce mouvement ont contribué à une baisse considérable de l'insécurité. Il faut rappeler que la guerre civile au Burundi a débuté en 1993 au lendemain de l'assassinat du premier Président démocratiquement élu du pays et s'est, dans une certaine mesure, poursuivie jusqu'à la démobilisation du FNL en 2009. Un processus de paix à plusieurs étapes a commencé peu après le début

des hostilités, aboutissant à la Convention de gouvernement de 1994 ; l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation de 2000 ; l'installation du gouvernement de transition de 2001 ; le Protocole de Pretoria sur le partage des pouvoirs politique, de défense et de sécurité de 2003 ; les élections démocratiques et paisibles de 2005 ; l'Accord de cessez-le-feu avec le FNL en 2006 et 2008 ; et la transformation du FNL en parti politique en 2009.

1.2. Contexte économique mondial

Le contexte économique et financier mondial au moment de la mise place du PACE était très peu favorable. Selon les analystes, les prévisions économiques pour 2009 étaient pessimistes pour la plupart des économies, surtout celles des bailleurs de fonds traditionnels. La crise des subprimes qui s'était déclenchée au deuxième semestre 2006 avait laissé des séquelles importantes sur ces pays qui étaient désormais en proie à des marchés très volatils, une absence de liquidités, l'augmentation du taux de chômage, la baisse de la confiance des consommateurs et des entreprises. Les dépenses massives que les gouvernements avaient prévues pour aider les pays en développement et les institutions financières se trouvaient de ce fait compromises, car de sérieuses menaces pesaient sur les situations budgétaires déjà précaires de pays tels que les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la France, l'Italie, l'Espagne

et l'Australie, etc. En dépit de cette réalité, l'ONU se devait néanmoins de trouver les ressources nécessaires pour la mise en œuvre du PACE en vue de garantir la consolidation de la paix au Burundi.

2. Pertinence du PACE

2.1. Le PACE et les Différents Défis liés à sa mise en place

La mise en place et l'exécution du PACE 2010 au Burundi était un véritable défi à plusieurs points de vue. Premièrement, sur le plan politique, le pays a vécu près de 17 années de guerre civile et le dernier mouvement rebelle, le Palipehutu-FNL, venait à peine de déposer les armes pour se transformer en parti politique. L'organisation des élections dans un tel contexte semblait très peu évidente. Deuxièmement, la mobilisation des ressources qui étaient évaluées au départ à environ 43.758.790 \$US, s'avérait hypothétique à cause de la grave crise financière internationale qui avait plombé l'économie de nombreux pays occidentaux considérés comme les principaux bailleurs de fonds traditionnels. Toujours en ce qui concerne la mobilisation des ressources, le PNUD et le Gouvernement burundais étaient entrain de mettre en place deux autres processus pour lesquels ils sollicitaient des contributions financières de la part des mêmes bailleurs de fonds. Troisièmement sur le plan sécuritaire, la circulation des armes légères dans le pays avait atteint des proportions

inquiétantes. Le taux de désœuvrement parmi les ex-combattants démobilisés constituait, quant à lui, une véritable menace pour la paix sociale dans le pays. Quatrièmement, il fallait trouver des experts électoraux internationaux compétents et dans des délais très serrés, capables de s'adapter très rapidement au contexte burundais. Tâche ardue, s'il en était, à cause des multiples théâtres d'assistance électorale plus attrayants qui existaient à l'époque. Cinquièmement, il fallait appuyer la CENI, qui venait d'être mise place, dans l'organisation de six scrutins⁸ en moins de quatre mois.

2.2. Le PACE 2010 au Burundi: un cas d'école

Dans l'ensemble et en dépit des contraintes auxquelles il a été confronté, le PACE 2010 au Burundi pourrait être qualifié d'un cas d'école à plusieurs égards, car selon tous les intervenants rencontrés par la mission, le projet PACE a su s'ériger en un acteur incontournable du processus électoral au Burundi. Huit facteurs conjoncturels déterminants ont été à la base de cette réussite, à savoir :

2.2.1. Le choix des hommes à la tête du Bureau PNUD Burundi

L'assistance électorale des Nations Unies est à l'échelle du Système un ensemble

d'efforts coordonnés, qui conjugue l'expertise et les capacités et plusieurs organes des Nations Unies. Le PNUD dans ce cadre là, joue un rôle important dans l'apport d'un soutien et d'une assistance techniques aux processus électoraux. Sur le terrain, il joue un rôle clef de coordination de l'aide électorale internationale au moment des élections, en tant que coordonnateur du Basket fund et des divers mécanismes de gestion mis en place. La présence à la tête du Bureau PNUD Burundi d'un Directeur Pays et d'une Chargée des Programmes qui avaient tous une longue expérience en matière d'assistance électorale, a été l'un des atouts majeurs de la réussite du PACE au Burundi en 2010. Leur expérience dans le domaine a énormément facilité la préparation de l'équipe du Bureau PNUD, la mise en place de l'Unité de gestion du Projet et surtout dans la mobilisation des ressources et la coordination des activités du PACE.

2.2.2. Des innovations par rapport au PACE de 2005

Outre la mission d'évaluation des besoins de EAD qui s'est déroulée du 06 au 14 juillet 2009 au Burundi, les responsables du Bureau PNUD Burundi ont commandité une évaluation du projet PACE 2005. Les conclusions de cette évaluation ont servi de repères dans la conception du PACE

2010. Les innovations apportées dans le cadre de ce nouveau projet sont inspirées des échecs et lacunes du précédent PACE.

2.2.3. Les différents mécanismes de coordination de l'appui au processus électoral au Burundi mis en place avant la signature du PRODOC

Il s'agit du Comité de coordination stratégique qui réunissait tous les Ambassadeurs et les Représentants des organisations internationales accrédités à Bujumbura et le Comité de coordination technique piloté par le PNUD pour permettre aux techniciens des ambassades et organisations internationales d'évaluer les efforts de mobilisation des ressources et les étapes franchies dans les préparatifs des élections. Ces deux arrangements institutionnels qui ont été mis en place en mai 2009, impliquaient plusieurs partenaires bilatéraux et multilatéraux. Tandis que les questions politiques étaient débattues au niveau stratégique, les experts s'occupaient des aspects plus techniques. L'atout majeur de ces mécanismes, c'est que face aux difficultés de mobilisation, le cadre commun de résultats a été partagé par tous les partenaires dans une recherche commune de solutions et de ressources financières. Cette gestion collégiale a réussi grâce à une vision commune et à un niveau élevé d'échanges entre les acteurs. Elle a permis à la CENI de bénéficier, dans les

8. En cas de deuxième tour aux présidentielles

circonstances, des meilleurs niveaux possibles d'harmonisation, d'efficacité et de cohérence des interventions.

2.2.4. L'intégration d'un concept novateur par le PNUD : l'Appui au cycle démocratique et non plus uniquement au cycle électoral

D'après le Management du PNUD Burundi, les élections offraient un point d'entrée important et sûr pour de plus grandes interventions de soutien au développement de la gouvernance démocratique. Des activités visant la mise en place d'un environnement favorable ont été conduites avant et pendant les élections, grâce en grande partie aux fonds PBF. Il s'agit notamment de l'établissement des cadres de dialogue qui ont contribué à l'atteinte du consensus pour la mise en place de la CENI, de l'appui au processus de désarmement et de réintégration des ex-combattants et adultes associés et de l'appui aux activités de relèvement communautaire qui ont contribué à l'atténuation des conflits.

Le Projet « Appui d'Urgence au Processus Électoral au Burundi » d'un financement de 3.000.000 \$US a ainsi été mis en place en 2010 et a permis d'appuyer le gouvernement dans l'octroi de la carte nationale d'identité à tous les citoyens burundais, et particulièrement les femmes et les groupes vulnérables, d'améliorer

la participation politique des femmes dans les institutions de prise de décision par leur mobilisation à la participation au processus électoral 2010, d'appuyer les médias en vue de garantir une couverture médiatique impartiale des différentes phases du processus électoral et une gestion éthique d'informations.

2.2.5. Mise en place d'une CENI consensuelle

Le processus de mise en place de la CENI a été amorcé au mois de Juin 2008 par la signature d'un Décret Présidentiel instituant la CENI sans aucune concertation avec les principales parties prenantes dans le processus électoral, plus particulièrement les leaders des principaux partis politiques représentés au sein des institutions. Mais, les objections⁹ des différents acteurs politiques amèneront quelques mois plus tard à la soumission de nouvelles candidatures qui bénéficièrent d'un consensus politique. Le 13 mars 2009, les cinq nouveaux membres de la CENI permanente sont nommés après une large concertation avec les différents partenaires.

Un atout singulier que présentait la mise en place de cette Commission était lié à son caractère permanent avec des démembrements aux niveaux communal et provincial.

Dès le départ, la neutralité consécutive à son indépendance a été reconnue par la plupart des acteurs, y compris ceux des formations politiques de l'opposition. Cette légitimité se retrouvera intimement liée à la question d'acceptation des résultats. En effet, la CENI, dont l'intégrité des membres était louée par les différents acteurs, fut du jour au lendemain sujette à des critiques et récriminations, dès la proclamation des résultats provisoires du premier scrutin (communales du 24 mai 2010). Les membres des partis politiques de l'opposition remirent en cause les résultats de ce scrutin et finirent par se regrouper au sein de l'ADC IKIBIRI et à boycotter le reste des scrutins du cycle électoral. La mission d'évaluation souhaite à cet effet insister sur la nécessité de mettre en œuvre une réflexion continue sur les méthodes pour faire face au rejet des résultats électoraux par les acteurs en compétition. Des programmes spécifiques et encadrement préalable des acteurs politiques pourraient être envisagés dans ce sens.

La mission aimerait par ailleurs souligner que, si l'appui du PACE a été possible, c'est en grande partie grâce à l'ouverture exceptionnelle et à l'attitude réceptive des dirigeants de la CENI et de leur grande volonté d'apprendre à gérer efficacement le processus électoral.

9. ce fut un clair refus du parlement

2.2.6. La présence du BINUB et la synergie entre les agences du SNU

La présence d'un Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies qui était non seulement à la tête du BINUB, mais était auréolé de plusieurs autres casquettes dont celle de Représentant Résident du PNUD a été un atout fédérateur. Cette multiplicité de rôle a énormément contribué à la mobilisation des ressources et à la mise en œuvre des activités du PACE sur le terrain. Par ailleurs, elle aura contribué la mise en place d'une synergie entre les différentes agences de l'ONU, ou leur intégration dans ce qu'il est convenu d'appeler (One UN), grâce à laquelle des agences telles que le PAM ont pu apporter un appui au processus.

Le BINUB a en effet contribué à la mise en œuvre de plusieurs composantes du PACE : l'appui logistique à travers la mise à disposition de ses entrepôts au niveau des chefs-lieux de province; le déploiement de ses camions pour convoier le matériel et les équipements électoraux; le recours aux avions et hélicoptères du BINUB pour le transport des bulletins de vote d'Afrique du Sud, ainsi que de Bujumbura vers l'intérieur du pays. Concernant l'éducation civique, le BINUB a contribué à la production des spots télévisés simulant les opérations de vote. La plus importante contribution du BINUB a été au niveau de la mise en œuvre de toute la composante du PACE relative au genre, grâce à son unité genre.

Par ailleurs, toutes les acquisitions de biens et services dans le cadre du PACE ont été réalisées avec l'appui du CISNU qui dispose d'une expertise avérée en la matière. La décision d'installer les Experts du PACE chargés des acquisitions dans les locaux du CISNU a énormément facilité les opérations d'acquisition.

2.2.7. La volonté de la communauté internationale à accompagner le Burundi

La volonté de la communauté internationale à accompagner le peuple burundais illustrée par la participation au Basket-Fund de 15 bailleurs dont l'Australie, la Belgique, le Canada, la Commission de Consolidation de la Paix des Nations Unies, la Commission européenne, l'Égypte, la France, le Japon, le Luxembourg les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse, la Norvège et le PNUD. Plusieurs bailleurs ont répondu à l'appel du PNUD pour des fonds complémentaires, certains en soumettant une deuxième contribution, comme la Belgique, la Suède et la Norvège, d'autres en rejoignant le Basket Fund comme la France et la Commission de Consolidation de la Paix, dont l'appui est par ailleurs le premier dans un cadre strictement électoral.

Des contributions bilatérales en dehors du Basket Fund ont été aussi faites par des pays tels que l'Allemagne, la Chine, l'Union Africaine et les États Unis à travers IFES et NDI. Plusieurs partenaires participant au Basket Fund ont aussi fourni

un appui bilatéral directement à la CENI. Il s'agit notamment de la Commission européenne, de la Belgique, de la France et des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de la Suisse et de la Commission de la Consolidation de la Paix des Nations Unies.

2.2.8. La volonté du peuple burundais de tourner le dos à la violence

Un regard rétrospectif sur la situation sécuritaire qui a caractérisé la durée du cycle électoral, donne droit de penser que le peuple burundais a fait preuve de beaucoup de maturité politique en dépit des mots d'ordre de boycott de l'opposition. La volonté et la détermination manifestes de la population burundaise à évoluer vers un État de droit ont permis de surmonter un grand nombre de difficultés et de pressions qui auraient pu compromettre le bon déroulement du processus. Cette maturité politique du peuple burundais s'est d'ailleurs manifestée lors des scrutins organisés après les communales. En effet, malgré le retrait des partis politiques qu'ils représentaient, les membres de BV, des CECI et des CEPI (recrutées sur base de leur diplômes et appartenance ethnique, politique et de genre) sont tous restés en poste jusqu'à la fin du cycle électoral alors que leur retrait aurait tout simplement compromis tout le processus.

III. RESULTATS DU PACE PAR COMPOSANTES

Composante I: Gestion du Programme d'Assistance Technique

1. Résultats attendus

- L'Unité de gestion est mise en place et renforce les capacités de la CENI.
- Les équipements requis pour le fonctionnement de l'UGP sont définis et acquis dans les délais.
- La sécurité de l'équipe de gestion est assurée.

2. Apports du PACE

2.1. L'Unité de gestion du projet (UGP) a été mise en place avec un personnel constitué de 74 personnes dont:

- 17 experts internationaux de diverses nationalités ayant des compétences avérées dans chacun des domaines prévus;
- 20 Volontaires des Nations Unies dont 17 Coordinateurs de terrain (Conseillers Electoraux Provinciaux) et 01 logisticien;
- 37 personnels d'appui (nationaux) principalement des chauffeurs et assistantes administratives;

- Toute cette équipe était placée sous la supervision d'un Conseiller Technique Principal (CTP);
- L'équipe a été progressivement mise en place à compter d'octobre 2009 avec l'entrée en fonction de l'expert en Systèmes Informatiques. La majorité des experts a rejoint le Projet en janvier 2010;
- S'agissant de la qualité de la collaboration entre l'UGP et la CENI, les responsables de la CENI la décrivent comme un appui de qualité, une collaboration étroite et parfaite qui se matérialisait à travers des réunions conjointes régulières, tant au niveau central qu'au niveau des démembrements de la CENI.

2.2. Les équipements requis pour le fonctionnement de l'UGP sont définis et acquis dans les délais

- Les bureaux de l'UGP étaient et sont encore logés dans les locaux de la CENI au niveau central;
- Par souci d'efficacité, certains des experts, notamment les experts en approvisionnement, étaient logés dans les locaux de structures spécialisées du PNUD, tel que le CISNU. D'autres tels que l'Expert en Systèmes Informatiques étaient logés dans les locaux du Centre de traitement des données (CTD) à l'ENA de Bujumbura;

- Au regard des équipements qui s'y trouvent encore, la mission note que l'équipe de gestion a eu recours à des équipements de qualité dont la robustesse ne fait l'ombre d'aucun doute.

2.3. La sécurité de l'équipe de gestion est assurée

- Aucun cas d'accident, d'agression ou de violence sur l'un des experts, VNU ou staff de l'UGP n'est à déplorer;
- Tout le staff ayant travaillé dans le PACE avait suivi, comme tous les autres staffs du système des Nations unies, un security briefing dispensé par les experts du BINUB.

3. Contraintes

- De façon générale, il faut convenir que l'UGP a été mise en place tardivement, très peu de temps seulement avant la tenue des premiers scrutins, et ce, à cause de la signature tardive du PRO-DOC. Moins de six mois donc avant la tenue de l'élection des conseillers communaux prévus en mai 2010;
- De nombreuses activités essentielles, telles que la mise en place du Centre de traitement des données (CTD) et la production du fichier électoral ont démarré avec beaucoup de retard entraînant des effets à la chaîne. Par exemple, la période d'affichage des

listes provisoires initialement prévue dans les 3302 centres d'affichage du 5 au 11 avril 2010 a été reportée de deux semaines;

- La mission s'interroge sur la pertinence du recrutement d'un expert international en éducation civique qui à l'analyse, a eu très peu d'impact sur la mise en œuvre de ce volet du projet.

4. Commentaires

- D'après les principaux interlocuteurs de la mission au niveau de la CENI, les experts mis à leur disposition par le PNUD étaient pour la plus part des experts chevronnés rompus aux techniques d'assistance électorale. Leur parfaite maîtrise des questions électo-

rales a énormément contribué au renforcement des capacités de la CENI;

- Comme nous l'avons relevé tantôt, le PNUD, selon la partie nationale, n'avait pas d'autre choix que de recruter des experts internationaux pour assurer le respect des échéances et le renforcement des capacités nécessaires, mais aussi parce que le Burundi, sortant fraîchement d'une longue crise sociale et politique, ne disposait pas de ressources humaines compétentes pour de telles fonctions;
- La collaboration entre la CENI et l'UGP était empreinte de respect mutuel. Cette collaboration extraordinaire a permis de partager des moments pas-

sionnants, aux dires du Président de la CENI. Elle est allée jusqu'au partage des mêmes bureaux au niveau central. Ce qui a facilité le transfert des compétences à la CENI;

- L'accompagnement de la CENI et le suivi de ses activités par l'UGP ne se sont pas limités au niveau central. Des Volontaires des Nations Unies (VNU), Conseillers Electoraux Provinciaux (CEP) ont été déployés sur le terrain afin de servir de relais avec les démembrements de la CENI aux niveaux provincial et communal. Ils ont appuyé les CEPI et les CECI durant les opérations électorales et ont particulièrement été utiles en ce qui concerne le suivi et la réalisation du plan logistique.

Composante II: Mobilisation et administration des fonds du Projet

1. Résultats attendus

- Le PRODOC prévoyait la mise en place d'un Basket Fund par le PNUD en vue de recueillir et gérer en pool la contribution des partenaires extérieurs.
- Il était également prévu que la coordination se fasse par le biais d'un Comité de Pilotage.
- Le Budget total du PACE se chiffrait à 43 758 790 \$US et les ressources à mobiliser à 38 062 609\$US.

2. Apports du PACE

2.1. Mobilisation des ressources

2.1.1. A travers le Basket Fund

- Conformément aux dispositions du PRODOC, le PNUD a mis en place un Basket Fund qui a effectivement permis de recueillir et de gérer la contribution des partenaires extérieurs selon deux modalités : le fonds fiduciaire et le partage des coûts;
- Au 31 décembre 2010, le total d'accords signés s'élevait à 28 481 539 \$ US et au 30 avril 2011, un total de 28 354 195.56 \$ US a été reçu de l'ensemble des bail-

leurs, soit l'équivalent de 99.55 % des accords signés (l'écart de 0.45% relève des différences de change);

- Un total de quinze bailleurs de fonds a contribué au financement du Projet PACE par ce mécanisme. Il s'agit de l'Australie, la Belgique, le Canada, la Commission de Consolidation de la Paix des Nations Unies, la Commission européenne, l'Égypte, la France, le Japon, le Luxembourg les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Norvège. Seule la Commission européenne a participé à travers un fonds fiduciaire.

2.1.2. Contributions hors Basket-Fund

- De nombreuses contributions hors Basket Fund ont été relevées par le PACE qui a, de par une coordination accrue avec les bailleurs, permis davantage de cohérence dans la gestion de l'assistance internationale et d'éviter toute duplication d'activité;
- L'Allemagne, la Chine, l'Union Africaine et des Etats Unis (à travers IFES et NDI) ont procédé par des contributions bilatérales qui ont été prises en compte dans le cadre du projet;
- la Commission européenne, la Belgique, la France, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suisse et la Commission de la Consolidation de la Paix

des Nations Unies, en dehors de leur participation au Basket Fund, ont apporté un appui bilatéral directement à la CENI pour le financement d'activités précises telles que la sécurisation du processus, l'appui aux médias et aux OSC, la promotion du genre et la dotation de la CENI en matériels et équipements;

- Le gouvernement du Burundi a, quant à lui, financé le processus à hauteur 8 millions US\$ destinés au fonctionnement de la CENI. Soit 14% de l'ensemble des financements;
- La mission a noté un réel engouement de la communauté internationale à financer le processus électoral de 2010.

2.2. Administration des fonds

2.2.1. Gestion des ressources

- Conformément aux dispositions du PRODOC, le Comité de Pilotage du PACE constitué essentiellement des pays ayant contribué au Basket Fund, la CENI, le PNUD et l'UGP était seule garante de la gestion de toutes les ressources financières du PACE;
- Compte tenu du caractère hautement sensible des élections, le comité de pilotage a dû recommander environ 10 révisions budgétaires. Ces multiples révisions visaient à adapter le budget

du PACE à la situation réelle sur le terrain. C'est ainsi que le budget du Basket Fund est passé de 38 062 609\$US09 à US\$ 28 791 595 lors de la révision intervenue en décembre 2010, soit une baisse de 9 271 014 US\$ (24.34 % du budget initial du Basket Fund);

- L'UGP a aussi fait preuve d'un bon niveau de coordination qui a grandement favorisé les échanges et la circulation de l'information par la diffusion des rapports financiers, documents de planification, rapports de réunion. Dans le souci de minimiser les risques, deux LOA et 14 avenants ont été signés entre le PACE et la CENI, d'une part, et entre le PACE et la FENACOBU, d'autre part.

2.2.2. Gestion des ressources humaines

- Le principal problème de gestion rencontré concerne les ressources humaines par rapport à la durabilité et la pérennisation des acquis;
- La mission note que les nationaux ayant travaillé au sein du projet étaient quasiment tous des agents d'appui. Au niveau du CTD, des CEPI et CECL, les agents recrutés sont aujourd'hui à 95% retournés à leurs occupations initiales. Seules des équipes légères d'une ou deux personnes sont en place dans les 17 CEPI;

- Ce mode de gestion des agents électoraux constitue l'un des plus grands sujets d'inquiétude. La question des capacités nationales qui pourraient être mobilisées pour assurer la gestion des élections à venir au Burundi en 2015 reste entière, car même les commissaires actuels de la CENI pourraient ne plus être là d'ici 2015, leur mandat devant expirer en 2012;
- Toutefois, ces problèmes cruciaux de gestion des ressources humaines ne peuvent pas être imputés au projet PACE; ils relèvent principalement de la responsabilité de la CENI et du gouvernement Burundais;
- Dans le souci de minimiser les risques, deux LOA et 14 avenants ont été signés entre le PACE et la CENI, d'une part, et entre le PACE et la FENACOBU, d'autre part.

2.2.3. Paiement du personnel affecté aux opérations électorales

Signature d'une lettre d'accord (LOA) avec la CENI

- le 28 décembre 2009, le PNUD a signé une lettre d'accord (LOA) avec la CENI lui octroyant le statut juridique d'entrepreneur indépendant du PNUD pour l'enrôlement des électeurs;
- Aux termes de cette lettre, le PNUD se

devait de verser des fonds à la CENI en vue du recrutement des agents chargés de l'enrôlement des électeurs;

- Les fonds versés prenaient en charge uniquement les aspects liés à la logistique. Pour le paiement des agents recrutés, le PNUD entendait procéder par paiement direct sur la base des listes dressées par la CENI;
- Un avenant à ce LOA a été signé le 02 avril 2010 pour l'affichage des listes électorales, la constitution des kits et la distribution des cartes d'électeur. Un montant forfaitaire a été versé à la CENI juste pour couvrir les aspects logistiques.

Recrutement d'une institution financière pour le paiement des salaires des agents

- Pour mitiger le risque, le PNUD, à travers le CISNU, a procédé au recrutement d'une institution financière, la Fédération Nationale des Coopératives du Burundi (FENACOBU), par appel d'offres, qui s'est chargée du paiement sur site du salaire de tous les agents électoraux recrutés par la CENI, conformément aux dispositions de la lettre d'accord signée avec le PNUD;
- Pour cette opération, le PACE a engagé 7 milliards francs burundais. La mission note que cette démarche a été

une réussite. Elle a en effet permis de minimiser les risques, car la FENACOBUBU pré - finançait l'activité et le PACE ne procédait qu'au remboursement des frais effectivement dépensés sur la base des pièces justificatives, à savoir les fiches d'émargement ou autre document comptable;

- Les rares dysfonctionnements observés ont été la conséquence d'une mauvaise gestion de l'information. Il est en effet arrivé que des agents de la FENACOBUBU soient séquestrés par des agents électoraux sur le terrain qui ne disposaient pas d'une identité complète. La FENACOBUBU ne payant que sur présentation d'une pièce d'identité;
- Le personnel pris en charge était les agents recenseurs, les agents d'affichage, les agents de distribution des cartes d'électeurs, les agents du Centre de Traitement de Données, les manutentionnaires et agents de constitution des kits électoraux ainsi que les membres de bureaux de vote;
- Il convient de noter qu'avec cinq élections et un calendrier électoral très serré, il était essentiel de pouvoir effectuer le paiement des agents électoraux avant la tenue du prochain scrutin afin d'éviter des contestations qui auraient pu résulter à un boycott ou à une réduction d'effectifs.

3. Contraintes

- Les responsables de la CENI ont exploré la non-association de la CENI aux révisions tant du budget que du PRODOC. La mission aimerait néanmoins relever ici qu'au regard des différents rapports disponibles, toutes les révisions budgétaires opérées ont été faites sur recommandation du Comité de pilotage co-présidé par la CENI.
- Certains bénéficiaires des financements du PACE tardent à produire les pièces justificatives de l'utilisation faite des ressources reçues. (surtout dans le domaine de la sécurisation du processus).
- La mission note également que certaines activités prévues dans le PRODOC ont simplement été mis à l'écart sur recommandation du comité de pilotage en fonction des impératifs et des activités essentielles.

4. Commentaires

- Etant donné la nature des défis à relever et le niveau élevé des ressources en jeu, le gouvernement du Burundi et les bailleurs ont confié la gestion des fonds au PNUD. C'est grâce aux efforts de mobilisation de tous, y compris le gouvernement, la CENI et le système intégré des Nations Unies, que le processus électoral burundais fut sujet à un appui important des bailleurs. Au

final, le gouvernement burundais a assumé près de 17% du financement du processus électoral et les partenaires extérieurs jusqu'à hauteur de 83% des dépenses.

- La mobilisation des ressources s'est faite par le truchement de plusieurs canaux dont les rencontres fréquentes avec les Délégations de la Commission de la Consolidation de la Paix et les multiples séances de travail, par vidéo téléconférences à partir de New-York, avec la Configuration Burundi de la Commission de Consolidation de la paix.
- Le total des ressources mobilisées et le nombre important de bailleurs ayant contribué au PACE, témoignent du grand intérêt de la communauté internationale à accompagner le peuple burundais dans son désir légitime de choisir démocratiquement ses dirigeants. Bien que certains bailleurs aient préféré financer le processus directement en bilatéral sans passer par le « basket fund », le rythme des contributions s'est maintenu jusqu'au terme du processus.

Composante III: Le fichier électoral

1. Résultats Attendus

- Le Centre de traitement des données est mis en place et opérationnel.
- Les électeurs sont enregistrés et le fichier électoral est mis à jour.
- Les cartes d'électeurs sont produites et distribuées.

2. Apports du PACE

2.1. Concernant la mise en place et l'opérationnalisation du Centre de traitement des données, les activités ci-dessous ont été menées

- Un Centre de Traitement de Données (CTD) a été mis en place. Pour les besoins de sécurité, le CTD a été installé dans des locaux aménagés au sein de l'École Nationale d'Administration (ENA) à Bujumbura;
- La salle abritant le CTD a été aménagée, sécurisée et mise à niveau pour qu'elle réponde aux normes requises en la matière;
- 240 machines ont été achetées, configurées et installées ainsi que des imprimantes matricielles pour la production des cartes d'électeurs;

- Des serveurs ont aussi été achetées et installées;
- Compte tenu de l'ampleur des tâches à réaliser et des courts délais impartis à la procédure d'achats de logiciel, la cellule informatique de l'UGP a eu recours de manière ponctuelle à 3 consultants internationaux en informatique, en appui au principal expert informaticien international en poste;
- Leur collaboration a permis de mettre en place le logiciel d'édition des listes électorales et des cartes d'électeurs. Cette conception a été faite progressivement depuis le début du mois de décembre 2009 et a été finalisée deux jours avant le déclenchement des opérations de saisie des données des électeurs occasionnant de nombreux reports;
- A la fin des scrutins et sur recommandation du comité de pilotage, le projet PACE a aménagé un nouveau CTD de taille réduite dans les locaux de la CENI pour assurer une meilleure conservation et un suivi plus efficace du fichier électoral de 2010. Ce CTD est doté de soixante ordinateurs, du serveur principal et de quelques imprimantes;
- deux experts nationaux en informatique viennent d'être recrutés par le PNUD pour dix mois. Ils ont subi pendant plusieurs semaines, en compa-

gnie d'autres cadres de la CENI, une formation sur la prise en main et la gestion du fichier électoral dispensée par l'expert international en systèmes d'information de l'UGP.

2.2. Sur le volet enrôlement des électeurs et mise à jour du fichier, les apports du PACE sont les suivants

- 1 040 agents ont été recrutés et formés. Ces agents comprennent 792 agents de saisie, 28 agents d'exploitation et d'expédition, 36 agents de finition, 80 agents de validation technique, 80 chefs d'équipe et 20 agents d'archivage répartis en trois équipes qui se relayaient toutes les six heures. Leur tâche consistait à effectuer les corrections et la validation des données informatiques des électeurs en travaillant 24/24h en 4 groupes se relayant par rotation de 6 heures;
- 15 600 agents d'enrôlement ont été recrutés et formés;
- Des outils et méthodologies de mise en œuvre de l'enrôlement des électeurs ont été élaborés et mis en œuvre. Il s'agit notamment du logiciel d'édition des listes électorales et des cartes d'électeurs ; la méthodologie de recensement des électeurs ; du registre de recensement et du carnet d'attestation d'inscription ; ainsi que des manuels de formation des agents

d'enrôlement, et le répertoire des unités d'inscription;

- L'enrôlement des électeurs a effectivement démarré le 21 janvier 2010 et s'est achevé le 9 février 2010 dans les 3302 centres d'inscription du pays;
- 3 558 047 ont été inscrits dont 4 604 personnes inscrites à l'étranger (soit 52% de femmes). Ce chiffre représente une augmentation de 7% par rapport au nombre d'inscrits en 2005;
- Dans le cadre du Projet PBF, un appui a été apporté à l'octroi de la carte nationale d'identité à tous les citoyens burundais, et particulièrement les femmes et les groupes vulnérables, qui avaient besoin de ce document, avant le lancement de l'enrôlement des électeurs, pour leur permettre de participer aux élections.

2.3. S'agissant de la production et de la distribution des cartes d'électeurs, le PACE a atteint les résultats ci-après:

- Des cartes d'électeurs pré - imprimées ont été commandées et réceptionnées d'Ouganda en février 2010;
- Ces cartes ont été personnalisées directement au CTD où des imprimantes appropriées ont été acquises et installées ;
- Afin de faire face au flux d'électeurs,

8 845 agents, soit trois par centre de distribution, sélectionnés par les CECl parmi les agents d'affichage ont été formés et déployés sur le terrain. Cette opération a été principalement soutenue par les fonds japonais;

- Les listes provisoires ont été reçues dans les provinces du 14 avril jusqu'au 16 avril. Etant donné la durée d'affichage fixée à 5 jours, la clôture d'affichage s'est donc déroulée du 19 au 21 avril;
- Les listes provisoires ont été affichées à la vue du public dans les 3302 centres d'inscription et au chef-lieu de la commune;
- 3302 agents d'affichage, contrôlés par 542 agents de supervision, ont été recrutés, formés et déployés;
- Les données collectées à travers les différents formulaires ont cependant permis la révision des données des électeurs, opération indispensable à la personnalisation des cartes d'électeurs.

3. Contraintes

- S'agissant de la mise en place du CTD, en vue de la production d'un fichier électoral informatisé et de la distribution des cartes d'électeurs, le facteur temps a constitué un véritable handicap;

- Les retards enregistrés dès le départ ont eu des réactions à la chaîne. C'est ainsi que les courts délais impartis à la procédure d'achat de logiciel, la cellule informatique de l'UGP a décidé de mettre elle-même en place un logiciel d'édition des listes électorales et des cartes d'électeurs;
- Mauvaise formation des formateurs des agents recenseurs, ayant entraîné une mauvaise formation des agents recenseurs, avec comme incidence un remplissage hors norme des registres d'inscription dans certains cas;
- Incapacité technique des informaticiens de la CENI;
- Non respect par certains responsables de CECl des indications données lors de la constitution de la cartographie électorale. Cela a entraîné quelques complications dans la composition des bureaux de vote;
- Le démarrage du traitement des données a par conséquent accusé des retards et les problèmes rencontrés avec les imprimantes achetées par le Projet, ont eu pour impact le report des périodes de personnalisation et de distribution des cartes;
- La période de distribution des cartes, initialement prévue du 5 au 11 mai dans les 3302 centres d'affichage a été reportée à cause des retards susmen-

tionnés et s'est déroulée du 17 au 23 mai 2010;

- Absence de capacités nationales en matière de développement des logiciels;
- Les électeurs burundais n'ont pas répondu aussi massivement que prévu aux multiples appels radiophoniques et télévisés de la CENI relativement aux corrections des listes provisoires.

4. Commentaires

- Par rapport aux différentes actions prévues, dans le cadre des ressources et résultats, l'on pourrait conclure que

le PACE a pleinement atteint les résultats escomptés. En effet, malgré le démarrage tardif des opérations de traitement des données et des multiples reports et retards qui ont été orchestrés, la mission note que le fichier électoral produit et utilisé lors des différents scrutins du cycle électoral burundais 2010 était fiable et n'a fait l'objet de contestations majeures. Par ailleurs, ce fichier était représentatif de l'ensemble de la société Burundaise;

- Certains réseaux d'OSC burundaises se félicitent de la décision du gouvernement burundais de rendre gratuit l'accès à la carte nationale d'identité

pour les couches les plus défavorisées afin d'encourager le plus grand nombre de burundais à se faire inscrire sur les listes électorales. Cette décision a eu le mérite d'avoir contribué à l'accroissement du taux d'inscription des femmes, à la prise en compte de certaines couches défavorisées et groupes marginalisés tels que la tribu Batwa.

Composante IV: Formation du personnel électoral

1. Résultats Attendus

- Le personnel électoral est formé.

2. Apports du PACE

- Le Projet PACE a organisé avec succès, dès la nomination des commissaires de la CENI, une mission de renforcement de leurs capacités en Afrique du Sud. De l'avis des commissaires eux-mêmes, cette mission leur a été doublement bénéfique. Elle a permis aux commissaires qui venaient d'horizons divers de mieux se connaître et de former un bloc soudé;
- Toujours au sujet de l'appui à la formation des commissaires, la Vice-présidente nouvellement nommée rentre fraîchement d'Afrique du Sud où en dehors des formations reçues, elle a pu suivre le déroulement des élections locales dans ce pays;
- S'agissant du volet formation du personnel électoral qui avait pour but d'assister la CENI dans la mise en œuvre d'une série d'initiatives de développement des capacités visant à améliorer la compétence technique de son personnel, il a été entièrement mis en œuvre par l'International Foun-

dation for Electoral Systems (IFES) avec l'appui financier du PACE;

- Un nombre important d'agents électoraux recrutés ont ainsi été formés par IFES, notamment les agents d'enrôlement et leurs encadreurs, les membres de bureau de vote et les membres de l'administration électorale au niveau national, provincial et communal, notamment les chargés de matériel en vue des opérations de réception et de stockage;
- Ces formations ont porté sur différents modules tels que: le fonctionnement de la CENI et ses démembrements, l'opération d'enregistrement des électeurs, le déroulement des opérations de vote, les techniques et les principes de formation des adultes, l'organisation du recensement électoral, les outils du recensement électoral, la répartition des sièges, les dispositions pertinentes du Code électoral, le cycle électoral, le Code d'éthique d'un membre de la CEPI, les stratégies de règlement du contentieux électoral, la gestion de la logistique, etc;
- Au total, 35000 agents de BV ont été formés. Des responsables et agents électoraux ont aussi été formés, soit, 129 responsables des CEPI, 645 responsables de CECI, des agents recenseurs, 3302 agents d'affichage, 8845 agents de distribution des cartes

d'électeurs, 542 agents de supervision ; 1270 agents de constitution des kits électoraux;

- L'unité informatique a aussi procédé à la formation de 1040 agents du Centre de Traitement de Données;
- D'autres formations plus spécialisées ont été réalisées dans des domaines tels que la saisie, le genre, l'éducation civique, etc.

3. Contraintes

- Des défaillances ont toutefois été enregistrées, à savoir, l'insuffisance de moyens financiers et de temps pour procéder à l'évaluation des formations avant les élections;
- L'expert en formation mis à disposition du PACE par le gouvernement du Canada n'est resté que deux mois. Il n'a pas eu assez de temps pour assurer le suivi de la mise en œuvre des formations aux côtés d'IFES;
- De façon générale, la mission relève la nécessité de clarifier les concepts d'éducation civique électorale (qui relève d'un ensemble de procédures de sensibilisation des populations aux droits et devoirs des citoyens dans le domaine électoral) et de formation électorale (qui est une procédure de transfert de capacités pour l'exécution d'une activité liée au pro-

cessus électoral comme le recensement, la gestion des bureaux de vote, la logistique...). Il est à espérer que les responsables de la CENI et l'équipe restreinte de gestion du projet PACE y veilleront avant le démarrage du cycle électoral de 2015;

- En outre, la mission note que le facteur temps a constitué un véritable écueil dans la mise en œuvre du volet formation. Les interlocuteurs rencontrés à la CENI relèvent qu'en raison du démarrage tardif du PACE et la proximité des scrutins, une évaluation des agents formés n'a pu être menée avant le démarrage des scrutins;

- Ensuite, si elle avait disposé de plus de temps, la CENI aurait pu dérouler d'autres modules de formation, d'après ces interlocuteurs.

4. Commentaires

- La synergie mise en place entre le PACE, IFES, NDI et la CENI en vue de la mise en œuvre de ce volet du projet PACE a été très bénéfique et a permis d'éviter des chevauchements et la dispersion des moyens disponibles;
- La mission note que, conformément au résultat attendu, le PACE a atteint les objectifs escomptés, car de l'avis même des bénéficiaires de la CENI,

ils ont été capables de mieux gérer la CENI et tout le processus électoral grâce à la qualité des enseignements reçus;

- Il semble par ailleurs que les capacités nationales se sont développées et accrues au fur et à mesure du processus, qu'un transfert de connaissances s'est effectué dans les domaines de la programmation, de la planification des besoins et de la gestion technique électorale;
- Le renforcement des capacités constitue d'ailleurs l'une des activités phares du plan d'actions stratégiques 2011-2014 de la CENI.

Composante V: Appui à la CENI pour l'organisation des scrutins

1. Résultats Attendus

- L'administration électorale est équipée et fonctionnelle.
- Les scrutins prévus en 2010 sont tenus.

2. Apports du PACE

2.1 L'administration électorale est équipée et fonctionnelle

- Dès sa mise en place, le PACE a très rapidement contribué à pallier au manque d'équipements de la CENI à travers la dotation en matériels roulants, mobilier de bureau et matériel informatique (ordinateurs pour la CENI et 34 ordinateurs pour les CEPI);
- La CENI a également bénéficié d'un appui direct de la part de certains bailleurs bilatéraux qui ont mis d'importants matériels et équipements à sa disposition;
- La mission note que la CENI a reçu, à travers le PACE, une importante quantité d'équipements divers rétrocédés à la fin du PACE. Les contraintes de la mission et le peu de temps à sa disposition n'ont pas permis de descendre au niveau des magasins d'entreposage pour s'assurer que les

principes de bonne conservation du matériel étaient respectés;

- La pérennité des équipements et matériels doit être considérée comme une priorité pour capitaliser, au-delà du processus électoral, les importants investissements consentis.

2.2. Les scrutins prévus en 2010 sont tenus

2.2.1. Acquisition de biens, services et matériel électoraux

2.2.1.1. Le volume des achats – Les appels d'offres lancés à travers le projet PACE, ont porté sur:

- 3,85 millions de cartes d'électeurs vierges ont été reçues à Bujumbura d'Ouganda dès le 5 février 2010;
- Près de 80 millions de bulletins de vote acquis pour les cinq scrutins, pour un total d'US \$ 1,9 millions;
- 13 650 urnes complémentaires acquises et livrées le 24 avril 2010 du Danemark pour un montant d'US \$ 594 457, soit \$ 43,5 par urne;
- 10 000 isoloirs complémentaires produits localement par une association burundaise pour un montant d'US \$ 350 000, soit US\$ 35 par isoloir;
- Plus de 32 millions d'enveloppes blanches et noires achetées du

Royaume-Uni et livrées le 30 avril 2010 pour un montant d'US \$ 1,5 million.

2.2.1.2. Les procédures

- Le PACE a bénéficié de l'expertise avérée du CISNU en matière d'acquisitions;
- Les experts en acquisition du Projet étaient en effet logés dans les locaux du CISNU;
- Cette synergie a contribué à booster le travail du projet;
- Toutes les pièces justificatives des opérations menées sont disponibles dans les locaux du CISNU;
- Le Directeur Pays du PNUD a bénéficié d'une délégation d'autorité de USD 100 000;
- Le Directeur Pays Adjoint chargé des Opérations du PNUD a, quant à elle, bénéficié d'une délégation d'autorité de USD 30 000;
- Quant au CTP du projet, il avait une délégation d'USD 5 000, montant jugé trop faible par les responsables financiers du projet.

2.2.2. Réception et entreposage des équipements

2.2.2.1. Réception et entreposage

- La mission note que plusieurs briefings en logistique ont été organisés

par le projet à l'intention du personnel clé des CEPI et CEPI;

- Des systèmes de stockage ont été mis en place en vue de faciliter la réception du matériel électoral à tous les niveaux: central, provincial et communal, chacun géré par l'administration électorale correspondante;
- Des entrepôts ont été aménagés au niveau communal, provincial et national. Certaines provinces n'ont pas eu besoin d'entrepôt, notamment Bujumbura Rural et Mairie du fait de la proximité des entrepôts de la CENI;
- Au niveau central à Bujumbura, la CENI disposait de quatre entrepôts (de respectivement 1 000 m³, 1 500 m³, 3 750 m³ et 2000 m³ chacun). Ils ont servi de lieux d'entreposage de l'ensemble du matériel électoral en attente de leur déploiement imminent dans les entrepôts intermédiaires;
- Les 129 entrepôts au niveau communal étaient placés sous la responsabilité des CEPI et représentaient une base arrière pour desservir les bureaux de vote.

2.2.2.2. Gestion du matériel

- Pour pallier aux défaillances logistiques observées lors des communales, les sections logistiques de l'UGP

et de la CENI ont mis en place un système de contrôle et d'emballage plus rigoureux et sécurisé au niveau du fournisseur (emballage des bulletins de vote au préalable de leur transport par paquets scellés transparents de 100 bulletins);

- Au niveau central à Bujumbura (missions de vérification conjointe CEPI-CEPI, préalablement à l'acheminement du matériel sur le terrain) afin d'amenuiser la tâche des CEPI au niveau communal et de permettre un temps imparti plus important pour corriger toute erreur ou problème rencontrés sur le terrain;
- Constitution de stocks de sécurité à hauteur de 10% des bulletins de vote, gardés dans les entrepôts de Bujumbura au niveau central.

2.2.2.3. Constitution des kits

- Pour une optimisation sans faille, trois plans de constitution de kits ont été élaborés (1) le plan de constitution des kits de matériel non sensible (lourd), (2) le plan de constitution des kits de matériel sensible sans bulletins de vote, et (3) le plan de constitution des kits des bulletins de vote, étant entendu qu'il s'agissait de bulletins multiples;
- Près de 3000 personnes dont 1270

agents de constitution des kits ont contribué à l'exécution de ces activités;

- Les kits étaient constitués à Bujumbura en tenant compte de chaque BV.

2.2.2.4. Acheminement du matériel

- Un plan opérationnel de gestion des flux de transport du matériel électoral a été élaboré conjointement avec la CENI et partagé avec l'administration électorale aux niveaux provincial et communal;
- Pour l'acheminement du matériel à l'intérieur du pays, outre l'appui du BINUB, le PACE a signé un LOA (Lettre d'accord structurel) avec la CENI qui devait se charger du recrutement des prestataires pour convoier le matériel par camion ou autres moyens de transport dans les CEPI et CENI. Ensuite, le PNUD procédait au paiement direct des prestataires à la fin du service rendu;
- Cinq axes routiers ont été définis afin de mieux coordonner le mouvement du matériel de Bujumbura à l'intérieur du pays;
- l'acheminement du matériel électoral du niveau central au niveau communal a été privilégié compte tenu des courts délais impartis pour

l'acquisition, l'acheminement et la vérification;

- Chaque CECI avait la responsabilité de définir sa stratégie de transport (vélo, moto, homme, véhicule, etc.);
- Le nombre de véhicules alloués à chaque CECI était déterminé en fonction du volume de matériel à transporter, donc en fonction du nombre de BV créé dans cette commune;
- Le matériel électoral a été transporté par camions du niveau central au niveau communal. Seuls les bulletins de vote des sénatoriales ont été acheminés directement par les membres des CEPI.

2.2.2.5. Retour du matériel

- La mission note pour s'en féliciter que l'ensemble du matériel a été définitivement rapatrié sur Bujumbura à la fin du cycle électoral;
- Tout le matériel électoral et l'équipement ayant fait l'objet d'un transfert de propriété sont stockés dans deux entrepôts à Bujumbura dont la location est prise en charge par la CENI et la sécurisation par les forces de l'ordre burundaises;
- Pour garantir le succès de ce rapatriement du matériel, des formulaires de

vérification du matériel, divers guide de gestion et vérification du matériel, ainsi que des check-lists pour la mise en œuvre coordonnée de l'inventaire du matériel manquant et endommagé lors de chacun des scrutins ont été élaborés et mis à disposition des CEPI et CECI.

3. Contraintes

- La mission note que les défaillances observées lors des communales par rapport à l'insuffisance des bulletins dans certains bureaux de vote et qui avaient conduit au report du scrutin, étaient dues à une absence de suivie en amont et un manque de coordination entre le PACE, la CENI, les CEPI, les CECI et le fournisseur. Heureusement, le Projet a pris très rapidement des dispositions pour pallier à de tels manquements lors des scrutins qui ont suivi;
- D'après les principaux interlocuteurs de la mission au niveau de l'UGP, l'un des défis majeurs auquel le Projet a été confronté en matière de logistique était celui de trouver un fournisseur disposant d'enveloppes noires et en quantité suffisante. Cette couleur d'enveloppe est rare sur le marché international et en plus, la production en commande spéciale reste difficile.¹⁰

4. Commentaires

- L'appui logistique apporté par le PACE à la CENI a été difficile au départ. Mais il s'est amélioré tout au long du processus grâce aux dispositions prises par l'équipe de gestion du PACE pour parer à toute éventualité. Après les communales, chaque CEPI et CECI était personnellement responsable de tous les équipements et matériels mis à sa disposition. Par conséquent, contrairement à ce qui s'était produit en RDC à la veille de la fermeture du projet APEC en avril 2007, où des équipements étaient encore confisqués par des agents électoraux sur le terrain à cause de certains litiges non réglés, quasiment tout le matériel et équipements électoraux du Burundi ont été retournés en bon état et en quantité suffisante d'après les conclusions de l'inventaire du 15 au 17 décembre 2010. Ce matériel est actuellement stocké dans deux entrepôts sécurisés à Bujumbura.

10. Notons que l'utilisation d'enveloppes noires (une spécificité burundaise) est prescrite par le code électoral burundais.

Composante VI: Education Civique Electorale, Droits de l'Homme, Observation, Média et Genre

1. Résultats Attendus

- L'éducation civique électorale sensibilise les électeurs sur les procédures de vote et leurs droits et devoirs en matière électorale.
- Le Monitoring des droits de l'Homme en période électorale est effectif.
- Une observation électorale domestique par les ONG permet une couverture efficace des scrutins.
- Une couverture impartiale des scrutins est faite par les médias.
- Le genre est intégré et l'égale participation des hommes et des femmes réalisées dans l'ensemble du processus.

2. Apports du PACE

2.1. L'éducation civique électorale sensibilise les électeurs sur les procédures de vote et leurs droits et devoirs en matière électorale

- Pour éviter des chevauchements et par souci d'efficacité et d'efficience, le PNUD a préféré œuvrer en synergie avec des institutions internationales

spécialisées que sont l'IFES et le NDI pour la mise en œuvre de ce volet du projet;

- De l'exploitation des rapports des organisations de la société civile et à l'issue des différents entretiens, tous les acteurs du processus semblent unanimes sur l'efficacité de cette collaboration grâce à laquelle les capacités de nombreuses coalitions et organisations de la société civile représentatives des catégories sociales telles que les jeunes, les femmes, les personnes en difficulté ont pu être renforcées;
- Un appui stratégique a été fourni par la section Communications du BINUB pour la production de divers spots radios et télévisés reprenant les procédures de vote des présidentielles et des collinaires, y compris une simulation des opérations de vote;
- La CENI a mené beaucoup d'activités telles que:

- Elaboration et validation d'un plan national d'éducation civique;
- Elaboration de modules de sensibilisation et organisation d'ateliers de validation;
- la mise en place des supports d'information de la population;
- Sensibilisation des groupes spéciaux (les femmes, les jeunes, les démobilisés, ...) sur leur comportement en période électorale;
- Organisation d'un atelier d'enrichissement et de validation des modules d'éducation civique et électorale avec la participation active des partenaires électoraux;
- Sensibilisation menée par les confessions religieuses en relayant les messages de la CENI dans le lieu de leur culte respectif;
- Organisation des rencontres d'échanges et d'information avec les partenaires (ONG, médias, police) au processus électoral sur les différentes étapes du processus électoral et chaque partenaire était informé sur son rôle dans le processus électoral;
- Animation des conférences de presse;
- Les communiqués diffusés dans les radios et dans la presse écrite;
- Production d'une émission hebdomadaire par la CENI et diffusée en Kirundi dans les radios locales pour passer des informations à l'endroit du public en rapport avec le processus électoral.

2.2. Une observation électorale domestique par les ONG permet une couverture efficace des scrutins

- L'appui du PACE en vue de la mise en œuvre du monitoring des élections s'est matérialisé à travers une contribution financière apportée aux organisations de la société civile formées par IFES pour la mise en œuvre de leurs activités;
- IFES et NDI se sont essentiellement investis dans le renforcement des capacités des OSC en matière de monitoring. Plusieurs OSC ou réseaux d'OSC ont ainsi bénéficié de ces formations. Il s'agit de : COSOME, CEJP, DUSHIRE-HAMWE, AFED, OADAME BURUNDI, OAP, OLUCOME;
- Ce collectif de huit OSC dont la plupart ont été rencontrées par la mission, a bénéficié de l'appui financier du PNUD ou du PACE;
- Pendant les scrutins, le collectif a su mobiliser 8000 observateurs sur l'ensemble du territoire burundais;
- Ces OSC ont non seulement observé le déroulement des scrutins, mais, elles ont formé, sensibilisé et contribué à la mitigation de la violence électorale;
- Le COSOME a également bénéficié d'un appui du projet PBF destiné à financer la participation de 2 400 obser-

vateurs électoraux nationaux au scrutin collinaire.

2.3. Une couverture impartiale des scrutins est faite par les médias

- Le PACE a fourni un appui stratégique à la synergie commune des médias à travers le PACAM (Plan d'Action Commun d'Appui aux Media);
- Des ateliers de renforcement des capacités des journalistes burundais ont été organisés sur financement du PACE qui a eu recours à 5 journalistes de RFI pour l'animation des modules;
- Le PACE a également appuyé les journalistes burundais à travers la dotation en équipement;
- Les principaux bailleurs du PACAM étaient DFID-SIDA, la France, l'UE, le PNUD (Basket-Fund), le BINUB, USAID, l'Ambassade de Suisse. Ils ont contribué pour plus de 2 millions \$ au financement du PACAM. Le PACAM a également bénéficié de l'appui technique de l'Institut Panos Paris, La Be-nevolencija, SFCG, CERFOPAX-Chaire Unesco, etc;
- Grâce à cette synergie des médias burundais, la médiatisation du processus électoral à travers diverses campagnes d'information et de sensibilisation de la population burundaise a pu être assurée;

- Conformément à l'esprit et à la lettre de la charte PACAM à laquelle ils ont souscrit, les médias burundais, 15 au total, ont su garder la distance face au boycott du scrutin présidentiel par l'opposition, sans tomber dans le piège des rumeurs ou partis pris;
- Le Projet PACAM constitue aussi l'une des plus grandes réussites du Burundi. Il n'y a pratiquement aucun exemple de collaboration ou de synergie de cette nature entre Médias de diverses lignes éditoriales dans les pays que les membres de la Mission ont visités;
- Les citoyens, les observateurs, les institutions nationales, la société civile et les partis politiques ne s'y sont pas trompés et ont reconnu le rôle impartial et influent des médias dans l'apaisement des tensions au cours du cycle électoral burundais 2010.

2.4. Le genre est intégré et l'égalité participation des hommes et des femmes réalisée dans l'ensemble du processus

2.4.1. Généralités

- Le volet genre du PACE, a été mis en œuvre par l'Unité genre du BINUB et l'UNIFEM;
- Par souci de clarté et d'efficacité, un PRODOC sur le Genre a été élaboré;

- Ce volet du PACE a bénéficié des financements de la Commission de Consolidation de la Paix des Nations Unies à travers les fonds PBF (Peace building Fund);
- Pour la mise en œuvre de ce projet, le BINUB a eu recours à des partenariats avec des organisations de la Société civile telles que:

- La Synergie des Partenaires pour la: Promotion des Droits de la Femme (SPPDF) qui s'est chargée de la mise en œuvre de la stratégie nationale pour une meilleure participation des femmes aux élections de 2010;
- Le Collectif des Associations et ONG Féminines du Burundi (CAFOB) qui a travaillé dans la formation de candidates lors des législative et collinaires;
- Association DUSHIREHAMWE qui a travaillé avec la SPPDF dans l'organisation du forum pour l'élaboration du compact sur les priorités de l'égalité des genres pour la législature 2010-2015;
- Association de Femmes Journalistes (AFJO) qui, grâce à son expérience dans la promotion des droits des femmes et de l'égalité des genres dans les médias, s'est chargée de l'élaboration des spots pour la campagne médiatique;
- Fondation Intahe qui regroupe les Bashingantahe, a travaillé avec les partis politiques pour susciter les candidatures féminines.

2.4.2. Activités réalisées

Les résultats obtenus dans le cadre de ce projet sont entre autres:

- Formation de 258 formatrices qui se sont chargées à leur tour de la formation des OSC sur le terrain en vue de la mobilisation des femmes électrices et candidates aux élections collinaires et législatives dans le cadre de la campagne « Elis et Fais-toi-élire »;
- Le renforcement des capacités des candidates aux élections législatives et collinaires. 80 femmes désignées par les 6 partis politiques en lice ont pu ainsi recevoir une formation de deux jours avant l'ouverture de la campagne électorale des élections législatives. 400 autres femmes choisies suivant leur influence dans leur communauté, ont bénéficié d'une formation de deux jours en vue des collinaires;
- Appui aux partis politiques pour l'intégration du genre dans leurs programmes et l'encouragement des candidatures féminines tout en respectant le quota des 30%. Un forum de 2 jours a ainsi été organisé pour l'élaboration d'un compact à cet effet ; 800 affiches en kirundi et français ont aussi été imprimées en vue de la sensibilisation;
- Un atelier de formation des femmes élues a été organisé au début de l'année 2011.

3. Contraintes:

- En dépit de toutes ces avancées réalisées, la CENI continue de recevoir des listes de candidatures ne respectant pas le quota de 30% femmes;
- Au niveau des collinaires, le quota de 30% n'est pas encore institutionnalisé.
- Nombre limité de personnes sensibilisées (pas d'attention particulière aux jeunes déscolarisés, démobilisés, des partis politiques);
- Les messages sont demeurés globaux.
- Démarrage tardif des séances d'éducation civique et électorale;
- La mauvaise transmission des messages par certains partenaires a désorienté la population au cours des élections;

- Retard dans le déblocage des moyens financiers par les bailleurs;
- Absence/ Insuffisance de temps pour faire le suivi des activités menées avant les élections;
- Faible culture des OSC d'œuvrer en réseau.

4. Commentaires

Par souci d'efficacité et d'efficience, le PACE a préféré œuvrer en synergie avec le BINUB, l'Unité gouvernance du PNUD, UNIFEM et deux institutions internationales spécialisées que sont l'IFES et le NDI pour la mise en œuvre de ce volet du projet. De nombreuses organisations de la société civile ont été aussi mises à contribution. De l'exploitation des rapports des dites OSC et à l'issue des différents entretiens, tous les acteurs du processus semblent unanimes sur l'efficacité

de cette collaboration grâce à laquelle les capacités de nombreuses coalitions et organisations de la société civile représentatives des catégories sociales telles que les jeunes, les femmes, les personnes en difficultés ont pu être renforcées.

La mission note par ailleurs que les différentes actions mises en œuvre dans le domaine de l'appui au genre, ont pour la plupart atteint les résultats escomptés. Grâce à ces différentes actions, les listes des élections législatives ont respecté le quota d'au moins 30% stipulé par la loi. Par ailleurs, 34 des 106 sièges à l'Assemblée nationale sont occupés par des femmes (soit 32%) tandis que les femmes ont été élues à 50 % au cours des élections sénatoriales, soit 17 des 34 sièges. Le fait majeur à retenir, c'est que pour les élections législatives 2010, la cooptation n'a pas été nécessaire.

Composante VII: Cadre Légal et Contentieux Electoral

1. Résultats Attendus

- Cadre légal mis en place et vulgarisé.
- La CENI est équipée pour gérer efficacement les contentieux.

2. Apports du PACE

2.1. Cadre légal mis en place et vulgarisé

- L'unité de Gestion du Projet PACE n'a été mise en place qu'en octobre 2009 après la promulgation du Code électoral (le 19 septembre 2009). Le PACE n'a donc eu aucune influence sur le processus d'amendement de ce Code électoral qui était par ailleurs l'apanage des acteurs burundais.

2.2. La CENI est équipée pour gérer efficacement les contentieux

- Discussions techniques entre les experts de l'UGP et de la CENI ainsi que consultations entre la CENI et ses partenaires pour réduire le contentieux électoral;
- Consultations régulières entre le Conseiller Juridique de l'UGP et les institutions judiciaires burundaises (Cour Constitutionnelle, Parquet Général

de la République) pour la création de permanence dans les tribunaux de résidence et de Grande Instance pour la gestion des infractions électorales.

3. Contraintes

- Absence de juridictions spécialisées et de procédures légales pour connaître du contentieux électoral et réprimer les infractions électorales;
- Gestion du contentieux électoral par les membres CEPI sans formation juridique, dans une situation de « juge et partie » et qui statuent en premier et dernier ressort : Problème d'efficacité qui conduit parfois à la révolte et au boycott des scrutins;
- Lenteur des procès (pénaux) pour les infractions commises au cours des élections avec possibilité d'impunité et de récidive des présumés auteurs;
- Refus des partis contestataires des élections d'adresser les recours aux CEPI conformément à l'article 201 du Code électoral;
- Existence de plusieurs cas de recours enregistrés par les CEPI (propagande de certains partis politiques dans les rangs les jours de vote, enveloppe de vote non cachetées, encre non indélébile, mauvaise position des iso-loirs, mauvaise comptage des voix et absence de comptage des bulletins contenus dans les grandes urnes dans

quelques bureaux de vote, certains PV non signés par certains mandataires des partis politiques, vote au –delà des heures réglementaires, etc.);

- Temps imparti dans le code électoral insuffisant pour le traitement de ce contentieux par les CEPI.

4. Commentaires

Si la réforme juridique des textes régissant la tenue des scrutins s'est achevée en 2009 avec l'adoption de la loi électorale actuelle, de nombreux observateurs estiment qu'elle a été faite sans souci réel de cohérence ou de conformité avec les réalités politiques et l'environnement burundais. A titre d'exemple, ils estiment que cette loi ne permet pas de vider le contentieux électoral et crée plutôt des blocages. Une révision plus globale de cette loi s'impose vers l'adoption d'un Code électoral consensuel. Vu l'environnement politique actuel caractérisé par une absence de consensus entre les acteurs sur certaines questions politiques (cf. boycott du dernier scrutin présidentiel par l'opposition), la révision de la législation électorale pourrait permettre de rassurer et d'instaurer la confiance dans le processus électoral en vue des échéances de 2015.

Composante VIII: Appui à la sécurisation du processus électoral

1. Résultats Attendus

- La sécurisation du processus électoral est assurée.

2. Apports du PACE

- Formulation d'un plan opérationnel, formation et équipements entièrement financés de manière bilatérale par les Pays-Bas;
- Déblocage des fonds par le PACE en faveur des forces de sécurité en vue de la mise en œuvre de trois activités (communication, transport et collation);
- Sécurisation des entrepôts pendant tout le processus assurée par les policiers burundais;
- Recours aux escortes policières pour convoier les camions jusqu'à leur destination finale, soit un ratio de trois policiers par camion;
- Le PACE a appuyé financièrement une partie de la mise en œuvre du plan de sécurisation qui a aussi bénéficié des financements de la Commission européenne;
- Bien que l'aspect sécuritaire du matériel électoral relevait directement de la responsabilité générale du gou-

vernement Burundais, la Cellule de sécurité des Nations-Unies s'est aussi investie dans le renforcement de la sécurité du matériel surtout pendant le trajet Aéroport-Frontières-Entrepôts;

- En ce qui concerne l'acheminement des résultats, un agent de police accompagnait chaque mouvement, en conformité avec le plan de sécurisation établi;
- La sécurisation des lieux et bureaux de vote a été assurée par la police nationale, avec l'appui de l'armée burundaise qui avait une présence dissuasive loin des BV.

3. Contraintes

De l'analyse faite des données fournies par les Points focaux du projet Amatora Mu Mahoro (AMM), un système de monitoring des principes démocratiques et violences électorales, il ressort que des incidents électoraux ont été notés au cours des différents scrutins du cycle électoral 2010. Toutefois, la fréquence des incidents de violence électorale dans les provinces avait diminué et était restée à un taux raisonnable. Ce taux a connu une nette régression avec le temps et au fil des scrutins grâce aux nombreuses initiatives de paix menées.

4. Commentaires

En dépit du mot d'ordre de boycott prôné par certains partis de l'opposition au lendemain des communales, très peu d'incidents ont été relevés avant, pen-

dant et après les scrutins. Appuyée par les forces de défense nationale du Burundi, la police nationale a su se déployer de manière très professionnelle sur l'ensemble du Territoire.

Par ailleurs, les mesures prises en amont par les Nations-Unies après une analyse approfondie des risques et visant à mettre en place un environnement sécurisé pendant tout le processus électoral ont été salutaires. Les programmes de démobilisation, de désarmement et de réinsertion des anciens combattants et anciens rebelles mis en place par le gouvernement burundais grâce aux fonds PBF ont énormément contribué au maintien de la paix et de la sécurité tout au long du processus.

Toutefois, cela ne devrait pas faire oublier les cas d'incidents de violence électorale qui ont été recensés. Des ONG œuvrant dans ce domaine ont pu recenser des cas de destruction de propriété, de tentatives de meurtre et d'actes d'intimidation. Des initiatives de paix ont néanmoins été menées. Les activités de sensibilisation civique et électorale, et les messages de paix des leaders locaux (confessions religieuses et Bashingantahe) ont contribué à faire baisser les tensions. D'autres initiatives, telles que celles entreprises par la société civile et les acteurs internationaux pour le rapprochement entre les partis politiques et la relance du dialogue, pendant la période des élections et après, sont à louer et à perpétuer.

IV. IMPACT DES TACHES DU PACE REALISEES EN BILATERAL, HORS BASKET-FUND

Le soutien de la communauté internationale et l'accompagnement des partenaires au développement ont été remarquables et décisifs dans la réussite des scrutins du cycle électoral burundais de 2010.

En dehors de l'appui technique et matériel reçu à travers le Basket-Fund mis en place et coordonné par le PNUD, la CENI a également reçu une aide bilatérale d'environ 10 millions \$ US sous forme d'équipements et appui à la formation et au genre ainsi qu'un appui d'environ 8 millions \$ US du gouvernement burundais représentant les locaux et les salaires du personnel.

Les différents mécanismes de gestion mis en place dans le cadre du PACE, à savoir le Comité de suivi consultatif, le Comité de suivi technique et le Comité de pilotage, ont permis aux bailleurs d'être constamment au fait de l'évolution des activités du PACE. Ces différents cadres de concertation ont aussi été l'occasion pour ces bailleurs de décider de quelles activités ils pouvaient financer à travers une aide bilatérale. En dehors de la Chine et des USA qui ont apporté un appui direct à la CENI sans concertation avec ces mécanismes, la communauté internationale a

fait preuve d'une réelle volonté d'œuvrer en synergie et d'éviter des chevauchements. Cette méthode de gestion constitue une véritable innovation appréciée par l'ensemble de la communauté internationale qui a suggéré aux Nations Unies de mettre en place les mêmes mécanismes pour la gestion du Programme Justice Transitionnelle actuellement en cours d'exécution au Burundi.

Parmi les tâches du PACE réalisées en bilatéral par les partenaires au développement, nous avons relevé:

- Les formations du personnel de la CENI et des agents électoraux financées par les USA à travers IFES et NDI;
- L'éducation civique et appui à la société civile;
- L'appui aux médias qui a bénéficié d'un appui du BINUB, de l'Ambassade de France;
- La dimension genre du PACE qui a été mise en œuvre par l'Unité genre du BINUB et l'UNIFEM sur financement des fonds PBF;
- La sécurisation du processus. Bien que relevant de la seule responsabilité du gouvernement Burundais, cette composante du PACE a reçu un appui des Pays-Bas, de la Belgique et du BINUB qui a apporté une assistance technique;

- L'appui logistique du PAM et du BINUB dont les entrepôts ont été réquisitionnés pour le stockage du matériel électoral au niveau provincial.

Toutes ces activités ont contribué à faire baisser le budget du Basket-fund.

V. EFFICACITE ET DURABILITE

1. Efficacité

Le contexte exceptionnel de la mise en place du PACE marqué par la morosité de l'économie mondiale faisait qu'au départ, le pari était loin d'être gagné. Le projet PACE au Burundi est donc jugé efficace dans la mesure où il a pleinement atteint son objectif de mobilisation et d'optimisation des ressources financières de la communauté internationale, et d'appui à la CENI pour la mise en place et l'opérationnalisation du Centre de traitement des données, le recensement et l'inscription d'environ trois millions et demi d'électeurs, ainsi que pour l'organisation efficace et efficiente des différents scrutins du cycle électoral de 2010 à travers tout le pays. L'un des acquis majeurs a été la sécurisation de tout le processus et la préservation de la paix avant, pendant et après tout le processus.

2. Durabilité

La CENI a reçu, à travers le PACE, une quantité appréciable d'équipements divers. Les contraintes de la mission et le peu de temps à sa disposition n'ont pas permis de rassembler beaucoup d'informations sur l'état actuel de ces équipements et sur les possibilités de leur utilisation lors de futures élections, principalement en ce qui concerne le matériel roulant et

l'outil informatique. La pérennité des équipements et matériels doit être considérée comme une priorité pour capitaliser, au-delà du processus électoral, les importants investissements consentis.

Par ailleurs, bien que cela ne figurait pas dans les objectifs prioritaires du PACE, le personnel national a acquis un certain niveau d'expérience technique grâce au transfert de connaissances techniques (Personnel de la CENI, des CEPI et des CECI). S'agissant des documents électoraux, ils constituent un type de matériel pour lequel des mesures de conservation n'ont pas été prévues dans la planification des événements électoraux. En conséquence, la CENI, qui souhaite préserver les archives importantes, doit trouver les moyens de le faire aujourd'hui. Heureusement, cette activité figure dans son plan d'actions stratégique 2011-2014.

En effet, la CENI a aussi élaboré un plan d'actions stratégique 2011-2014 allant jusqu'au prochain cycle électoral prévu pour 2015. Le plan d'action de la CENI permanente, qui comprend une liste d'activités précises et un budget, s'inscrit ainsi dans la durée. Par ce biais, la CENI répond aux besoins d'une approche cyclique (Electoral Cycle Approach) endossée notamment par le PNUD et la Commission européenne, et qui comprend trois périodes d'activités, préélectorale, électorale et postélectorale, chacune marquée par une série d'activités distinc-

tes à réaliser, toutes aussi importantes que l'organisation des scrutins. Ce plan d'actions stratégique peut aussi servir à faciliter la coordination et la cohérence de tout appui pouvant être fourni à la CENI.

VI. DEFIS RELEVÉS ET LECONS APPRISSES

1 Les élections ont été conduites à leur terme dans la paix.

Le processus a démarré avec plusieurs contraintes. La CENI, nouvellement installée et sans expériences antérieures dans le domaine de l'organisation des élections, devait conduire un processus de six scrutins en moins de quatre mois. Le Code électoral contenait beaucoup de contraintes difficilement applicables. La rupture du consensus politique est intervenu dès le premier scrutin (communales), entraînant le boycott des scrutins suivants avec comme conséquence une candidature unique à l'élection présidentielle.

Le cycle électoral était vu par tous les acteurs comme une étape cruciale pour la consolidation de la paix dans un pays fragilisé à tous points de vue par des années de guerre civile. La réussite de ces élections a reposé sur : (a) l'engagement des acteurs politiques burundais à poursuivre le processus de démocratisation de leur pays ; (b) un accompagnement efficace de la communauté internationale.

L'incertitude de pouvoir organiser ces élections dans le climat politique et social qui prévalait a été résorbée progressivement au cours du dialogue entre les forces politiques, dialogue largement en-

couragé par le Système des Nations Unies et les autres partenaires. Les consensus obtenus ont permis d'élaborer les textes de base relatifs au processus électoral.

La mise en œuvre du système intégré du système des Nations unies sous le leadership du BINUB a été déterminante dans la réussite du processus par l'appui à la création d'un environnement apaisé sur l'ensemble du pays avant et pendant le processus. Les Projets initiés par PBF (Fonds pour la consolidation de la paix), à savoir le DDR, la Justice transitionnelle, le Forum de dialogue politique a permis de réduire les tensions et plusieurs appréhensions. La lecture politique du contexte a permis au management du système des Nations Unies de cadrer, à l'avance, les dangers de déstabilisation du processus. Ainsi, il a été identifié trois axes fondamentaux qu'il fallait gérer : (1) la nouvelle loi sur la circulation des armes et le désarmement de la première vague des démobilisés a permis, sur le plan sécuritaire, à circonscrire le danger de la circulation incontrôlée des armes, (2) pour endiguer la violence potentielle au niveau des associations des jeunes des partis politiques, surtout les jeunes déjà démobilisés, il a été initié l'emploi temporaire de 15 000 jeunes dans des travaux communautaires, (3) pour faciliter le règlement des contentieux et éviter des contestations hors des voies légales, la Cour Constitutionnelle a été dotée d'outils de renforcement de capacité de ses membres.

Ces actions politiques ont été renforcées par les initiatives de l'équipe de management du PNUD, Agence spécialisée dans l'appui technique aux processus électoraux. Il faut souligner, car cela est une innovation majeure, que cette équipe de management est pilotée par des fonctionnaires doublés d'une expertise internationale en matière électorale. La présence constante d'une expertise internationale pointue (PACE) auprès de la CENI a été aussi un important facteur du succès. La synergie entre les initiatives politiques et la gestion technique spécialisée a permis une programmation des activités envisageables avant et après les temps d'incertitude au niveau national.

L'environnement de sécurisation et de mise en confiance de la majorité des acteurs ainsi créé a favorisé la mise en place de cadres de résultats communs entre la communauté internationale en son sein et entre elle et les partenaires nationaux. Cette collaboration entre les différents acteurs, par l'institutionnalisation de cadres de concertations politiques d'une part, et cadres techniques d'autre part a favorisé la forte mobilisation des ressources, la flexibilité et l'adaptation de l'appui technique, un accompagnement efficace de la CENI pour aboutir au succès reconnu par tous les observateurs de la scène politique burundaise.

Le boycott du processus préconisé par des acteurs majeurs de la classe politique

dès la fin du premier scrutin, n'a pas entamé la volonté du peuple burundais et des Institutions de tourner le dos à la violence en poursuivant le processus jusqu'à son terme. Les représentants des formations politiques qui ont décidé du boycott sont restés à leurs postes dans les Bureaux de vote pour tous les scrutins.

1.1. Un cadre légal contraignant

Fondement de toute l'organisation du processus, le Code électoral du Burundi s'est révélé extrêmement contraignant dans l'applicabilité de certaines de ses dispositions. Ceci s'explique par le fait qu'il est le produit de longues négociations pour la préservation d'intérêts politiques. Organiser six scrutins en moins de quatre mois reste un défi difficilement tenable dans le contexte burundais. S'il y avait eu un second tour de la Présidentielle, il aurait été matériellement très difficile de tenir les délais des élections suivantes.

La conservation du système de bulletins multiples a posé d'importants défis logistiques et financiers, ce qui a compliqué la tâche à la CENI et au PACE. Le corollaire des bulletins multiples a été l'institution de deux urnes dans le Bureau de vote pour recevoir dans la grande urne les bulletins non utilisés et dans la petite les bulletins qui exprimaient le suffrage des électeurs. Le décompte des bulletins de la grande urne a été une opération

qui a fortement perturbé les temps de dépouillement des résultats à tel point que la plupart des mandataires toutes tendances confondues n'ont pu assister à la finalisation de l'opération et au calcul du taux de discordance.

La CENI a été fortement handicapée par d'autres dispositions du Code électoral; il s'agit notamment:

- du contentieux en premier et dernier ressort confié à ses démembrements;
- du quota et des mécanismes de coopération;
- de la gestion des résultats.

Quand le cadre légal comporte de telles contraintes, c'est toute la structure organisationnelle qui en ressent les effets négatifs. Les décisions et arrêtés pris par la CENI au cours du processus ont été d'un grand apport dans la gestion des écueils du Code électoral.

1.2. La synergie dans l'assistance technique et l'appui financier

Le Projet d'Appui au Cycle Electoral a bénéficié de cinq avantages importants qui ont largement joué en faveur de sa réussite : (1) la présence de la Mission Intégrée des Nations Unies, (2) la manifestation de l'engagement des partenaires extérieurs, (3) l'assistance technique diversifiée, (4)

le professionnalisme des Experts et (5) la franche collaboration des membres de la CENI.

Le Bureau Intégré des Nations Unies a facilité la coordination de l'assistance extérieure à travers le Cadre de concertation stratégique. Il a surtout créé les conditions d'un dialogue soutenu entre les différents acteurs du processus. Il a permis également de mobiliser les potentialités de toutes les agences du Système des Nations Unies, avec la particularité pour le PNUD d'apporter un appui rapproché à la gestion des fonds et à la logistique. La conception du Document de Projet (PRODOC) et l'appui opérationnel du PNUD se sont basés sur l'existence du Cadre des résultats communs initiés par le management du PNUD. L'innovation qui a permis de faire accepter le concept de cadre des résultats communs par tous les partenaires a facilité la coordination des interventions et la résolution du déficit financier. Les partenaires extérieurs ont largement investi dans le Basket Fund créé au niveau du PNUD et ont participé activement aux résolutions des problèmes d'adaptation posés pour la conduite du processus à travers le Comité de Pilotage et le Comité de Concertation Technique. D'autres partenaires ont apporté leur contribution d'une manière bilatérale ou multilatérale en dehors du Basket Fund. La conjugaison des efforts jusqu'à la fin du processus est un secret du succès.

Une spécificité de ce processus réside dans le fait que l'assistance technique à la CENI et aux OSC ne s'est pas limitée à l'expertise fournie par le PNUD. Les interventions de IFES, NDI et de l'expertise canadienne ont contribué à alléger le volume du travail des Experts du PACE et le budget du fonds commun. Ces organisations sont intervenues dans des domaines dont la spécialité leur est reconnue sur le plan international : éducation civique et électorale, appui au renforcement des capacités des OSC et des médias.

Le PACE a été animé par une équipe de professionnels qui, pour la majorité, ont une expérience avérée dans l'organisation des élections. La présence des Conseillers Electoraux dans les provinces a été jugée bénéfique par les partenaires et a permis un accompagnement rapproché aux démembrements. Mais leurs tâches ont été largement facilitées par les prédispositions des Commissaires de la CENI à bénéficier de leur appui –conseil. L'appui fourni par l'équipe de management du PNUD pilotée par des Experts électoraux internationaux (le Directeur pays et la Chargée de Programmes) a été déterminant pour les orientations et aussi par le fait qu'elle a préparé tout le personnel du PNUD concerné à faire face aux responsabilités nouvelles, notamment dans la gestion du Basket Fund.

1.3. Une CENI permanente qui se professionnalise

La mise en place tardive et le manque d'expérience électorale de ses nouveaux membres constituaient un défi majeur pour la conduite harmonieuse du processus. La CENI était aussi handicapée par un calendrier électoral marathon. Le voyage d'étude et d'observation en Afrique du Sud, les séances de travail collectives et les échanges thématiques entre Experts et Commissaires ont permis l'élaboration d'un chronogramme électoral compatible avec le calendrier électoral serré. La collaboration rapprochée entre le PACE et la CENI a eu un impact certain dans le renforcement des capacités de l'administration électorale dans son ensemble. La CENI s'est avérée une équipe soudée et sa cohésion et son désir apparent de s'appropriier les nouvelles techniques ont largement contribué à ses performances.

Un autre facteur d'acquisition et de renforcement des capacités réside dans le fait que la CENI a eu à organiser cinq scrutins d'affilée dans un délai de quatre mois consécutifs, ces activités répétées dans un temps si court font sans conteste, tâche d'huile.

Il reste que cette expérience acquise doit être capitalisée, renforcée pour une utilisation ultérieure. Le renforcement des compétences de la CENI devrait se faire par des ateliers et aussi par des voyages

d'échange d'expérience. On peut même continuer à renforcer les capacités des cadres de la CENI. Mais la limitation du mandat des commissaires ne facilite pas la conservation de l'expérience pour les élections futures. Un mandat de trois ans signifie que le Commissaire a juste le temps d'acquérir une expérience pendant un seul cycle et au cycle suivant tout est à reprendre à l'image des CENI non permanentes car compte tenu des humeurs politiques, il n'y a aucune assurance que leur mandat soit renouvelé.

L'indépendance de la CENI sans une autonomie financière semble une équation difficile, ce défi reste à relever si les autorités veulent préserver son efficacité et ses performances.

1.4. Les opérations électorales

A ce niveau, trois défis devraient être relevés : (1) l'élaboration du fichier électoral, (2) la gestion de la logistique électorale et (3) la bonne gestion des bureaux de vote.

Malgré l'existence d'un Centre de Traitement des Données (CTD) outillé, la confection du fichier a mobilisé pendant des mois l'ensemble du personnel de la CENI et du PACE. Compte tenu du temps court, le logiciel pour l'inscription des électeurs a été conçu par les Experts du PACE ainsi que les autres logiciels d'application.

L'opération d'inscription a connu un engouement de la population mais aussi

des faiblesses imputables au niveau de la formation de certains agents recenseurs.

Le résultat est que la CENI a disposé d'une liste électorale informatisée non contestée avant le premier scrutin, même si la distribution des cartes continuait encore à la veille du scrutin. Cet acquis doit être capitalisé par la correction des erreurs identifiées qui n'ont pu être faites faute de temps.

La gestion de la logistique est une activité critique dans le processus électoral. La nécessité de faire venir le matériel électoral de l'extérieur est un handicap majeur qui a été résolu avec l'appui du Système des Nations Unies. La logistique des communales a connu quelques défaillances surtout au niveau du colisage des bulletins de vote, ce qui du reste, a entraîné le report des communales de quelques jours. La procédure s'est nettement améliorée pour les scrutins suivants par des mesures de redressement opérés par la CENI en collaboration avec le PACE. La logistique doit être considérée comme une activité spécifique qui nécessite une professionnalisation par une formation spécialisée des cadres en charge de cette activité au sein de la CENI.

La bonne gestion des bureaux est la résultante d'un recrutement judicieux des agents électoraux et d'une formation conséquente de ces agents. Les agents recrutés n'obéissaient pas tous aux critères

objectifs dégagés et leur formation assurée par IFES ne s'est pas déroulée conformément aux prévisions par manque de temps. Cela s'est senti dans la diversité de gestion d'un bureau à l'autre et des difficultés pour certains agents à remplir correctement les procès-verbaux. Le temps a manqué également pour faire l'évaluation des formations.

1.5. L'éducation civique pour l'ensemble des couches sociales

Ce volet a été pris en charge par IFES, NDI, et a mobilisé un grand nombre d'intervenants avec le soutien du PACE. La Section Communication du BINUB a fourni un appui stratégique pour la production de divers spots radios et télévisés. Dans ce domaine, la synergie a pu être établie, à travers la CENI, entre le PACE, IFES, NDI et PBF.

Il faut relever que diverses activités ont été menées dans le domaine de la sensibilisation et un certain nombre de cadres de synergie ont été créés, notamment la mise en œuvre du PACAM qui a été une innovation majeure dans la couverture médiatique. La Coalition de la société civile pour le monitoring des élections (COSOME) s'est particulièrement illustrée dans le monitoring des observateurs électoraux. Cependant, la sensibilisation dans son ensemble aurait pu être plus porteuse si le plan national de la CENI avait pu être mis en œuvre par un plus

grand nombre d'OSC et si le temps avait permis d'évaluer le contenu des messages et les activités menées par les OSC.

L'éducation civique doit demeurer une préoccupation permanente de la CENI et des autorités nationales pour inculquer la culture démocratique non seulement au sein des couches socio – professionnelles du pays mais aussi et surtout au niveau de la classe politique qui doit se convaincre qu'on ne va aux élections seulement pour gagner.

1.6. La promotion du genre est assurée

Pour assurer la promotion du genre par la présence significative des femmes dans les instances délibératives, le législateur burundais a introduit le système de quota de 30% dans les Assemblées législatives et communales. Les dispositions prises en amont, notamment l'imposition du respect scrupuleux des quotas de représentation des femmes sur les listes de candidature ont permis de faire élire cette proportion de femmes sans avoir recours à la cooptation qui est une disposition d'équilibre au cas où le quota n'est pas atteint. La sensibilisation des hommes politiques sur le thème et la mobilisation des ONG féminines ont porté fruit. Ainsi, le Burundi est devenu le premier pays en Afrique et le deuxième au monde dans le domaine de la représentation des femmes au Sénat; elles parta-

gent à égalité avec les hommes les postes sénatoriaux si on exclut la présence de droit de quatre anciens Présidents de la République. L'UNIFEM a récompensé les listes bien faites qui favorisaient les femmes dans leur classement et un appui a été apporté pour le paiement de leur caution. A la suite de ces élections, les élues femmes sont de l'ordre de 34% contre 22% en 2005 dans les assemblées communales, 32% contre 31% en 2005 au niveau du Parlement, 46% contre 35% en 2005 au niveau du Sénat et 17% contre 14% en 2005 pour les collinaires où il n'existe pas de quota.

1.7. La gestion des résultats

Le consensus observé entre les acteurs politiques s'est rompu dès la publication des résultats du premier scrutin (communales). Des formations politiques significatives du paysage politique ont contesté les résultats, se sont retirées du processus et ont appelé au boycott des scrutins futurs ; une situation qui a fait peser de graves dangers sur la préservation de la paix et de la sérénité pendant les scrutins suivants. La compilation des résultats, y compris ceux de l'enveloppe noire, et la gestion des contentieux par les CEPI ont été des défis majeurs que la CENI avait à relever.

S'il est difficile d'empêcher des hommes politiques de contester les résultats, il est important pour la CENI de se prémunir des méfiances et attaques éventuelles par une gestion transparente à toute épreuve, notamment la gestion des résultats. Le règlement des contentieux communal et collinaire par les CEPI, la non remise de copie de PV à chaque mandataires, le non affichage des résultats devant les bureaux de vote, et le non traitement des résultats par le CTD sont autant de motifs de contestation pour ceux qui sont à la recherche de preuves.

VII. Conclusion

En conclusion, le travail de qualité mené par le projet PACE a permis le bon déroulement du cycle électoral de 2010 avec très peu d'incidents relevés. Toutefois, en dépit des avancées notoires constatées, l'environnement électoral burundais semble encore marqué par les appréhensions de certains partis de l'opposition qui estiment que le processus ne donne pas des garanties de transparence et de fiabilité. Il est aussi marqué par une certaine méfiance à l'égard de la CENI qui devra œuvrer davantage pour asseoir son efficacité, son efficience et sa professionnalisation.

Mais il ne faut pas que cette réalité occulte les progrès accomplis et freine la poursuite de l'appui des Nations-Unies et de la communauté internationale à la mise en place d'un processus électoral plus transparent, plus efficace et plus fiable, d'autant plus que la partie nationale a donné des assurances de sa volonté de poursuivre les réformes et la collaboration. Pour cela, il faudra capitaliser sur les différentes synergies et partenariats expérimentés dans le cadre d'un projet d'une telle envergure.

Pistes possibles d'amélioration

Plusieurs pistes d'amélioration ont été identifiées, comme la réforme des textes juridiques qui doit tendre vers l'adoption

d'un Code électoral consensuel pour préciser les attributions de tous les acteurs du processus, la gestion du contentieux et des conflits électoraux, ainsi que l'institutionnalisation du quota de 30% de femmes au niveau des collinaires. Cette réforme devra être accompagnée d'une révision en profondeur des procédures, selon une approche globale, avec un véritable souci de conformité avec les textes existants (Cf affichage des PV de résultats devant les BV).

Le cadre juridique doit prévoir l'introduction d'outils modernes de gestion pour l'enrôlement des électeurs, pour la tenue des scrutins et le bulletin unique. Il faut continuer de faire appel aux TIC pour constituer les autres bases de données nécessaires à la bonne gestion des événements électoraux, depuis le découpage du territoire jusqu'à la compilation des résultats des élections. Il faut aussi que la révision du fichier se fasse chaque année au cours d'une période précise, comme dans les autres pays, et non plus à la veille des élections comme c'est le cas actuellement.

Tous les acteurs rencontrés estiment que l'appui au processus électoral devrait relever d'autres défis majeurs pour que les principaux acteurs du processus électoral, grâce à une connaissance solide des règles du jeu, jouent pleinement leurs rôles respectifs. Le gouvernement devra amorcer un dialogue franc avec

l'opposition, la CENI devra se professionnaliser davantage, les partis politiques, dont la faiblesse organisationnelle a été rapportée à la mission doivent jouer le rôle qui leur est dévolu par les textes en vigueur, les médias, qui exercent une influence indéniable et la société civile, doivent rester mobilisés pour informer et sensibiliser les électeurs, de manière à accroître la participation des Burundaises et des Burundais à la vie politique de leur pays.

VIII. RECOMMANDATIONS

1. Au Gouvernement et au Parlement

- ◆ Encourager le Gouvernement à améliorer sa contribution par un approvisionnement annuel des comptes de la CENI dans ce domaine jugé de souveraineté;
- ◆ Eviter que le conflit électoral ou les contestations découlant du processus électoral de 2010 ne mettent en péril la stabilité politique et les acquis du processus de paix par le dialogue, la sensibilisation ciblée de la classe politique et la formation de ses cadres (c'est une spécialité reconnue au NDI)¹²;
- ◆ Prévoir l'envoi de la requête d'appui au Secrétaire Général de L'ONU un an avant le premier scrutin envisagé
- ◆ S'orienter vers l'élaboration d'un Code électoral à la place d'une loi électorale, code comprenant une partie législative et une partie réglementaire qui intégrerait les aspects techniques et organisationnels. Ainsi la partie réglementaire, en plus de l'avantage que ses dispositions sont connues à l'avance par tous les acteurs, peut être
 - ◆ revue par la CENI sans passer par la voie législative;
 - ◆ Gérer la CENI par une loi et inclure dans le budget annuel national un budget dédié à la CENI et aux préparatifs des élections;
 - ◆ Confier la gestion du contentieux électoral aux cours et tribunaux et prévoir une procédure claire et simplifiée pour son règlement avec possibilité de recours;
 - ◆ Intégrer les sanctions en matière électorale dans la loi afin de leur fournir un caractère coercitif d'une loi;
 - ◆ Prolonger le mandat de la CENI (6 ans) au-delà de celui des autorités politiques pour minimiser les pressions politiques et s'assurer que l'expérience acquise sera réutilisée;
 - ◆ Préciser les concepts relatifs aux quotas et à la cooptation;
 - ◆ Introduire le bulletin unique et supprimer le double décompte des bulletins par la suppression de l'enveloppe noire;
 - ◆ Etaler les scrutins sur une longue période et envisager de coupler certains scrutins, (notamment les législatives et les communales);
- ◆ Imposer à l'organe chargé de la régulation des médias une stricte neutralité au cours du processus électoral;
- ◆ Traduire les textes fondamentaux en Kirundi;
- ◆ Trouver un siège approprié et permanent pour la CENI et prévoir en son sein un local approprié pour abriter le CTD;
- ◆ Introduire la révision annuelle de la liste électorale dans le nouveau Code électoral tout en maintenant des révisions exceptionnelles. Le volume de travail sera allégé et le Fichier toujours actuel en prenant en compte qu'il est possible d'organiser des élections anticipées ou partielles dans un temps bref;
- ◆ Finaliser la révision du fichier au plus tard le 31 Décembre de l'année précédant le premier scrutin envisagé et ce fichier servira pour toutes les élections qui seront organisées l'année suivante;
- ◆ Envisager l'introduction de la biométrie dans le fichier avant que des rev-

12. Une éducation à la culture politique et démocratique devrait être envisagée en faveur des différents courants politiques du pays dans la période inter électorale pour éviter les contestations électorales en dehors des voies légales.

indications politiques ne l'imposent. Encourager l'élaboration d'un texte réglementant la protection des données personnelles des électeurs;

- ◆ Prise d'un décret régissant la gestion, la sauvegarde et la sécurité du fichier électoral, notamment les codes d'accès;
- ◆ Légiférer sur le cas d'une candidature unique dans les scrutins;
- ◆ Encourager la mise en œuvre du financement public des partis politiques et du statut de l'opposition;
- ◆ Instituer la remise au mandataire de chaque candidat d'une copie des résultats au niveau du Bureau de Vote et non d'une copie du procès – verbal. Cette copie est un imprimé qui porte déjà les noms des candidats dans une colonne et les suffrages exprimés pour chacun d'eux est porté manuellement face à son nom dans la colonne prévue à cet effet. C'est cette copie des résultats qui doit également être affichée devant le BV après la proclamation des résultats.

2. Au Système des Nations Unies et aux Partenaires

- ◆ Maintenir pour le prochain cycle les cadres de concertation existants et renforcer les activités du Comité de Coordination Technique;

◆ Mettre en place le Basket Fund dans l'année qui précède les élections générales, dans la perspective que la requête pour l'appui au Secrétaire Général de l'ONU est faite dans ce délai;

◆ Rendre l'UGP opérationnelle au moins 8 à 9 mois avant le premier scrutin envisagé et associer la CENI dans l'identification des domaines susceptibles de bénéficier d'un appui de la communauté internationale;

◆ Renforcer la présence des Conseillers Electoraux auprès des démembrements de la CENI (au moins deux Conseillers par province);

◆ Accompagner techniquement la CENI pour prendre en charge, non seulement, la période inter électorale, mais aussi les futurs processus électoraux burundais;

◆ Suivre la mise en œuvre et surtout le financement des activités post électorales par les partenaires avec en perspective l'élaboration d'un Document de Projet pour le maintien du Basket Fund jusqu'aux élections 2015;

◆ Mettre en place une mémoire institutionnelle chez les bailleurs, susceptible de pallier aux absences ou départ éventuels de leurs experts chargés du dossier des élections;

◆ La communauté internationale pourrait accompagner un dialogue entre les acteurs politiques pour apaiser les tensions nées du processus électoral afin de préserver les acquis.

3. A la CENI et au PACE

◆ Mettre en place une base de données de tous les documents de la CENI et de ses démembrements;

◆ Le partage des mêmes locaux entre la CENI et l'UGP a été une mesure salubre qui mérite d'être répliquée lors de la mise en place du prochain PACE.

3.1. Mobilisation et administration des fonds du Projet

◆ Elaborer le budget électoral conjointement avec la CENI, les points focaux des partenaires et le PNUD;

◆ Appuyer la CENI (à travers l'expertise internationale) dans l'élaboration d'un Plan d'acquisition de l'équipement et du matériel au moins six mois avant l'année des élections;

◆ Dès la mise en place du Basket Fund, procéder à la formation des partenaires nationaux aux procédures budgétaires du PNUD (DEX).

3.2. Le fichier électoral

- ◆ Continuer de faire appel aux TIC pour constituer les autres bases de données nécessaires à la bonne gestion des événements électoraux, depuis le découpage du territoire jusqu'à la compilation des résultats des élections;
- ◆ Confier le service fichier électoral de la CENI à un professionnel de la gestion de base de données;
- ◆ Disposer en permanence au sein de la CENI au moins de deux informaticiens de haut niveau pour la gestion du fichier électoral;
- ◆ Créer un registre (Rooster) de tous les agents ayant participé à la confection du fichier;
- ◆ Encourager le partenariat entre la CENI et les services de l'Etat civil du Ministère de l'Intérieur lors des révisions du fichier électoral.

3.3. Formation du personnel électoral

- ◆ Pour l'appui au prochain cycle électoral, un plan de formation devra être élaboré à temps et mis en œuvre longtemps avant le démarrage des scrutins afin de permettre une évaluation des différents modules dispensés;
- ◆ Le recrutement des agents électoraux

doit obéir à des critères précis et publiés d'avance;

- ◆ La formation des agents des bureaux de vote doit s'étaler au moins sur deux jours avec une séance de simulation et une évaluation doit être faite après chaque formation;
- ◆ La CENI doit instituer un Registre (Rooster) des agents qui ont déjà bénéficié d'une formation;
- ◆ Dès la publication du nouveau Code électoral, ces agents doivent subir une mise à niveau;
- ◆ Initiation de formation commune entre les agents des bureaux de vote et les mandataires des partis politiques afin de les mettre au même niveau de compréhension des dispositions légales;
- ◆ Initiation des voyages d'études pour les Commissaires et les membres de la CENI.

3.4. Appui à la CENI pour l'organisation des scrutins

- ◆ Les spécifications techniques du matériel et des équipements doivent être précises et élaborées au moins six mois avant le premier scrutin envisagé;
- ◆ Maintenir le principe de missions conjointes CENI – UGP dans les entre-

prises retenues pour la confection du matériel;

- ◆ Veiller à la préservation de l'ensemble du matériel acquis lors du dernier cycle électoral;
- ◆ Maintenir le principe des lettres d'entente entre les services du PNUD et la CENI;
- ◆ Renforcer les capacités de la CENI en matière logistique avant les prochaines élections par une formation ciblée des cadres de la CENI en charge de l'activité;
- ◆ Maintenir le principe de la présence des CECI lors du colisage;
- ◆ Explorer les possibilités de réquisition des véhicules de l'Etat pour l'acheminement du matériel comme cela se fait dans beaucoup d'autres pays.

3.5. Education Civique Electorale, Droits de l'Homme, Observation, Média et Genre

- ◆ Améliorer la collaboration entre la CENI, les OSC et les médias en s'assurant de la qualité des messages véhiculés;
- ◆ Assurer une formation civique aux valeurs démocratiques à la population et aux leaders des partis politiques;

- ◆ Créer dans l'avenir un Basket Fund et faciliter la coordination pour les ressources destinées aux OSC et éviter la duplication des financements;
- ◆ Déterminer les sources de financement et les décaisser à temps pour éviter le stress et la méfiance;
- ◆ Œuvrer en synergie pour améliorer l'efficacité et la qualité de leurs interventions;
- ◆ Encourager fortement les expériences initiées par le PACAM et la COSOME.
- ◆ Développer d'autres projets et d'autres canaux traditionnels à soumettre aux bailleurs de fonds;
- ◆ Renforcement des capacités des professionnels des médias, surtout ceux qui ne sont pas membres du PACAM;
- ◆ Exigence du respect de l'éthique et la déontologie professionnelles pour les journalistes et aussi pour les membres de l'organe chargé de la régulation des médias;
- ◆ Pérenniser le PACAM non seulement pour les élections mais pour le traitement des grands problèmes de la Nation, comme les campagnes contre les violences, pour l'unité nationale et la paix.

3.6. Qualité de la couverture médiatique

- ◆ Poursuivre le renforcement des capacités des professionnels des médias en développant le respect de l'éthique et de la déontologie professionnelles;
- ◆ Pérenniser le travail en synergie pour plus d'efficacité;
- ◆ Envisager la mise en place d'une coordination des ressources des partenaires destinées aux OSC pour l'observation;
- ◆ Le débloquer à temps des ressources financières pour la sensibilisation et l'observation électorale;
- ◆ Encourager la synergie et la mise en réseau des OSC;

Bujumbura, août 2011.

Annexes

Annexe 1 - Etat des contributions au 30 juin 2011

Basket Fund												
Partenaires	Accords		Fonds reçus		Budget 2009	Budget 2010	Total budget	Exécution budgétaire en USD				Solde au 30/06/11 en USD
	Date	En USD	Date	En USD	En USD	En USD	En USD	2009	2010	2011	Cumul dépenses	
Belgique	19/11/09	2,877,699.00	12/01/10	2,886,002.00		4,092,107.94	4,092,107.94		4,087,262.82	292,974.58	4,380,237.40	971,855.85
	04/06/10	2,699,055.33	22/07/10	2,466,091.25								
CANADA	12/07/10	48,355.90	16/08/10	48,449.61		48,449.61	48,449.61		48,449.14	0.47	48,449.61	
DFID	08/12/09	1,600,000.00	23/12/09	1,600,000.00		1,600,000.00	1,600,000.00		1,599,921.62	78.38	1,600,000.00	
Egypte	12/11/09	10,000.00	03/12/09	9,773.25	1,462.33	8,885.15	10,347.48	1,462.70	7,843.02	467.53	9,773.25	
Japon	08/01/10	1,700,000.00	05/02/10	1,700,000.00		1,700,000.00	1,700,000.00		1,665,853.66	34,146.34	1,700,000.00	
Luxembourg	24/04/10	100,000.00	22/11/10	100,047.03		100,047.03	100,047.03		100,019.14	27.89	100,047.03	
Norvège	05/10/09	2,488,310.00	08/11/09	1,759,014.95	261,823.53	1,971,169.94	2,232,993.47	261,823.53	1,925,335.25	81,017.76	2,268,176.54	311,608.93
			16/03/10	820,770.52								
Pays-Bas	09/12/09	2,941,000.00	17/12/09	2,941,000.00		2,941,000.00	2,941,000.00		2,940,991.50	8.50	2,941,000.00	
Suède	14/12/09	2,177,068.21	17/12/09	2,177,068.21		2,452,550.90	2,452,550.90		2,451,566.87	983.43	2,452,550.30	
	16/04/10	275,482.09	07/05/10	275,482.09								
Suisse*	23/09/09	200,000.00	06/10/09	196,260.19	29,254.02	167,022.20	196,276.22	29,254.02	167,005.07	1.10	196,260.19	
PNUD (Trac)	NA	2,000,000.00	01/09/09	2,000,000.00	950,922.15	1,084,764.50	2,035,686.65	950,922.15	1,076,432.94	-27,355.09	2,000,000.00	
Union Européenne	24/02/10	6,747,638.00	05/03/10	6,410,256.41		6,747,639.30	6,747,639.30		6,747,610.26	6,052.74	6,753,663.00	
			12/04/11	343,406.59								
France	06/05/10	760,456.27	20/05/10	760,456.27		760,456.27	760,456.27		760,442.26	14.01	760,456.27	
PBF	21/04/10	1,408,446.00	04/05/10	1,408,446.00		1,408,446.00	1,408,446.00		1,408,065.07	380.93	1,408,446.00	
AUTRALIE	10/06/10	448,028.67	16/08/10	451,671.19		451,671.90	451,671.90		447,959.02	3,712.17	451,671.19	
TOTAL		28,481,539.47		28,354,195.56	1,243,462.03	25,534,210.74	26,777,672.77					
DEPENSES PACE Burundi								1,243,462.40	25,434,757.64	392,510.74	27,070,730.78	1,283,464.78

* La Suisse a fait une contribution supplémentaire de 300.000 USD pour la délivrance des cartes nationales d'identité, qui est une activité hors prod, mais concourant au bon déroulement des élections.

NB: 1,283,464.78 USD représente les fonds disponibles du basket fund au 30 juin 2011 après le versement des 5% du reliquat contribution UE (250,000 Euros, soit USD 343,406.59) et remboursement des fonds non dépensés de la CENI et ONG.

Les dépenses actuelles de l'année 2011 sont de USD 593,175.13; compte tenu du solde de la LOA CENI - PNUD qui est de USD 183,415.94 et celui des grants avec les ONG de USD 17,219.82; tous versés sur le compte du PNUD en 2011 (USD 200,635.76).

L'exécution budgétaire 2011 est de USD 392,510.74 au 30 juin 2011. L'écart constaté entre le total des fonds promis et celui des fonds reçus est dû à une différence de change.

Gouvernement & Assistance Bilatérale (hors basket fund)		
Gouvernement & Partenaires Bilatéraux	Deésignation	Montant en USD
Gouvernement	Fonctionnement et équipement CENI	5,908,335.00
	Sécurisation des élections	2,000,000.00
Chine	Equipement CENI	293,000.00
Allemagne	Carnets et registres de recensement des électeurs	235,563.00
	Multiplication des documents de bulletins de vote	296,096.90
USAID/IFES	Formation des agents et des observateurs électoraux	3,950,000.00
		445,000.00
Union Africaine	Fonctionnement et équipement CENI	100,000.00
Union Européenne	Education Civique (sensibilisation des jeunes) et PACAM	875,000.00
France	PACAM & Sécurisation des élections	98,000.00
	PACAM	400,000.00
Pays Bas	Sécurisation des élections (Formation de la PNB))	975,033.74
Belgique	Sécurisation des élections (Formation sur infrastructures)	249,662.52
DFID	Education Civique et PACAM	1,000,000.00
Suisse	Carte d'identité nationale, Promtion de la femme et PACAM	606,000.00
PBF	Média, Genre et élections	1,591,553.00
Total Hors Basket Fund		19,023,244.16

PNUD Hors Basket Fund			
Partenaires PNUD	Domaine	Contributions	Solde
BCPR	Support aux élections paisibles au Burundi	1,254,280.00	-87,146.24
Total		1,254,280.00	-87,146.24

Resumé Fonds gérés par le PNUD			
Type de Fonds	Unité d'exécution	Contributions	Solde
Basket Fund	PACE	28,354,195.58	1,283,464.78
Hors Basket Fund	BCPR	1,254,280.00	-87,146.24
Total exécutés par le PNUD		29,608,475.56	1,196,318.54

Annexe 2 Situation des dépenses du PACE au 31 Décembre 2009



UN Development Programme
Report ID: ungl143p

Combined Delivery Report By Project

Page 1 of 3
Run Time: 19-04-2010 15:04:10

Selection Criteria :

Business Unit : BDI10
Period : Jan-Dec (2009)
Selected Award Id : 00058730
Selected Fund Code : 04000,30000
Selected Dept. IDs : ALL
Selected Projects : ALL

Award Id : 00058730 Processus Electoral 2010	Period : Jan-Dec (2009)				
Project # : 00062059 Cycle électoral 2010 TRAC(Init	Impl. Partner : 00208 UNDP	Location : Burundi			
	Govt Disb	UNDP Disb	UN Agencies	Encumbrance	Total Exp
Dept: 30801 (Burundi - Central)					
Fund : 04000 (TRAC (Lines 1.1.1 and 1.1.2))					
71405 - Service Contracts-Individuals	0.00	23.28	0.00	0.00	23.28
71615 - Daily Subsistence Allow-Intl	0.00	2,299.00	0.00	0.00	2,299.00
71620 - Daily Subsistence Allow-Local	0.00	325.46	0.00	0.00	325.46
Total for Fund 04000	0.00	2,647.74	0.00	0.00	2,647.74
Total for Dept : 30801	0.00	2,647.74	0.00	0.00	2,647.74
Dept: 30804 (Burundi - Dem. Governance)					
Fund : 04000 (TRAC (Lines 1.1.1 and 1.1.2))					
71205 - Intl Consultants-Sht Term-Tech	0.00	2,830.00	0.00	0.00	2,830.00
71210 - Intl Consultants-Sht Term-Supp	0.00	34,523.00	0.00	16,980.00	51,503.00
71310 - Local Consult.-Short Term-Supp	0.00	1,146.34	0.00	0.00	1,146.34
71405 - Service Contracts-Individuals	0.00	32,104.20	0.00	0.00	32,104.20
71605 - Travel Tickets-International	0.00	13,124.86	0.00	4,083.80	17,208.66
71610 - Travel Tickets-Local	0.00	1,364.00	0.00	0.00	1,364.00
71615 - Daily Subsistence Allow-Intl	0.00	48,398.78	0.00	0.00	48,398.78
71635 - Travel - Other	0.00	12,131.72	0.00	0.00	12,131.72
72126 - Svc Co-Security blast assessme	0.00	5,355.00	0.00	0.00	5,355.00
72145 - Svc Co-Training and Educ Serv	0.00	52,601.00	0.00	0.00	52,601.00
72205 - Office Machinery	0.00	83,446.11	0.00	0.00	83,446.11
72210 - Machinery and Equipment	0.00	0.00	0.00	25,609.76	25,609.76
72220 - Furniture	0.00	306.78	0.00	37,374.97	37,681.75
72225 - Sale of Equip & Furniture	0.00	2,166.89	0.00	0.00	2,166.89
72805 - Acquis of Computer Hardware	0.00	0.00	0.00	562,504.00	562,504.00
72810 - Acquis of Computer Software	0.00	71.54	0.00	0.00	71.54
72815 - Inform Technology Supplies	0.00	8,108.12	0.00	0.00	8,108.12
74599 - UNDP cost recovery chrgs-Bills	0.00	1,827.20	0.00	0.00	1,827.20
76125 - Realized Loss	0.00	1,733.31	0.00	0.00	1,733.31
76135 - Realized Gain	0.00	-27.26	0.00	0.00	-27.26
Total for Fund 04000	0.00	301,211.59	0.00	646,552.53	947,764.12
Total for Dept : 30804	0.00	301,211.59	0.00	646,552.53	947,764.12
Dept: 30808 (Burundi - Poverty Reduction)					
Fund : 04000 (TRAC (Lines 1.1.1 and 1.1.2))					
71310 - Local Consult.-Short Term-Supp	0.00	98.77	0.00	0.00	98.77
72210 - Machinery and Equipment	0.00	406.84	0.00	0.00	406.84
76125 - Realized Loss	0.00	4.68	0.00	0.00	4.68
Total for Fund 04000	0.00	510.29	0.00	0.00	510.29
Total for Dept : 30808	0.00	510.29	0.00	0.00	510.29
Total for Project : 00062059	0.00	304,369.62	0.00	0.00	950,922.15

Combined Delivery Report By Project


UN Development Programme
 Report ID: ungl143p

Page 2 of 3
 Run Time: 19-04-2010 15:04:11

Award Id : 00058730 Processus Electoral 2010		Period : Jan-Dec (2009)			
Project # : 00073107 Cycle Electoral 2010 Suisse		Impl. Partner : 00208 UNDP			
		Location : Burundi			
	Govt Disb	UNDP Disb	UN Agencies	Encumbrance	Total Exp
Project # : 00062059 Cycle électoral 2010 TRAC(Init		Impl. Partner : 00208 UNDP			
		Location : Burundi			
Dept: 30804(Burundi - Dem. Governance)					
Fund : 30000(Programme Cost Sharing)					
	72125 - Svc Co-Studies & Research Serv	0.00	27,340.21	0.00	27,340.21
	75105 - Facilities & Admin - Implement	0.00	1,913.81	0.00	1,913.81
Total for Fund 30000		0.00	29,254.02	0.00	29,254.02
Total for Dept : 30804		0.00	29,254.02	0.00	29,254.02
Total for Project : 00073107		0.00	29,254.02	0.00	29,254.02
Project # : 00073209 Cycle Electoral 2010 Norvège		Impl. Partner : 00208 UNDP			
		Location : Burundi			
Dept: 30804(Burundi - Dem. Governance)					
Fund : 30000(Programme Cost Sharing)					
	72125 - Svc Co-Studies & Research Serv	0.00	244,694.89	0.00	244,694.89
	75105 - Facilities & Admin - Implement	0.00	17,128.64	0.00	17,128.64
Total for Fund 30000		0.00	261,823.53	0.00	261,823.53
Total for Dept : 30804		0.00	261,823.53	0.00	261,823.53
Total for Project : 00073209		0.00	261,823.53	0.00	261,823.53
Project # : 00073213 Cycle electoral 2010 Egypte		Impl. Partner : 00208 UNDP			
		Location : Burundi			
Dept: 30804(Burundi - Dem. Governance)					
Fund : 30000(Programme Cost Sharing)					
	72125 - Svc Co-Studies & Research Serv	0.00	1,367.01	0.00	1,367.01
	75105 - Facilities & Admin - Implement	0.00	95.69	0.00	95.69
Total for Fund 30000		0.00	1,462.70	0.00	1,462.70
Total for Dept : 30804		0.00	1,462.70	0.00	1,462.70
Total for Project : 00073213		0.00	1,462.70	0.00	1,462.70
Award Total :		0.00	596,909.87	0.00	1,243,462.40



Signed By :

Date :

19/04/10



Combined Delivery Report By Project

UN

DP UN Development Programme

Report ID: ungl143p

Page 3 of 3

Run Time: 19-04-2010 15:04:11

Selection Criteria :

Business Unit : BD10
 Period : Jan-Dec (2009)
 Selected Award Id : 00058730
 Selected Fund Code : 04000,30000
 Selected Dept. IDs : ALL
 Selected Projects : ALL

Award Id : 00058730 Processus Electoral 2010		Period : Jan-Dec (2009)				
Project # : Cycle Electoral 2010 Suisse		Impl. Partner : None				
		Location : Burundi				
		Govt Disb	UNDP Disb	UN Agencies	Encumbrance	Total Exp
30801 - Burundi - Central		0.00	2,647.74	0.00	0.00	2,647.74
30804 - Burundi - Dem. Governance		0.00	593,751.84	0.00	646,552.53	1,240,304.37
30806 - Burundi - Poverty Reduction		0.00	510.29	0.00	0.00	510.29



Award Id : 00058730 Processus Electoral 2010		Period :		Jan-Dec (2010)	
Project # : 00073209 Cycle Electoral 2010 Norvège		Impl. Partner :		00208 UNDP	
		Location :		Burundi	
	Govt Disb	UNDP Disb	UN Agencies	Encumbrance	Total Exp
73125 - Common Services-Premises	0.00	24,871.00	0.00	0.00	24,871.00
73410 - Maint, Oper of Transport Equip	0.00	219.20	0.00	0.00	219.20
74599 - UNDP cost recovery chrgs-Bills	0.00	1,562.34	0.00	0.00	1,562.34
75105 - Facilities & Admin - Implement	0.00	56,848.33	0.00	0.00	56,848.33
76125 - Realized Loss	0.00	0.02	0.00	0.00	0.02
76135 - Realized Gain	0.00	-0.02	0.00	0.00	-0.02
Total for Fund 30000	0.00	1,925,335.25	0.00	0.00	1,925,335.25
Total for Project : 00073209	0.00	1,925,335.25	0.00	0.00	1,925,335.25
P t# : 00073211 Cycle Electoral 2010 TRAC		Impl. Partner :		00208 UNDP	
		Location :		Burundi	
Fund : 00001 (Voluntary Contributions)					
76135 - Realized Gain	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total for Fund 00001	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Fund : 04000 (TRAC (Lines 1.1.1 and 1.1.2))					
63360 - Medical Exams(incl Pre-empl)	0.00	265.76	0.00	0.00	265.76
63365 - Special Oper Living Allow-IP	0.00	10,481.85	0.00	0.00	10,481.85
63515 - Security-related Costs	0.00	9,350.00	0.00	0.00	9,350.00
63535 - Contribution to Security	0.00	11,421.86	0.00	0.00	11,421.86
65135 - Payroll Mgt Cost Recovery ATLA	0.00	1,825.89	0.00	0.00	1,825.89
71205 - Intl Consultants-Sht Term-Tech	0.00	22,063.00	0.00	0.00	22,063.00
71210 - Intl Consultants-Sht Term-Supp	0.00	125,515.55	0.00	0.00	125,515.55
71305 - Local Consult.-Sht Term-Tech	0.00	4,538.45	0.00	0.00	4,538.45
71405 - Service Contracts-Individuals	0.00	71,363.41	0.00	0.00	71,363.41
71530 - UNV-Rest and Recuperation	0.00	2,090.00	0.00	0.00	2,090.00
71605 - Travel Tickets-International	0.00	13,064.76	0.00	0.00	13,064.76
71615 - Daily Subsistence Allow-Intl	0.00	4,892.22	0.00	0.00	4,892.22
71620 - Daily Subsistence Allow-Local	0.00	1,961.80	0.00	0.00	1,961.80
72105 - Svc Co-Construction & Engineer	0.00	-8,977.77	0.00	0.00	-8,977.77
72130 - Svc Co-Transportation Services	0.00	14,347.88	0.00	0.00	14,347.88
72205 - Office Machinery	0.00	109,966.03	0.00	0.00	109,966.03
72210 - Machinery and Equipment	0.00	2,755.29	0.00	0.00	2,755.29
72215 - Transporation Equipment	0.00	39,500.00	0.00	0.00	39,500.00
72220 - Furniture	0.00	33,145.54	0.00	0.00	33,145.54
72310 - Minerals,Mining & Metal Prdcts	0.00	37,151.22	0.00	0.00	37,151.22
72399 - Other Materials and Goods	0.00	926.83	0.00	0.00	926.83
72605 - Grants to Instit & other Benef	0.00	116,420.53	0.00	0.00	116,420.53
73110 - Custodial & Cleaning Services	0.00	2,351.03	0.00	0.00	2,351.03
73125 - Common Services-Premises	0.00	38,814.00	0.00	0.00	38,814.00
73410 - Maint, Oper of Transport Equip	0.00	80.26	0.00	0.00	80.26
74105 - Management and Reporting Srvs	0.00	58.02	0.00	0.00	58.02
74525 - Sundry	0.00	32,374.45	0.00	0.00	32,374.45
74599 - UNDP cost recovery chrgs-Bills	0.00	1,752.65	0.00	0.00	1,752.65
76125 - Realized Loss	0.00	7.23	0.00	0.00	7.23
76135 - Realized Gain	0.00	-0.03	0.00	0.00	-0.03
77305 - Salaries - IP Staff-TA	0.00	211,295.81	0.00	0.00	211,295.81
77310 - Post Adjustment - IP Staff-TA	0.00	75,057.88	0.00	0.00	75,057.88
77315 - Contrib-Med,SocIns-IP Staff-TA	0.00	2,589.15	0.00	0.00	2,589.15
77320 - Assg hardship & mob allow-TA	0.00	15,836.66	0.00	0.00	15,836.66
77345 - Dep Allowances-IP Staff-TA	0.00	12,516.58	0.00	0.00	12,516.58
77375 - Contrib-Jt Staff Pens Fd-IP-TA	0.00	66,335.96	0.00	0.00	66,335.96
Total for Fund 04000	0.00	1,083,139.75	0.00	0.00	1,083,139.75



UN Development Programme
Report ID: ungl143a

Combined Delivery Report With Encumbrance

Page 4 of 9
Run Time: 30-05-2011 22:05:38

Award Id : 00058730 Processus Electoral 2010	Period :	Jan-Dec (2010)			
Project # : 00073500 Cycle Electoral 2010 Suède	Impl. Partner :	00216 United Nations Development P			
	Location :	Burundi			
	Govt Disb	UNDP Disb	UN Agencies	Encumbrance	Total Exp
74505 - Insurance	0.00	12,489.19	0.00	0.00	12,489.19
75105 - Facilities & Admin - Implement	0.00	159,463.79	0.00	0.00	159,463.79
76125 - Realized Loss	0.00	191.51	0.00	0.00	191.51
Total for Fund 30000	0.00	2,437,709.31	0.00	13,857.56	2,451,566.87
Total for Project : 00073500	0.00	2,437,709.31	0.00	13,857.56	2,451,566.87
Project # : 00073598 Cycle electoral 2010 DFID	Impl. Partner :	00208 UNDP			
	Location :	Burundi			
F 30000 (Programme Cost Sharing)					
71205 - Intl Consultants-Sht Term-Tech	0.00	581,789.47	0.00	0.00	581,789.47
71210 - Intl Consultants-Sht Term-Supp	0.00	0.00	0.00	9,598.00	9,598.00
71305 - Local Consult.-Sht Term-Tech	0.00	1,223.36	0.00	0.00	1,223.36
71310 - Local Consult.-Short Term-Supp	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
71405 - Service Contracts-Individuals	0.00	70,670.75	0.00	0.00	70,670.75
72105 - Svc Co-Construction & Engineer	0.00	47,185.77	0.00	0.00	47,185.77
72130 - Svc Co-Transportation Services	0.00	1,498.76	0.00	0.00	1,498.76
72135 - Svc Co-Communications Service	0.00	153.41	0.00	0.00	153.41
72310 - Minerals,Mining & Metal Prdcts	0.00	93.61	0.00	0.00	93.61
72325 - Chemical,Glass,NonMetallic Prd	0.00	837,931.83	0.00	0.00	837,931.83
72425 - Mobile Telephone Charges	0.00	1,261.91	0.00	0.00	1,261.91
72605 - Grants to Instit & other Benef	0.00	-258,773.62	0.00	0.00	-258,773.62
73125 - Common Services-Premises	0.00	200,000.00	0.00	0.00	200,000.00
73410 - Maint, Oper of Transport Equip	0.00	3,930.31	0.00	0.00	3,930.31
74525 - Sundry	0.00	-681.80	0.00	0.00	-681.80
75105 - Facilities & Admin - Implement	0.00	104,039.86	0.00	0.00	104,039.86
Total for Fund 30000	0.00	1,590,323.62	0.00	9,598.00	1,599,921.62
Total for Project : 00073598	0.00	1,590,323.62	0.00	9,598.00	1,599,921.62
Project # : 00073866 Cycle Electoral 2010 Belgique	Impl. Partner :	00208 UNDP			
	Location :	Burundi			
FL : 30000 (Programme Cost Sharing)					
63340 - Proc trips/Rest & Recup-IP Stf	0.00	10,450.00	0.00	0.00	10,450.00
63365 - Special Oper Living Allow-IP	0.00	69,143.15	0.00	0.00	69,143.15
63505 - Hazard Insurance	0.00	3,750.00	0.00	0.00	3,750.00
63515 - Security-related Costs	0.00	1,100.00	0.00	0.00	1,100.00
63535 - Contribution to Security	0.00	669.00	0.00	0.00	669.00
64306 - Appointment-Ticket Costs	0.00	2,080.19	0.00	0.00	2,080.19
64307 - Appointment-Subsistence Allow	0.00	7,680.00	0.00	0.00	7,680.00
64310 - Separations - IP Staff	0.00	13,070.00	0.00	0.00	13,070.00
65135 - Payroll Mgt Cost Recovery ATLA	0.00	110.66	0.00	0.00	110.66
71125 - Special Oper Living Allow-ALD	0.00	11,350.00	0.00	0.00	11,350.00
71205 - Intl Consultants-Sht Term-Tech	0.00	54,966.15	0.00	0.00	54,966.15
71210 - Intl Consultants-Sht Term-Supp	0.00	-460.00	0.00	0.00	-460.00
71305 - Local Consult.-Sht Term-Tech	0.00	61,881.12	0.00	6,195.00	68,076.12
71405 - Service Contracts-Individuals	0.00	8,761.20	0.00	0.00	8,761.20
71505 - UN Volunteers-Stipend & Allow	0.00	265,432.90	0.00	0.00	265,432.90
71510 - UNV Settling-In-Grant	0.00	40,122.50	0.00	0.00	40,122.50
71515 - UNV-Security Allowance	0.00	12,144.43	0.00	0.00	12,144.43
71520 - UNV-Language Allowance	0.00	5,717.77	0.00	0.00	5,717.77
71535 - UNV-Medical Insurance	0.00	16,023.72	0.00	0.00	16,023.72
71540 - UNV-Global Charges	0.00	14,967.83	0.00	0.00	14,967.83
71545 - UNV-Home Leave Travel & Allowa	0.00	22,871.20	0.00	0.00	22,871.20



Award Id : 00058730 Processus Electoral 2010	Period : Jan-Dec (2010)
Project # : 00073866 Cycle Electoral 2010 Belgique	Impl. Partner : 00208 UNDP
	Location : Burundi

	Govt Disb	UNDP Disb	UN Agencies	Encumbrance	Total Exp
71550 - UNV-Resettlement Allowance	0.00	17,153.35	0.00	0.00	17,153.35
71560 - UNV-Intl Appoint/Sep incl Trvl	0.00	115,600.00	0.00	0.00	115,600.00
71605 - Travel Tickets-International	0.00	32,859.28	0.00	7,680.00	40,539.28
71610 - Travel Tickets-Local	0.00	450.00	0.00	0.00	450.00
71615 - Daily Subsistence Allow-Intl	0.00	1,297.00	0.00	0.00	1,297.00
71620 - Daily Subsistence Allow-Local	0.00	13,561.69	0.00	0.00	13,561.69
71630 - Shipment	0.00	-127,161.62	0.00	0.00	-127,161.62
71635 - Travel - Other	0.00	6,296.99	0.00	0.00	6,296.99
72105 - Svc Co-Construction & Engineer	0.00	145,223.78	0.00	0.00	145,223.78
72115 - Svc Co-Natural Resources & Env	0.00	1,030.89	0.00	0.00	1,030.89
72120 - Svc Co-Trade and Business Serv	0.00	863,293.51	0.00	0.00	863,293.51
72125 - Svc Co-Studies & Research Serv	0.00	885.23	0.00	0.00	885.23
72130 - Svc Co-Transportation Services	0.00	1,215.28	0.00	0.00	1,215.28
72135 - Svc Co-Communications Service	0.00	27,607.46	0.00	4,444.43	32,051.89
72140 - Svc Co-Information Technology	0.00	3,742.02	0.00	0.00	3,742.02
72155 - Svc Co-Public Admin, Politics	0.00	63,774.95	0.00	0.00	63,774.95
72205 - Office Machinery	0.00	70,329.72	0.00	0.00	70,329.72
72210 - Machinery and Equipment	0.00	-200.00	0.00	0.00	-200.00
72215 - Transporation Equipment	0.00	28,914.63	0.00	0.00	28,914.63
72220 - Furniture	0.00	35,817.63	0.00	0.00	35,817.63
72310 - Minerals, Mining & Metal Prdcts	0.00	18,316.10	0.00	0.00	18,316.10
72320 - Wood & Paper Products	0.00	6,829.27	0.00	0.00	6,829.27
72399 - Other Materials and Goods	0.00	603.17	0.00	0.00	603.17
72410 - Acquisition of Audio Visual Eq	0.00	162,282.21	0.00	0.00	162,282.21
72415 - Courier Charges	0.00	120.44	0.00	0.00	120.44
72425 - Mobile Telephone Charges	0.00	2,462.35	0.00	0.00	2,462.35
72445 - Common Services-Communications	0.00	125.20	0.00	0.00	125.20
72505 - Stationery & other Office Supp	0.00	6,961.21	0.00	0.00	6,961.21
72605 - Grants to Instit & other Benef	0.00	1,582,281.39	0.00	0.00	1,582,281.39
72705 - Hospitality-Special Events	0.00	1,878.37	0.00	0.00	1,878.37
73110 - Custodial & Cleaning Services	0.00	1,865.45	0.00	0.00	1,865.45
73125 - Common Services-Premises	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
73410 - Maint, Oper of Transport Equip	0.00	101,216.74	0.00	0.00	101,216.74
74310 - Contributions to JIU	0.00	-100.00	0.00	0.00	-100.00
74525 - Sundry	0.00	5,394.82	0.00	0.00	5,394.82
74599 - UNDP cost recovery chrgs-Bills	0.00	24,462.96	0.00	0.00	24,462.96
75105 - Facilities & Admin - Implement	0.00	212,363.01	0.00	0.00	212,363.01
76125 - Realized Loss	0.00	20.07	0.00	0.00	20.07
76135 - Realized Gain	0.00	-8.91	0.00	0.00	-8.91
77305 - Salaries - IP Staff-TA	0.00	12,416.50	0.00	0.00	12,416.50
77310 - Post Adjustment - IP Staff-TA	0.00	4,308.52	0.00	0.00	4,308.52
77315 - Contrib-Med,Soclns-IP Staff-TA	0.00	39.90	0.00	0.00	39.90
77320 - Assg hardship & mob allow-TA	0.00	1,133.34	0.00	0.00	1,133.34
77345 - Dep Allowances-IP Staff-TA	0.00	447.67	0.00	0.00	447.67
Total for Fund 30000	0.00	4,068,943.39	0.00	18,319.43	4,087,262.82
Total for Project : 00073866	0.00	4,068,943.39	0.00	18,319.43	4,087,262.82

Project # : 00074236 Cycle Electoral 2010 Japon	Impl. Partner : 00208 UNDP
	Location : Burundi

Fund : 30000 (Programme Cost Sharing)					
	Govt Disb	UNDP Disb	UN Agencies	Encumbrance	Total Exp
72105 - Svc Co-Construction & Engineer	0.00	897,050.00	0.00	0.00	897,050.00
72120 - Svc Co-Trade and Business Serv	0.00	487,804.88	0.00	0.00	487,804.88
72345 - Contraceptives-Spermicides	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
72605 - Grants to Instit & other Benef	0.00	203,930.17	0.00	0.00	203,930.17
75105 - Facilities & Admin - Implement	0.00	77,068.61	0.00	0.00	77,068.61
Total for Fund 30000	0.00	1,665,853.66	0.00	0.00	1,665,853.66



Award Id : 00058730 Processus Electoral 2010	Period :		Jan-Dec (2010)		
Project # : 00074975 Peaceful Elections in Burundi	Impl. Partner :		None		
	Location :		Burundi		
	Govt Disb	UNDP Disb	UN Agencies	Encumbrance	Total Exp
72130 - Svc Co-Transportation Services	0.00	11,625.29	0.00	0.00	11,625.29
72135 - Svc Co-Communications Service	0.00	3,762.10	0.00	0.00	3,762.10
72140 - Svc Co-Information Technology	0.00	3,292.68	0.00	0.00	3,292.68
72145 - Svc Co-Training and Educ Serv	0.00	1,911.18	0.00	0.00	1,911.18
72150 - Svc Co-Manufacturing Services	0.00	4,871.91	0.00	0.00	4,871.91
72165 - Svc Co-Social Svcs, Social Sci	0.00	0.00	0.00	71,587.90	71,587.90
72205 - Office Machinery	0.00	487.80	0.00	0.00	487.80
72210 - Machinery and Equipment	0.00	16,895.34	0.00	0.00	16,895.34
72220 - Furniture	0.00	2,616.91	0.00	0.00	2,616.91
72310 - Minerals, Mining & Metal Prdcts	0.00	6,666.67	0.00	0.00	6,666.67
72410 - Acquisition of Audio Visual Eq	0.00	361.79	0.00	0.00	361.79
72445 - Common Services-Communications	0.00	365.85	0.00	0.00	365.85
72505 - Stationery & other Office Supp	0.00	3,603.00	0.00	0.00	3,603.00
73105 - Rent	0.00	18,707.34	0.00	0.00	18,707.34
73405 - Rental & Maint-Other Office Eq	0.00	138.35	0.00	0.00	138.35
73410 - Maint, Oper of Transport Equip	0.00	15,162.74	0.00	7,591.24	22,753.98
74205 - Audio Visual Productions	0.00	25.59	0.00	0.00	25.59
74210 - Printing and Publications	0.00	229.35	0.00	0.00	229.35
74525 - Sundry	0.00	229.67	0.00	0.00	229.67
74599 - UNDP cost recovery chrgs-Bills	0.00	3,854.32	0.00	0.00	3,854.32
76125 - Realized Loss	0.00	0.01	0.00	0.00	0.01
76135 - Realized Gain	0.00	- 18.62	0.00	0.00	- 18.62
Total for Fund 26921	0.00	628,728.83	0.00	116,821.46	745,550.29
Total for Project : 00074975	0.00	984,398.64	0.00	116,821.46	1,101,220.10

Project # : 00075086 Emergency Support to Elections	Impl. Partner :		00208 UNDP		
	Location :		Burundi		

Fund : 30000 (Programme Cost Sharing)					
63365 - Special Oper Living Allow-IP	0.00	3,000.00	0.00	0.00	3,000.00
63535 - Contribution to Security	0.00	1,264.01	0.00	0.00	1,264.01
64309 - Appointment-Shipments	0.00	1,200.00	0.00	0.00	1,200.00
65135 - Payroll Mgt Cost Recovery ATLA	0.00	165.99	0.00	0.00	165.99
66105 - Overtime & Night Differential	0.00	5,742.87	0.00	0.00	5,742.87
71125 - Special Oper Living Allow-ALD	0.00	3,750.00	0.00	0.00	3,750.00
71145 - Security Evacuation (ALD)	0.00	21.95	0.00	0.00	21.95
71205 - Intl Consultants-Sht Term-Tech	0.00	2,330.00	0.00	0.00	2,330.00
71210 - Intl Consultants-Sht Term-Supp	0.00	97,807.40	0.00	0.00	97,807.40
71305 - Local Consult.-Sht Term-Tech	0.00	15,578.93	0.00	0.00	15,578.93
71530 - UNV-Rest and Recuperation	0.00	4,180.00	0.00	0.00	4,180.00
71605 - Travel Tickets-International	0.00	4,917.00	0.00	0.00	4,917.00
71610 - Travel Tickets-Local	0.00	959.00	0.00	0.00	959.00
71615 - Daily Subsistence Allow-Intl	0.00	5,270.99	0.00	0.00	5,270.99
71620 - Daily Subsistence Allow-Local	0.00	16,709.64	0.00	0.00	16,709.64
71635 - Travel - Other	0.00	614.00	0.00	0.00	614.00
72105 - Svc Co-Construction & Engineer	0.00	145.46	0.00	0.00	145.46
72115 - Svc Co-Natural Resources & Env	0.00	1,124.87	0.00	0.00	1,124.87
72120 - Svc Co-Trade and Business Serv	0.00	58,803.88	0.00	5,441.40	64,245.28
72135 - Svc Co-Communications Service	0.00	511.61	0.00	0.00	511.61
72220 - Furniture	0.00	9,248.91	0.00	0.00	9,248.91
72405 - Acquisition of Communic Equip	0.00	27,998.50	0.00	0.00	27,998.50
72410 - Acquisition of Audio Visual Eq	0.00	2,858.00	0.00	0.00	2,858.00
72425 - Mobile Telephone Charges	0.00	2,251.62	0.00	0.00	2,251.62
72505 - Stationery & other Office Supp	0.00	828.73	0.00	0.00	828.73
72605 - Grants to Instit & other Benef	0.00	602,218.45	0.00	0.00	602,218.45
72610 - Micro Capital Grants-Credit	0.00	118,807.20	0.00	0.00	118,807.20
73125 - Common Services-Premises	0.00	235,449.09	0.00	0.00	235,449.09
73410 - Maint, Oper of Transport Equip	0.00	15,481.88	0.00	0.00	15,481.88
74305 - Contributions to CCAQ	0.00	4,536.00	0.00	0.00	4,536.00



Combined Delivery Report With Encumbrance

UN
DIP UN Development Programme
Report ID: ungl143a

Page 8 of 9
Run Time: 30-05-2011 22:05:38

Award Id : 00058730 Processus Electoral 2010	Period :	Jan-Dec (2010)			
Project # : 00075086 Emergency Support to Elections	Impl. Partner :	00208 UNDP			
	Location :	Burundi			
	Govt Disb	UNDP Disb	UN Agencies	Encumbrance	Total Exp
74505 - Insurance	0.00	67.69	0.00	0.00	67.69
74525 - Sundry	0.00	260.16	0.00	0.00	260.16
75105 - Facilities & Admin - Implement	0.00	91,760.40	0.00	0.00	91,760.40
76125 - Realized Loss	0.00	0.02	0.00	0.00	0.02
77305 - Salaries - IP Staff-TA	0.00	25,567.17	0.00	0.00	25,567.17
77310 - Post Adjustment - IP Staff-TA	0.00	8,123.09	0.00	0.00	8,123.09
77315 - Contrib-Med,SocIns-IP Staff-TA	0.00	79.80	0.00	0.00	79.80
77320 - Assg hardship & mob allow-TA	0.00	2,142.92	0.00	0.00	2,142.92
77345 - Dep Allowances-IP Staff-TA	0.00	846.44	0.00	0.00	846.44
77365 - Spec Oper Living Allow-IP-TA	0.00	30,000.00	0.00	0.00	30,000.00
77375 - Contrib-Jt Staff Pens Fd-IP-TA	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total for Fund 30000	0.00	1,402,623.67	0.00	5,441.40	1,408,065.07
Total for Project : 00075086	0.00	1,402,623.67	0.00	5,441.40	1,408,065.07
Project # : 00075405 Cycle Electoral 2010 France	Impl. Partner :	00208 UNDP			
	Location :	Burundi			
Fund : 30000 (Programme Cost Sharing)					
71405 - Service Contracts-Individuals	0.00	5,814.63	0.00	0.00	5,814.63
71630 - Shipment	0.00	2,055.77	0.00	0.00	2,055.77
72105 - Svc Co-Construction & Engineer	0.00	- 4,113.00	0.00	0.00	- 4,113.00
72120 - Svc Co-Trade and Business Serv	0.00	649,306.14	0.00	0.00	649,306.14
72155 - Svc Co-Public Admin, Politics	0.00	50,890.42	0.00	0.00	50,890.42
72605 - Grants to Instit & other Benef	0.00	6,739.74	0.00	0.00	6,739.74
75105 - Facilities & Admin - Implement	0.00	49,748.55	0.00	0.00	49,748.55
76125 - Realized Loss	0.00	0.01	0.00	0.00	0.01
Total for Fund 30000	0.00	760,442.26	0.00	0.00	760,442.26
Total for Project : 00075405	0.00	760,442.26	0.00	0.00	760,442.26
Project # : 00076135 Cycle Electoral 2010 CANADA	Impl. Partner :	00208 UNDP			
	Location :	Burundi			
Fund : 30000 (Programme Cost Sharing)					
72105 - Svc Co-Construction & Engineer	0.00	- 6.56	0.00	0.00	- 6.56
72120 - Svc Co-Trade and Business Serv	0.00	11,274.00	0.00	0.00	11,274.00
73115 - Moving Expenses	0.00	34,063.77	0.00	0.00	34,063.77
75105 - Facilities & Admin - Implement	0.00	3,173.18	0.00	0.00	3,173.18
76135 - Realized Gain	0.00	- 55.25	0.00	0.00	- 55.25
Total for Fund 30000	0.00	48,449.14	0.00	0.00	48,449.14
Total for Project : 00076135	0.00	48,449.14	0.00	0.00	48,449.14
Project # : 00076136 Cycle Electoral 2010 AUSTRALIE	Impl. Partner :	00208 UNDP			
	Location :	Burundi			
Fund : 30000 (Programme Cost Sharing)					
71630 - Shipment	0.00	8,095.10	0.00	0.00	8,095.10
72115 - Svc Co-Natural Resources & Env	0.00	1,901.63	0.00	0.00	1,901.63
72120 - Svc Co-Trade and Business Serv	0.00	101,385.00	0.00	0.00	101,385.00
72425 - Mobile Telephone Charges	0.00	805.53	0.00	0.00	805.53



Combined Delivery Report With Encumbrance

Award id : 00058730 Processus Electoral 2010		Period : Jan-Dec (2010)			
Project # : 00076136 Cycle Electoral 2010 AUSTRALIE		Impl. Partner : 00208 UNDP			
		Location : Burundi			
	Govt Disb	UNDP Disb	UN Agencies	Encumbrance	Total Exp
72605 - Grants to Instit & other Benef	0.00	169,581.56	0.00	0.00	169,581.56
73105 - Rent	0.00	56,344.44	0.00	0.00	56,344.44
75105 - Facilities & Admin - Implement	0.00	29,305.73	0.00	0.00	29,305.73
77305 - Salaries - IP Staff-TA	0.00	40,671.55	0.00	0.00	40,671.55
77310 - Post Adjustment - IP Staff-TA	0.00	14,282.44	0.00	0.00	14,282.44
77315 - Contrib-Med,Soclns-IP Staff-TA	0.00	2,577.48	0.00	0.00	2,577.48
77320 - Assg hardship & mob allow-TA	0.00	4,578.36	0.00	0.00	4,578.36
77345 - Dep Allowances-IP Staff-TA	0.00	6,352.24	0.00	0.00	6,352.24
77375 - Contrib-Jt Staff Pens Fd-IP-TA	0.00	12,077.96	0.00	0.00	12,077.96
Total for Fund 30000	0.00	447,959.02	0.00	0.00	447,959.02
Total for Project : 00076136	0.00	447,959.02	0.00	0.00	447,959.02
Project # : 00076137 Cycle Electoral 2010 LUXEMB		Impl. Partner : 00208 UNDP			
		Location : Burundi			
Fund : 30000 (Programme Cost Sharing)					
72105 - Svc Co-Construction & Engineer	0.00	- 398.41	0.00	0.00	- 398.41
72120 - Svc Co-Trade and Business Serv	0.00	93,874.24	0.00	0.00	93,874.24
75105 - Facilities & Admin - Implement	0.00	6,543.31	0.00	0.00	6,543.31
Total for Fund 30000	0.00	100,019.14	0.00	0.00	100,019.14
Total for Project : 00076137	0.00	100,019.14	0.00	0.00	100,019.14
Award Total :	0.00	26,974,143.41	0.00	- 438,165.68	26,535,977.73

Signed By :

Date :

31/05/11

Annexe 4 - Inventaire final du matériel et de l'équipement du PACE

	Désignation	Quantité achetée	Inventaire final post rapatriement
1	Grande urnes	13,650	13,472 bon état 178 mauvais état
2	Scellés	533,300	177,781
3	Isoloirs	10,000	9472 bon état 380 mauvais état 148 manquant
4	Sac à dos en tissu rigide (kits électoraux)	7,000	2,255
4.1	Paires de ciseaux	10,000 (7,000 en kit et 3,000 en vrac)	4,241
4.2	Paquets de trombones	35,000 (7,000 en kit et 28,000 en vrac)	7,431
4.3	Stylos à bille	162,500 (35,000 en kit et 127,500 en vrac)	4,085
4.4	Agrafeuses	10,000 (7,000 en kit et 3,000 en vrac)	7,103
4.5	Agrafes (paquets)	10,000 (7,000 en kit et 3,000 en vrac)	481
4.6	Lampes de table à 2 piles	10,000 (7,000 en kit et 3,000 en vrac)	5,871
4.7	Piles (paires)	35,000 (7,000 en kit et 28,000 en vrac)	6,078
4.8	Tampons	10,000 (7,000 en kit et 3,000 en vrac)	7,149
4.9	Encreurs	10,000 (7,000 en kit et 3,000 en vrac)	814
4.1	Latte/règle plate	10,000 (7,000 en kit et 3,000 en vrac)	358
4.11	Scotch kaki	35,000 (7,000 en kit et 28,000 en vrac)	7,346
4.12	Marqueurs (paquets)	35,000 (7,000 en kit et 28,000 en vrac)	9,697
4.13	Calculatrices	10,000 (7,000 en kit et 3,000 en vrac)	6,666
4.14	Bougies (paquet de 8)	35,000 (7,000 en kit et 28,000 en vrac)	6,435
4.15	Boîtes d'allumettes	35,000 (7,000 en kit et 28,000 en vrac)	4,900
4.16	Boîtes de lames de rasoir.	35,000 (7,000 en kit et 28,000 en vrac)	6,777

	Désignation	Quantité achetée	Inventaire final post rapatriement
5	Cachets	10,000 (7,000 en kit et 3,000 en vrac)	6,624
6	Encre indélébile	65,000	14,333
7	Cartons durs	53,250	26,288
8	Grande Balance	2	2
9	Petite balance électronique	2	2
10	Compact Disque	150	142
11	Flash Amovible	200	132
12	Cartouche pour imprimante	100	42
13	USB	5	1
14	MEGAPHONES	2	2
15	UPS	1	1
16	Borne d'accès D-Link	5	3
17	Claviers	2	2
18	RUBANS	1,000	448
19	Palettes	200	200

Description des Biens		Quantité
PC et accessoires		
1	Pc Hp Compac Dx2390 Microtower (Bustec)	30
2	Souris Hp M-Uae96 (Bustec)	30
3	Clavier Hp Bustec	30
4	Pc De Bureau Dell Optiplex 960	185
5	Ecran Dell Ax510	192
6	Clavier Azerty Dell Sk-8115	195
7	Souris Dell	177
8	Wireless Adaptor	185
9	Multimedia Speaker Model Ax510	185
Matériel informatique et autre matériel de bureaux		
10	Serveurs	2
11	Serveur De Replication	1
12	Disque De Reserve Pour Poweredge T710	4
13	Station De Travail Dell Precision T5500	5
14	Imprimante Hp Laserjet P3005	5
15	Scanner Hp Scanjet 8270	2
16	Imprimante Tally T6218	5
17	Switch D-Link	12
18	Ups Battery Backup 650va Apollo (Bustec)	29
19	Ups Battery Backup 650va Apc	185
20	Ups Backup 1500 Va Apc	6
21	Stabilisateur	2
22	Stockage Pearl 500 GB	1
23	Systeme De Gestion De Base De Donnees: Sql Server 2008 Standard	1
24	Antivirus	1
25	Logiciel De Sauvegarde Symantec Backup Exec 12.5	1
26	Migration Et Restauration Symantec Be System Recovery 2010	1

27	Logiciel De Bureautique Microsoft Office 2007 Pro (Français)	5
28	Visual Studio 2008 Pro, Française	1
29	Visual Studio 2008 Standard, French	1
30	Componentone Studio Enterprise 2009 V2, English	1
31	Gestion Electronique Des Documents: Adobe Acrobat 9 Français	1
32	Outil De Reporting: Crystal Reports 2008 Version Complete Français	1
33	Flash Amovible, 4 GB	8
34	Usb Wifi	2
35	Multiprises	82
36	Routeur D-Link 4 Ports	1
37	Wireless Acces Point Cisco	1
38	Disjoncteurs	3
39	Inverseurs	1
Mobilier de bureau		
40	Fauteuil Noir A Roulettes	1
41	Chaises Simples	225
42	Etageres En Bois Pour Server	2
43	Tables Pour Ordinateur	220
44	Table Moyenne	5
45	Poubelles	4
46	Extincteurs A Poudre Abc 10 Kg	6
47	Rideaux Venitients Avec Accessoires De 1,6*1m ²	9
48	Etageres De Rangement	40
48	Echelle Metallique	1
49	Grande Table	1
50	Water Dispenser	2
51	Climatiseur 12000 Btu Lucky-Star	3
52	Climatiseurs 24000 Btu Lucky-Star	10
53	Container	5

Description des Biens		Quantité
Matériel informatique fournit à la CENI		
1	Unite Centrale Dell	2
2	Unite Centrale Dell	1
3	Ecran Plat Dell	2
4	Clavier Simply Plugo	2
5	Imprimante Hp Laserjet 2015	1
6	Onduleur Apc Back Ups 650 Va	2
7	Projecteur Vidéo	1
8	Ordinateur Portable	7
9	Transformateur	7
10	Sacs Pour Portable	7
11	Photocopieuse Canon Ir 3225	2
12	Accessoires Pour Photocopieurs-Pedestral	2
13	Accessoires Pour Triage Des Documents	2
14	Digital Sender	1

Description des biens	Quantité par CEPI	Quantité Total
Matériel informatique fournit à chacune des 17 CEPI		
1	Pc De Bureau Dell Optiplex 960, Avec Écran, Clavier Et Souris	34
2	Ups Battery Backup 650 Va	34
3	Imprimante Hp Laserjet M1319f Mfp	17

Description des Biens		Quantité
Mobilier fournit à la CENI		
1	Bureaux Complets (Tables+Tiroirs+Porte Clavier)	64
2	Hautes Etageres	8
3	Hautes Armoires A 2 Portes A Cles	2

Description du bien	Quantité	Utilisateur	Moyenne par utilisateur
Mobilier fournit aux CEPI et aux CECI			
1	Armoires	163	CEPI-CECI Soit approx. 1 par CEPI et par CECI
2	Tables de Bureau	713	CEPI-CECI Soit approx. 5 par CEPI et par CECI
3	Chaises Simples	2309	CEPI-CECI Soit approx. 16 par CEPI et par CECI
4	Tables de Conference	34	CEPI Soit 1 par CEPI

Description des Biens		Quantité
Matériel de bureau fournit à la CENI		
1	Groupe Electrogene Perkins 100 Kva	1
2	Machine «hopu» 118 de reliure	2
3	Destructeur de papier	1

Description des biens	Quantité	Montant
Véhicules fournis à la CENI		
1	Pick Up Toyota Hilux D/C	\$233,049
2	Mini-Bus Toyota Coaster 30	\$58,500

Description des Biens		Quantité
Matériel informatique, de télécommunication et divers		
1	Ordinateur Portable Hp Et Adapteur	21
2	Imprimante Hp Laserjet P 1005	15
3	Photocopieuse Canon Ir2520	3
4	Serveur Cisco	1
5	Switch Pour Internet D-Link Des 1024d	1
6	Routeur Linksys Cisco	2
7	Scanner	1
8	Hp Scannerjet 5590	2
9	Hp Digital Sender 9250 C	1
10	Sony Vpl-Cx150 Lcd Projector 3500 Ansi	1
11	Projecteur Screen Picture King 244*244	1
12	Cles Usb Modem	20
13	Sat Phone Terminal Sg2520	16
14	Carte Sim Thurayaprepay	17
15	Telephone Fixe Panasonic	3
16	Onduleurs Ups Back-Up Apc 650va	15
17	Ups Smart-Ups 1000-1500 Va	1
18	Climatiseur 12000 Btu	3
19	Megaphones	2
20	Cold&Hot Water Dispenser Aftron	3
21	Stabilisateur	3
22	Destructeur De Papier Sbt	1
23	Palettes	200

24	Balance 300 Kg	2
25	Balance 10 Kg Digital	2
26	Extincteurs A Poudre Abc 10 Kg	3
27	Multiprise	23
28	Bac À Papier	2
29	Climatiseurs Starway Ugp	3
30	Concertina Wire	10
31	Container Ugp	1
32	Grillage Siruco	1
33	Poteaux Metalliques Siruco	68
34	Toles Sur La Cloture Siruco	216
Mobilier		
35	Tables avec 3 tiroirs	10
36	Table ronde noire avec 4 chaises	1
37	Table simple	1
38	Grande table ronde démontable	1
39	Table basse	2
40	Chaise de bureau avec accoudoirs	26
41	Chaise simple sans accoudoirs	29
42	Armoire de bureau	11
43	Grande Table	1
Véhicules		
44	Pick Up Toyota Hilux Double Cabine	3
45	Jeep Grand Vitara	1

Annexe 5 - Liste exhaustive du personnel du PACE

Unités	N°	Fonctions	Noms	Sexe		Pays	Type de contrat	Durée de contrat		Lieu d'affectation
				M	F			Début	Fin	
Coordination du projet	1	Conseiller Technique Principal	Martin NADON	X		Canada	INT SSA	7-déc.-09	22-déc.-09	Bujumbura
							TA	7-janv.-10	5-janv.-11	Bujumbura
							INT SSA	15-janv.-11	18-févr.-11	Bujumbura
Opérations	2	Expert en Opérations Electorales	Derick FRITZ	X		Trinidad & Tobago	INT SSA	27-janv.-10	6-août-10	Bujumbura
Reporting	3	Spécialiste en Reporting	Caroline GONTHIER		X	France	INT SSA	10-janv.-10	31-mars-11	Bujumbura
Contentieux électoral	4	Conseiller Juridique chargé des Contentieux Electoraux	Idrissa TRAORE	X		Burkina Faso	INT SSA	28-avr.-10	29-sept.-10	Bujumbura
Relations externes	5	Expert en Relations Externes	Stephanie VERGNIAUL		X	France	INT SSA	26-mars-10	25-sept.-10	Bujumbura
Achats	6	Chargé des approvisionnements	Eldad SEBAGENZI	X		Ouganda	TA	11-janv.-10	9-janv.-11	Bujumbura
	7	Spécialiste en Achats	Michel Expedit VOGT	X		USA	INT SSA	16-févr.-10	20-mai-10	Bujumbura
Bulletins de vote	8	Expert en Graphisme	Jacques ZHALHES	X		Luxembourg	INT SSA	17-mars-10	18-avr.-10	Bujumbura
								19-mai-10	2-juin-10	Bujumbura
								7-juin-10	24-juin-10	Bujumbura
								2-juil.-10	12-juil.-10	Bujumbura
Centre de Traitement des Données	9	Expert en système d'information électorale	Samuel ASSEMIAN	X		Côte d'Ivoire	INT SSA	3-oct.-09	3-juil.-10	Bujumbura
							TA	8-juil.-10	28-déc.-10	Bujumbura
	10	Expert en Informatique	Jean-Luc KRAMO	X		Côte d'Ivoire	INT SSA	9-mars-10	8-mars-10	Bujumbura
	11	Expert en Informatique	Seraphin KOUAHO	X		France	INT SSA	14-mars-10	13-sept.-10	Bujumbura
	12	Expert en Informatique	Mamady CONDE	X		Guinée	INT SSA	17-mars-10	18-juil.-10	Bujumbura
	13	Expert en Informatique	Akpédgé Yao AMEGA	X		Togo	INT SSA	1-juin-10	31-juil.-10	Bujumbura
14	Assistant en Informatique	Dieudonné Ngendabanyikwa	X		Burundi	SC	17-mai-10	16-nov.-10	Bujumbura	
Administration et Finances	15	Expert en Administration et Finances	Jean-Michel KENGNE	X		Cameroun	INT SSA	18-déc.-09	22-déc.-09	Bujumbura
							TA	30-janv.-10	28-janv.-11	Bujumbura
							INT SSA	29-janv.-11	31-mars-11	Bujumbura
	16	Assistant en Ressources Humaines	Grâce Maniraho		X	Burundi	SC	28-janv.-10	18-févr.-11	Bujumbura
17	Assistant administratif et financier	Ernest Mazuru	X		Burundi	SC	29-janv.-10	28-janv.-11	Bujumbura	

Administration et Finances	18	Assistante Administrative et financière	Lyduine Barayikeza		X	Burundi	SC	1-févr.-10	31-mars-11	Bujumbura
	19	Assistant Archiviste	Césarie Nijimbere		X	Burundi	SC	19-mars-10	15-avr.-11	Bujumbura
	20	Assistante en Ressources Humaines	Godelive Muvyeyi		X	Burundi	SSA	5-juil.-10	6-oct.-10	Bujumbura
Logistique et transport	21	Expert en Opérations et Logistiques Electorales	Frantz MESIDOR	X		Haiti	TA	2-janv.-10	31-déc.-10	Bujumbura
	22	Assistante en Logistique Electorale	Huguette Nseniyumva		X	Burundi	SC	20-févr.-10	19-févr.-11	Bujumbura
	23	Assistant en Logistique Electorale	Aristide Karenzo	X		Burundi	SC	11-févr.-10	10-févr.-11	Bujumbura
	24	Assistant Magasinier	Aimé David Kameca	X		Burundi	SC	1-mars-10	15-mars-11	Bujumbura
	25	Chargé de la Logistique Electorale	Jean BAHATI	X		Congo RDC	VNU	16-avr.-10	15-oct.-10	Bujumbura
	26	Logisticien	Charles Kouakou KOUADIO	X		Côte d'Ivoire	INT SSA	11-juin-10	10-déc.-10	Bujumbura
	27	Assistant Dispatcher	Fidèle Nsabimana	X		Burundi	SC	18-mai-10	31-déc.-10	Bujumbura
	28	Chauffeur	Jean De Dieu NZAMBIMANA	X		Burundi	SC	15-déc.-10	14-déc.-10	Bujumbura
	29	Chauffeur	Jean Bosco NIYONGABO	X		Burundi	SC	27-janv.-10	28-févr.-11	Bujumbura
	30	Chauffeur	Astère MUGENI	X		Burundi	SC	19-févr.-10	18-févr.-11	Bujumbura
	31	Chauffeur	Willy NIBITANGA	X		Burundi	SC	19-févr.-10	18-févr.-11	Bujumbura
	32	Chauffeur	Louis de Gonzague NDAY-ISHIMIYE	X		Burundi	SC	27-janv.-10	31-mars-11	Bujumbura
	33	Chauffeur	Marc MUKINGI	X		Burundi	SC	7-janv.-10	6-janv.-11	Bujumbura
	34	Chauffeur	Alain Didier BIGERE	X		Burundi	SC	22-mars-10	21-sept.-10	Bujumbura
	35	Chauffeur	Didier BATUMUBWIRA	X		Burundi	SSA	12-avr.-10	6-mai-10	Bujumbura
	36	Chauffeur	Jean Claude NGENDAKU-MANA	X		Burundi	SSA	12-avr.-10 19-sept.-10	18-sept.-10 13-déc.-10	Karuzi Bujumbura
	37	Chauffeur	Kwibe BULEMBO	X		Burundi	SSA	12-avr.-10 17-sept.-10	16-sept.-10 7-oct.-10	Ngozi Bujumbura
	38	Chauffeur	Emmanuel NYARUSHATSI	X		Burundi	SSA	12-avr.-10 19-sept.-10	18-sept.-10 13-oct.-10	Gitega Bujumbura
	39	Chauffeur	Hervé BUSOKOZA	X		Burundi	SSA	12-avr.-10 12-sept.-10	11-sept.-10 5-oct.-10	Muramvya Bujumbura
	40	Chauffeur	Cesar MANIRAMBONA	X		Burundi	SSA	15-avr.-10 10-juil.-10 11-sept.-10 29-sept.-10	9-juil.-10 10-sept.-10 28-sept.-10 10-oct.-10	Makamba Bujumbura Bururi Bujumbura

Logistique et transport	41	Chauffeur	Christian NKURUNZIZA	X		Burundi	SSA	7-mai-10	13-sept.-10	Muyinga
								14-sept.-10	6-oct.-10	Bujumbura
	42	Chauffeur	Jeanine HAVYARIMANA		X	Burundi	SSA	20-avr.-10	12-oct.-10	Bubanza
								13-oct.-10	31-déc.-10	Bujumbura
	41	Chauffeur	Christian NKURUNZIZA	X		Burundi	SSA	7-mai-10	13-sept.-10	Muyinga
								14-sept.-10	6-oct.-10	Bujumbura
	42	Chauffeur	Jeanine HAVYARIMANA		X	Burundi	SSA	20-avr.-10	12-oct.-10	Bubanza
								13-oct.-10	31-déc.-10	Bujumbura
	43	Chauffeur	Evrard Quintin BARANDAGIYE	X		Burundi	SSA	20-avr.-10	7-sept.-10	Mwaro
								8-sept.-10	5-oct.-10	Bujumbura
	44	Chauffeur	Janvier BIZINDAVYI	X		Burundi	SSA	20-avr.-10	25-juil.-10	Kayanza
								26-juil.-10	12-oct.-10	Bujumbura
	45	Chauffeur	Salvator NDAYITWAYEKO	X		Burundi	SSA	22-avr.-10	7-sept.-10	Bururi
								7-sept.-10	12-oct.-10	Bubanza
	46	Chauffeur	Astère BARANSAKA	X		Burundi	SSA	7-mai-10	6-oct.-10	Cankuzo
	47	Chauffeur	Prosper RUZIRINDASHI	X		Burundi	SSA	7-mai-10	13-sept.-10	Ruyigi
								14-sept.-10	21-sept.-10	Bujumbura
	48	Chauffeur	Daniel BEMERA	X		Burundi	SSA	24-mai-10	23-sept.-10	Bujumbura
49	Chauffeur	Joseph NTAKABANYURA	X		Burundi	SSA	24-mai-10	11-sept.-10	Makamba	
							12-sept.-10	16-sept.-10	Rutana	
							17-sept.-10	23-sept.-10	Bujumbura	
50	Chauffeur	Albert NDARUSANZE	X		Burundi	SSA	24-mai-10	23-sept.-10	Cibitoke	
51	Chauffeur	Emmanuel RWAMIGABO	X		Burundi	SSA	24-mai-10	23-sept.-10	Bujumbura	
52	Mécanicien	Claver NYANSOGA	X		Burundi	SSA	16-mars-10	15-avr.-10	Bujumbura	
53	Mécanicien	Richard KWIZERA	X		Burundi	SSA	16-mars-10	15-avr.-10	Bujumbura	
54	Mécanicien	Jésus KAGOMBO	X		Burundi	SSA	16-mars-10	15-avr.-10	Bujumbura	
Coordination de terrain	55	Coordinateur de Terrain	Kodzo ALAGAN	X		Togo	VNU	6-avr.-10	5-oct.-10	Bujumbura
	56	Coordinateur de Terrain	Mohamed Diouldé BAH	X		République de Guinée	VNU	25-juil.-10	12-oct.-10	Bujumbura
	57	Coordinateur de Terrain	Ali Said MDAHOMA	X		Comores	VNU	30-avr.-10	16-juil.-10	Bujumbura
Appui technique provincial	58	Conseiller Electoral Provincial	Mohamed Diouldé BAH	X		République de Guinée	VNU	13-avr.-10	25-juil.-10	Bujumbura
	59	Conseiller Electoral Provincial	Elvis SAME MBAH	X		Cameroun	VNU	6-avr.-10	5-oct.-10	Muramvya
	60	Conseiller Electoral Provincial	Helena Maria MAGALHAES CASIMIRO DA COSTA		X	Portugal	VNU	14-avr.-10	13-oct.-10	Bubanza
	61	Conseiller Electoral Provincial	Soahanla Mathias TANKOANO	X		Burkina Faso	VNU	6-avr.-10	5-oct.-10	Mwaro

Appui technique provincial	62	Conseiller Electoral Provincial	Mumbere BOYAU ZAWADI	X		RDC	VNU	11-avr.-10	10-oct.-10	Makamba
	63	Conseiller Electoral Provincial	Philemon BALOLEBWAMI	X		RDC	VNU	11-avr.-10	10-oct.-10	Bujumbura
	64	Conseiller Electoral Provincial	Iatichand GOOJHA	X		Ile Maurice	VNU	2-juil.-10	15-oct.-10	Cibitoke
	65	Conseiller Electoral Provincial	Fatoma COULIBALY	X		Mali	VNU	30-avr.-10	29-oct.-10	Cankuzo
	66	Conseiller Electoral Provincial	Yves Comlan Donatien SOGLO	X		Benin	VNU	13-avr.-10	12-oct.-10	Ruyigi
	67	Conseiller Electoral Provincial	Oumou Amadou CISSE		X	Mali	VNU	8-avr.-10	7-oct.-10	Ngozi
	68	Conseiller Electoral Provincial	Abba Kaba TRAORE	X		Mali	VNU	8-avr.-10	7-oct.-10	Muyinga
	69	Conseiller Electoral Provincial	Mariam Asngar LONEBAN		X	Canada	VNU	3-juin-10	2-oct.-10	Rutana
	70	Conseiller Electoral Provincial	Serge Felix AGOSSOU	X		Benin	VNU	30-avr.-10	29-oct.-10	Bururi
	71	Conseiller Electoral Provincial	Luisin Martial DIMABOU	X		République centre Africaine	VNU	14-avr.-10	13-oct.-10	Kirundo
	72	Conseiller Electoral Provincial	André HOEBRECHTS	X		Belgique	VNU	13-avr.-10	12-oct.-10	Gitega
	73	Conseiller Electoral Provincial	Jean-Jacques LAUZIER	X		Canada	VNU	14-avr.-10	13-oct.-10	Karuzi
	74	Conseiller Electoral Provincial	Yahaya MAHAMADOU	X		Niger	VNU	11-avr.-10	29-avr.-10	Cibitoke

Annexe 6 - Liste des personnes et structures rencontrées de la mission d'évaluation externe du PACE

N°	Noms	Fonctions	Structures
1	Dave BEER	Représentant Résident	DFID/UKaid
2	KANYANGE Perpétue	Coordinatrice	SPPDF
3	NTAHORWAMIYE Prosper	Commissaire Chargé de l'Education Civique et de la Communication	CENI
4	NDAYIRORERE Adélaïde	Commissaire Chargée des Finances et de l'Administration	CENI
5	BUCUMI Julius	Commissaire Chargé des Opérations Electorales, Logistiques et Affaires Juridiques	CENI
6	NTAHORWAROYE BIKEBAKO Gérard	Secrétaire Permanent (Chef de Cabinet)	Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale
7	NDAYICARIYE Pierre Claver	Président	CENI
8	NDAYISHIMIYE Christine	Vice – Présidente	CENI
9	KAVUMBAGU Jean – Marie Vianney	Président	COSOME
10	MUNEZERO Fiacre	Conseiller Politique	Ambassade du Royaume des Pays - Bas
11	Jan van Renselaar	Chef de Mission Adjoint/Chef de Coopération	Ambassade du Royaume des Pays - Bas
12	MURINGA Gérard	Conseiller Coopération	Ambassade du Royaume des Pays - Bas
13	HABARUGIRA	Conseiller	Ministère de l'Intérieur
14	Robert MINANGOY	Coordinateur du PACAM	Ambassade de France
15	NDARUGIRIRE Tharcisse	Staff	Institut Panos Paris
16	KAMPIMBARE Anita	Staff	Institut Panos Paris
17	Gustavo GONZALEZ	Directeur Pays	PNUD- Burundi
18	AISSATA DE	Directrice Pays Adjoint, Chargée de Programme	PNUD- Burundi
19	Cheik Lamine Conde	Chief, Political Governance Section	BNUB
20	NGEDE Samuel Metuge	Political Affairs Officer, Regional Intégration Unit/Political Governance Section	BNUB
21	Marie – Louise TANI	Governance Advisor, Political Governance Section	BNUB
22	Thomas Mugabiyimana	Team Leader	CISNU - Procurement and Contracts Unit
23	Daniel Molonganzezi	Directeur	CISNU - Procurement and Contracts Unit
24	Christine Miturumbwe	Coordinatrice	OSC DUSHIREHAMWE
25	Goretti Ndacayisaba	Chargée de Programme plaidoyer et Mobilisation communautaire	OSC DUSHIREHAMWE

N°	Noms	Fonctions	Structures
26	Oumar Diallo	Chef de l'Unité Gouvernance et Etat de Droit	PNUD – Burundi
27	Rose Nitunga	Programme Analyst - Democratic Governance	PNUD – Burundi
28	Jean-Michel Kengne	Expert Financier international	PACE - Burundi
29	Caroline Gonthier	Chargée de Programme Elections	PACE-Burundi
30	Samuel ASSEMIAN	Expert en système d'information électorale	PACE - Burundi
31	Serge Ntakavura	Directeur du Budget	Ministère de la Sécurité Publique
32	Gilles Landesberg	Premier Secrétaire	Ambassade de Belgique
33	Yves Ninforera	Chargé de Programme	Ambassade de Belgique
34	Major Cyril CALAME	Military Advisor, Unité SSR/Political Governance Section	BNUB

Annexe 7 - Questionnaire/Guide d'entretien de la mission d'évaluation externe du PACE

1. Quelles sont les principales leçons tirées de ce processus ?
2. Qui a appuyé ce processus ? avec quoi ? Et comment ?
3. Que pensez – vous du mandat des Commissaires à la CENI ? Est – il réaliste ?
4. L'Unité de gestion a-t-elle démarré dans les délais recommandés ?
5. En quoi les relations de travail avec la CENI ont-elles été jugées satisfaisantes ?
6. La CENI a-t-elle été opérationnelle dans les délais requis ?
7. Sa composition est-elle de nature à porter atteinte à son impartialité et à sa professionnalisation ?
8. Son chronogramme a-t-été jugé réaliste ?
9. Parmi les handicaps signalés y en a-t-ils qui sont liés à un manque de financement dans les délais ?
10. Le Comité de pilotage a-t-il pu tenir ses réunions régulières ?
11. Y a-t-il eu des réticences à financer le processus électoral, liées au calendrier électoral ou à la situation politique ?
12. Quel est le taux de participation du gouvernement ? Le comparer aux contributions de l'Etat dans les élections antérieures,
13. Les activités des institutions en charge du contentieux ont-elles été financées par le Basket Fund ?
14. Le Centre de traitement des données a-t-il été opérationnel dans les délais requis ?
15. L'inscription est elle dépourvue de parti pris concernant le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse, ou la région ?
16. Existe-t-il des mécanismes adaptés garantissant l'exactitude des informations qui figurent sur les listes ?
17. Quels ont été la place et le nombre des femmes dans les listes de candidatures ?

18. Comment le contentieux sur les candidatures a-t-il été apprécié par les partis, les candidats et l'opinion publique
19. Le système d'accès aux médias publics est-il appliqué de manière juste ?
20. L'institution en charge de la régulation des médias a-t-elle été jugée impartiale par les candidats, la société civile et l'opinion publique ?
21. Les incidents signalés au cours de la campagne étaient-ils de nature à décourager des électeurs à aller voter ?
22. En quoi le plan de sensibilisation de la population a-t-il été jugé satisfaisant?
23. Quelle a été la spécificité concernant le genre dans cette campagne de sensibilisation ?
24. Quelles ont été les procédures d'acquisition du matériel ?
25. Ce matériel a-t-il été acquis dans les délais raisonnables ?
26. Le décompte est-il mené avec intégrité et précision
27. La force de sécurisation des élections a-t-elle reçu une formation et un équipement adaptés aux élections ?
28. Comment sont proclamés les résultats ? les candidats peuvent-ils attaquer les résultats provisoires ?
29. Les partis et les candidats ont-ils privilégié la voie légale pour le règlement des contentieux électoraux ?
30. Les institutions nationales en charge du contentieux ont-elles reçu un appui extérieur ?
31. Comment doit-on interpréter le taux de participation par scrutin ?
32. Les partis et candidats ont-ils exprimé des opinions sur l'impartialité et l'objectivité des observateurs nationaux ?
33. Comment les partis, les candidats et l'opinion publique ont-ils apprécié les déclarations publiées par les observateurs nationaux et internationaux ?
34. Donnez votre appréciation quant au déroulement du processus électoral au Burundi en 2010. Les élections se sont-elles bien déroulées ? Oui ou non ? Pourquoi ?

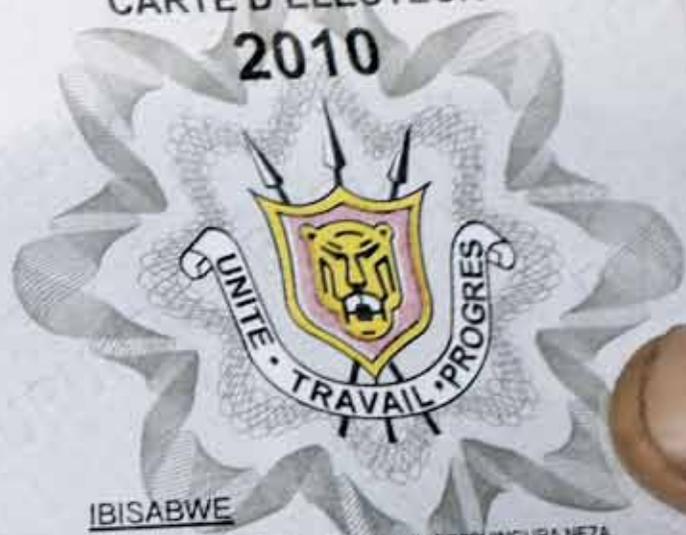
Annexe 8 - Documents et autres matériels consultés de la mission d'évaluation externe du PACE

1. Update on the Electoral Process in Burundi – 10 May 2010
2. Rapport de la Division des Affaires Politiques du BINUB sur les Elections au Burundi – Septembre 2010
3. Briefing du SRSG devant le Conseil de Sécurité sur le Processus électoral – Juillet 2010
4. Termes de Référence du Comité Stratégique consultatif d'Appui au Processus Electoral au Burundi (CSC) – 22 juin 2009
5. Termes de Référence du Comité de Coordination Technique d'Appui au Processus Electoral au Burundi (CCT) – 22 juin 2009
6. Recueil des déclarations d'Observation Electorale des Organisations de la Société Civile – décembre 2010
7. Guide des Infractions Electorales au Burundi (MINJUSTICE, CENI, BINUB) – avril 2010
8. Rapport d'évaluation indépendante externe des PROJETS DU FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX AU BURUNDI – mars 2010
9. Rapport de la Mission d'évaluation des besoins en vue de la professionnalisation de la CENI – Juillet 2011
10. Rapport narratif final sur les progrès réalisés dans le cadre du projet appui d'urgence au processus électoral du Burundi financé par le Fonds de Consolidation de la paix PBF
11. Lettre d'Accord Standard entre le PNUD et le Ministère de l'Intérieur pour la Commission Nationale Indépendante concernant le soutien aux opérations de recensement électoral – décembre 2009
12. Document de Projet Appui au Cycle Electoral au Burundi (PRODOC) – 18 Septembre 2009
13. Loi n° 1/22 du 18 septembre 2009 portant révision de la loi 1/015 du 20 avril 2005 portant code électoral du Burundi
14. Rapport Final du Projet d'Appui au Cycle Electoral au Burundi 2009 – 2010
15. Synthèse des achats du PACE, CISNU 2010

16. Discussion paper prepared at the request of the Executive Special Representative of the Secretary General in Burundi to analyze -within the framework of the United Nations Integrated Management Team- the suitability of complementary support from the Peace-Building Fund to the electoral process in Burundi – by Gustavo GONZALEZ, UNDP Country Director Burundi – mars 2010
17. Rapport de la Commission Electorale Nationale Indépendante sur le Cycle électoral 2010
18. Site Web de IFES
19. Rapport d'IFES
20. Rapport d'étape de Amatora Mu Mahoro –novembre 2010
21. Rapports et différents documents de travail du PACAM
22. Combined Delivery Report with Encumbrance (CDR) du PACE - 23/03/2011
23. Rapport de l'Institut Panos Paris
24. Plan d'Action Stratégique de la CENI, 2011 – 2014

REPUBURIKA Y'UBURUNDI
REPUBLIQUE DU BURUNDI

IKARATA Y'AMATORA
CARTE D'ELECTEUR
2010



IBISABWE

- IYI KARATA NIYawe UTEGEPEZWA KUYISHINGURA NEZA
- IYI KARATA NTISUBIRIRA IKARATA KARANGAMUNTU
- NI YAGUTAKARANA USABWE KUBIMENYESHA ABAJEJWE AMATORA KU RWEGO RWYKOMINE WIYANDIKISHIRIJEKO.

COMMUNALES	1	2	3
	4	5	6
PRESIDENTIELLES	1	2	3
	4	5	6
LEGISLATIVES	1	2	3
	4	5	6
SENATORIALES	1	2	3
	4	5	6
COLLIGNAIRES	1	2	3
	4	5	6



P
N
U
D